Direction Générale des Services

P.V. N°07 XV 2021

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 08 NOVEMBRE 2021

- *Transcription des débats* -

Sont présent(e)s :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Fatiha AGGOUNE, David AMIEL, Fanta BERETÉ, Anne-Sophie BORDRY, Thibaut BRAGÉ, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Eléonore CREUZE , Claire de CLERMONT-TONNERRE, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Aminata NIAKATÉ, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hadrien VEYSSIERE, Arthur WOLFF.

Sont excusé(e)s :

- Evelyne BOSCHERON, donne pouvoir à Isabelle ROY
- Daniel-Georges COURTOIS, donne pouvoir à Philippe GOUJON
- Inès de RAGUENEL, donne pouvoir à François CONNAULT
- Noémie KERMABON, donne pouvoir à Mathieu LUINAUD
- Anessa LAHOUASSA, donne pouvoir à Henri JOZEFOWICZ
- Louis LATINNE, donne pouvoir à Agnès EVREN
- Pierre MENUET, donne pouvoir à Jacques-Henri SEMELLE
- Julien RIPPERT, donne pouvoir à Fatiha AGGOUNE
- Hector VESPROUMIS, donne pouvoir à Valentin ROUFFIAC

Sont absent(e)s :

- Anouch TORANIAN

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Merci de bien vouloir regagner vos places, chers collègues, que nous commencions notre séance qui sera assez longue. Nous avons prévu les sacs de couchage et les rations de guerre pour cette nuit. Merci de respecter vos temps de parole. Nous allons commencer par la désignation des secrétaires de séance.

1. **152021025 – Désignation des secrétaires de séance**

Monsieur le Maire : Ce sont les mêmes que d'habitude.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 27 septembre 2021**

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ? Qui s'y oppose ? Personne. Il est adopté.

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

3. **152021029 – Adoption de la procédure d'urgence**

Monsieur le Maire : Il ne s'agit pas de projets de délibération mais de vœux. Je fais tout de suite les gros yeux parce que nous en avons reçu deux du groupe écologiste de Paris 15ème après l'envoi de l'ordre de jour. Nous avions pourtant attendu 21 h 30 pour l'envoyer le mardi, dernier délai, puisque c'est cinq jours francs. Vos vœux sont arrivés à 21 h 52. Merci de faire un effort, comme l'a fait le groupe Paris en commun, pour essayer d'éviter que les personnels travaillent jusqu'à 22 heures. Franchement, si nous pouvons les avoir avant 20 heures, c'est mieux. C'est déjà tard. Nous avions envoyé vers 21 h 30–22 heures l'ordre du jour du Conseil. Nous avons donc dû inscrire ces deux vœux en procédure d'urgence car ils sont tout de même arrivés dans les délais.

Il faut donc que je soumette à votre vote l'adoption de la procédure d'urgence. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant aborder le premier projet de délibération de notre Conseil.

4. **152021026 – État spécial du 15e arrondissement - Budget Primitif 2022**

Monsieur le Maire : Je donne la parole à l'Adjoint compétent, Grégory CANAL.

Monsieur CANAL : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme chaque année, nous étudions l'adoption du budget primitif pour l'année suivante, en l'occurrence l'année 2022. De manière générale, le budget pour l'année 2022 s'élève à 12 298 000 € contre 12 062 000 € pour le budget 2021.

Pour la section fonctionnement, il s'élève à 11 811 000 € contre 11 575 000 € pour le budget primitif 2021. Si on descend un peu plus loin en capillarité, on enregistre une poussée significative de la dotation d'animation locale qui s'établit à 1 078 000 € contre 971 000 € l'an passé. Quant à la dotation de gestion locale, elle est à peu près stable puisqu'elle s'établit à 10 730 000 € contre 10 600 000 € l'an passé.

Pour la section investissement, pas de changement : 486 000 €. C'est un montant qui est absolument identique à celui des années précédentes. D'ailleurs, il n'a pas bougé depuis 2003.

Nous avons constitué ce budget primitif, comme chaque année, en tenant compte des comptes administratifs des annuités précédentes et singulièrement l'année 2020 mais aussi 2019 et 2018. Nous avons cherché à ce qu'il soit le plus sincère. Ceci a été d'autant plus facilitant que cette année, nous avons bénéficié d'une amélioration de la contribution des services opérationnels car nous avons pu compter au plus près la consommation de nos fluides, ce qui explique que d'une année sur l'autre, les évolutions sont les plus justes ; j'aurai l'occasion de rentrer dans le détail tout à l'heure.

Il n'en demeure pas moins que ce budget primitif, même s'il enregistre une petite poussée, ne couvre pas l'ensemble des dépenses que nous

avons consenties pour la gestion de la crise sanitaire depuis déjà deux ans. Je voudrais, avant d'entrer dans le détail des trois dotations, remercier les services techniques qui ont collaboré avec nous à l'élaboration de ce budget primitif et singulièrement ceux de la direction des affaires financières qui est toujours très riche et utile. Je dois dire au passage que nous avons réussi à avoir à peu près satisfaction sur l'ensemble de nos demandes.

Je commence, une fois n'est pas coutume, par la dotation d'investissement. J'indiquais tout à l'heure qu'elle n'a pas évolué ; elle reste à 486 000 € depuis un certain nombre d'années. Je rappelle que cette dotation d'investissement permet des investissements sur des petits montants, des travaux ponctuels. D'ailleurs, ces montants sont tellement faibles qu'ils nous permettent de bénéficier d'une sorte de privilège de traitement dans le cadre de la commande publique car nous n'avons pas besoin de passer toutes les formalités de publication administrative. Cela ne veut pas dire pour autant que nous nous détachons du Code des marchés publics. Nous avons bien à l'esprit qu'il faut respecter l'esprit et la philosophie de la commande publique, ce que nous faisons bien naturellement.

Il n'en demeure pas moins que ce montant de dotation d'investissement nous semble encore une fois trop faible. Nous le disons chaque année mais la répétition est la mère de l'éducation, comme on le dit souvent. En l'état actuel, je vous informe, mes chers collègues, que nous sommes déjà à un taux de mandatement d'à peu près 95 % et il ne nous reste plus que 30 000 € de crédits ouverts pour finir l'année ; c'est dire que c'est tout de même une portion très congrue. D'ailleurs, chaque année, le taux d'exécution est très élevé, si bien qu'il n'y a pas beaucoup de reports d'une année sur l'autre, ce qui explique que nous ne disposions pas de suffisamment de crédits d'investissement. Je le répète encore : cela nous serait utile, dans le cadre de la territorialisation, d'avoir une avancée là-dessus lors des prochaines années.

J'en viens à présent à la section fonctionnement. Je vais commencer par la plus importante pour nous puisque c'est celle qui progresse : il s'agit de la dotation d'animation locale qui enregistre une poussée de l'ordre de 11 %. Cela la porte à 1 078 000 €. Cette augmentation est, en réalité, due à la réforme de l'animation locale telle que je l'ai exposée lors du dernier Conseil d'arrondissement ; je n'y reviendrai donc pas dans les détails.

Vous avez observé le mois passé qu'il y a eu un petit bouleversement dans la prise en considération des critères d'attribution, notamment sur les critères de population, de première tranche du foyer fiscal de référence. Ce changement a permis d'avoir une évolution positive du ticket par habitant, c'est-à-dire des crédits que l'on met par habitant dans un arrondissement. En l'espèce, au lieu des 2,50 € qui étaient pratiqués auparavant, cela passe à 3,20 €, soit une augmentation de l'ordre de 30 %. Notre arrondissement étant très peuplé et très dense, comme vous le savez, ceci se transforme en une augmentation significative de notre quote-part qui s'élève à 595 000 €, rien qu'en raison de l'évolution de ces critères de répartition. Cela est très agréable car cette ligne d'animation locale vient directement rémunérer les prestataires qui concourent à l'animation locale de notre arrondissement tel que, par exemple, l'information de la population ou encore les nombreuses activités culturelles qu'il y a dans notre arrondissement.

La deuxième ligne de cette dotation d'animation locale est celle des travaux d'urgence. Comme je le dis aussi régulièrement – je me souviens d'avoir fait un point assez poussé sur le sujet l'an dernier –, ce calcul est automatique car il tient compte de la moyenne des trois dernières annuités. Or, malheureusement pour nous, l'année 2019 n'a pas été très bonne pour nous en termes de mandatements. À l'époque, il n'y a pas eu beaucoup de difficultés, d'intempéries qui sont venues justifier des travaux d'urgence, ce qui n'a pas été le cas des autres années, vous en conviendrez. Si bien que 2018, 2019 et 2020 cumulées nous rapportent à une somme de l'ordre de 442 000 €. Je vous rappelle qu'en 2018, nous étions à peu près à 491 000 €, en 2019 à 329 000 € malheureusement et en 2020 à 507 000 €. Cela fait donc une moyenne de 442 000 €, ce qui est bien insuffisant. Si cette ligne avait été plus forte, elle nous aurait permis d'absorber notamment la prise en compte de la gestion sanitaire.

La troisième ligne de cette dotation d'animation locale, ce sont les fonds du Maire qui ont été réformés. J'ai déjà eu l'occasion d'en donner le détail lors du dernier Conseil d'arrondissement, donc je n'y reviendrai pas. Là aussi, il y a une diminution très forte. Il faut avoir à l'esprit qu'en 2019, cette ligne s'élevait à hauteur de 49 000 €. Elle est passée en 2020 à 29 000 € avant de s'effondrer, pour le prochain budget primitif, autour de 7 900 €. Là encore, il s'agit d'un effet mécanique dû à la crise du Covid car vous savez que les fonds du Maire sont adossés à la réalisation des mariages et à la location des salles. Vous conviendrez qu'en période de crise sanitaire, il n'est pas évident d'augmenter cette ligne.

Dernière ligne de la dotation d'animation locale : la sacro-sainte ligne dédiée aux conseils de quartier qui n'a jamais bougé depuis la nuit des temps ; en l'espèce, une dotation de l'ordre de 33 060 €.

J'en viens à présent à la dernière dotation : la dotation de gestion locale qui a vocation à financer nos équipements de proximité. Elle évolue peu. Comme je le disais en introduction, elle s'établit à peu près à 11 730 000 € contre 11 600 000 € l'an passé. Une petite augmentation qui se justifie par une meilleure prise en considération des fluides. Je voudrais tout de même rappeler à la sagacité générale que les fluides correspondent à 25 % de cette dotation. Là encore, c'est un travail de précision qui est fait en relation avec les services et je tiens à les en remercier. Quelques précisions sur cette attribution : deux lignes sont à la baisse, celle des salles de sport et celle du conservatoire, et quelques lignes sont en augmentation comme les écoles primaires, élémentaires et les crèches mais aussi la mairie et les centres d'animation.

Je voudrais finir mon propos en indiquant tout de même que la dotation de gestion locale est celle sur laquelle nous tirons le plus de crédits pour la gestion de notre centre de vaccination. Vous savez que celui-ci induit des coûts notamment en termes de maintien des conditions sanitaires (nettoyage, gestes barrières, équipements, etc.). Malheureusement, ce centre nous coûte tellement cher et est si peu abondé en l'état actuel que nous n'avons pas pu prendre en considération les fluides du troisième et quatrième trimestre de l'année en cours, ce qui fait que nous n'avons pu honorer que le premier et une grande partie du deuxième trimestre. Cette situation est parfaitement connue et identifiée par la Mairie centrale. D'ailleurs, c'est à peu près le cas pour l'ensemble de toutes les Mairies d'arrondissement.

Voilà, mes chers collègues, à grands traits ce que je pouvais vous indiquer. Au total : un budget primitif en augmentation de l'ordre de 1,95 % contre 0,28 % l'an passé. Je vous invite donc à adopter ce budget primitif.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation exhaustive. Qui souhaite s'exprimer sur ce budget primitif de l'ESA ? Si personne ne souhaite prendre la parole, je le mets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

5. **152021028 – Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement en présence du C.I.C.A du jeudi 9 décembre 2021 à 18 heures**

Monsieur le Maire : Marie-Caroline DOUCERÉ a la parole pour nous le présenter.

Madame DOUCERÉ : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, depuis quelques mois, les réunions plénières du comité d'initiative et de consultation d'arrondissement du 15ème ont pu reprendre. Malgré la crise Covid et les difficultés rencontrées par les associations à cette occasion, le CICA 15 poursuit sa dynamique. Dans ce contexte de reprise, les responsables associatifs ont proposé plusieurs sujets pouvant être traités en CA-CICA. En l'espèce, nous avons eu connaissance d'une question portée par l'association DLP 15 sur les problématiques de la jeunesse, une question collégiale portée par Accueil des Villes françaises et l'Union des institutions sociales sur la crise sanitaire et une portée par le Comité de défense de Beaugrenelle sur le PLU, sujet qui devrait mobiliser les élus et la population encore un long moment ; sans oublier des réflexions sur la fracture numérique, l'exclusion, la précarité et la sécurité.

Il est souvent difficile de choisir le sujet traité. Cependant, au regard de la longue période de crise que nous venons collectivement de traverser, je vous propose que nous donnions la priorité à la question globale portant précisément sur ce sujet. Cela nous permettra d'avoir un échange fourni. Je dois dire que l'actualité et les annonces à venir tendent à confirmer l'intérêt d'un tel débat pour tirer les enseignements de la gestion de la crise Covid et anticiper d'éventuelles nouvelles difficultés dont, je l'espère, nous serons épargnés.

C'est pourquoi, conformément à l'ordre du jour de ce Conseil, je vous propose, mes chers collègues, d'adopter la question posée conjointement par les représentants d'AVF et de l'UIS. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je soumets au vote cette proposition. Qui est pour l'ordre du jour du CICA ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

6. **2021 SG 70 – Adoption du nouveau document-cadre « Pacte parisien de la proximité »**

Monsieur le Maire : Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur CANAL.

Monsieur CANAL : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ce document-cadre est adossé à un diagnostic que nous pouvons tous ici partager, celui d'une répartition des compétences entre la Mairie centrale, d'une part, et les Mairies d'arrondissement, d'autre part, totalement déséquilibrée et qui mérite d'être résorbée. Cette répartition des compétences, en l'état actuel, est complètement dépassée, même génératrice d'inefficacité administrative. Il était bien normal aujourd'hui de remettre ce document-cadre à jour. Mais, malheureusement, il ne va pas assez loin sur certaines considérations, singulièrement sur les questions budgétaires. Vous savez bien que les questions budgétaires sont tout de même un élément moteur de toute politique de territorialisation dans la mesure où c'est celui qui a les moyens budgétaires qui conduit la politique publique. C'est bien simple et bien agréable d'avoir des compétences en plus, mais lorsque l'on n'en a pas les moyens, ou en tout cas la garantie de pouvoir les exercer correctement, ceci pose un problème de visibilité et aussi et surtout de responsabilité.

En l'espèce, il faut bien le dire, les questions budgétaires restent l'angle mort de cette délibération-cadre. J'en veux pour preuve les trois ou quatre fois où cette question budgétaire est abordée : cela reste tout le temps de manière tout à fait modérée pour ne pas dire ténue. Par exemple, dans cette délibération-cadre, il est proposé d'engager des réunions de concertation entre, d'une part, la Mairie centrale et, d'autre part, les Mairies d'arrondissement quant à la préparation de l'état spécial d'arrondissement tel que je viens d'ailleurs de vous l'exposer tout à l'heure. Mais, il faut bien reconnaître que ces réunions de préparation existent déjà dans les faits. Elles existent d'ailleurs depuis longtemps. En réalité, faire cette mention n'apporte rien, si ce n'est simplement la sanction juridique de la reconnaissance d'une pratique déjà existante ; c'est ce que l'on appelle d'ailleurs en droit international la cristallisation du droit coutumier.

Deuxième élément : la fameuse enveloppe qui est allouée aux arrondissements dans le cadre de l'exercice de compétences sur la propreté, l'entretien des espaces publics ou la réduction des déchets. Il n'est fait, sur cette nouvelle enveloppe, aucune mention quant à son montant et encore moins quant à ses modalités de calcul. À peine est-il fait une mention sur l'usage intensif de l'espace public dans les arrondissements, critère pour le moins très exotique et qui ne nous donne

absolument aucune visibilité et encore moins de la prévisibilité quant au déroulement de cette mission au niveau de l'arrondissement.

Troisième élément : j'ai déjà eu l'occasion d'exposer ici ce fameux fonds d'animation locale le mois dernier. Je ne reviendrai pas dessus mais tout de même : dans ce document-cadre, il est cité et l'abondement de crédits supplémentaires grâce au bénéfice de la reconnaissance de quartier de politique de la ville est même mis en avant. Or, vous le savez bien et nous le déplorons régulièrement ici, le 15ème arrondissement est victime d'une véritable injustice : celle du défaut de reconnaissance en quartier politique de la ville alors que d'autres arrondissements, comme le 17ème que l'on peut estimer relativement comparable, en disposent eux-mêmes à notre plus grande défaveur. Je rappelle que le 15ème arrondissement, surtout dans sa partie Sud, dispose de beaucoup de quartiers en souffrance et qu'il n'est donc pas normal que nous ne disposions pas de crédits supplémentaires grâce à cette qualification. Cette délibération-cadre ne donne aucune solution compensatoire.

Dernier élément, enfin : une seule ouverture est proposée aux arrondissements, celle d'une proposition de fongibilité entre les lignes dédiées à l'espace public d'un côté et les lignes relatives aux équipements de proximité de l'autre ; fongibilité jusqu'à hauteur de 10 % maximum. C'est très utile mais ce n'est certainement pas cela qui nous donne de la visibilité et une marge de manœuvre conséquente sur la gestion budgétaire des missions qui vont nous être dévolues.

Cette appréciation globale est d'autant plus regrettable qu'il y avait d'autres pistes qui étaient exploitables et qui ne coûtaient d'ailleurs pas très cher pour la Mairie centrale. Je rappelle tout de même à la sagacité générale qu'un rapport récent de 2019 de la chambre régionale des comptes avait fait des propositions précisément sur ce sujet des états spéciaux d'arrondissement et de la gestion budgétaire dans les arrondissements. J'en donne deux pour illustrer mon propos. La première, c'est le bouleversement, une révolution copernicienne qui était demandée par la CRC quant à la détermination des critères d'attribution de la dotation d'investissement. J'insiste beaucoup sur cet élément car la dotation d'investissement n'a pas bougé depuis 2003 ; c'est absolument invraisemblable. On ne peut pas parler d'ambition excessivement élevée tout au long d'un document de neuf pages sans se donner les moyens de l'appliquer dans toute sa capillarité, dans tout son détail, y compris dans une dotation d'investissement qui est figée depuis presque 20 ans.

Deuxième exemple que donne la CRC, c'est la possibilité de donner – ce qui ne coûte vraiment pas cher – aux Mairies d'arrondissement de disposer de la compétence du contrôle de gestion, puisque ce sont elles qui, tout de même, pilotent les équipements de proximité. Permettre de donner le contrôle de gestion, c'est donner la possibilité aux arrondissements d'apprécier des études critiques sur la gestion des équipements de proximité, ce qui est notre pleine compétence. Et, il est bien dommage que là-dessus, ce document-cadre ne soit pas allé au bout de la logique et se soit arrêté au milieu du gué en figeant la négociation budgétaire entre les arrondissements telle qu'elle est aujourd'hui et qui est une dévolution absolument imparfaite. Je pourrais citer à l'encan les recommandations de cette CRC. Je ne le ferai pas ce soir car ce n'est pas non plus la thématique puisque la délibération-cadre argumente beaucoup sur d'autres apports sur lesquels mes collègues viendront tout à l'heure. Néanmoins, il est en tout cas bien regrettable qu'elle ne soit pas allée au bout de la logique car, malheureusement, elle fait planer sur cette responsabilisation accrue des arrondissements un doute quant à la capacité budgétaire et la capacité organique de pouvoir gérer à bien ces nouvelles missions qui nous sont attribuées.

Voilà mes chers collègues ce que je souhaitais apporter à la discussion.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Ceux qui souhaitent s'exprimer, agitez votre lampe car je ne vois pas grand-chose ici ; la salle est très sombre. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Bonjour Monsieur le Maire et bonjour mes chers collègues. Je crois que vous vous êtes attachés à ce qui vous apparaît négatif dans ce pacte. Je voudrais souligner que celui-ci est extrêmement important parce qu'il amène une véritable nouvelle philosophie dans les relations entre la Ville de Paris, qui est la commune, et les Mairies d'arrondissement. Au-delà de cela, il met également en place concrètement ce que l'on a appelé la ville du quart d'heure dont nous avons déjà parlé à de nombreuses reprises et qui va, pour les citoyennes et les citoyens, apporter un certain nombre d'améliorations car la philosophie générale est à la fois qu'une Mairie d'arrondissement est au plus proche des préoccupations, donc c'est elle qui va pouvoir faire remonter aux services un certain nombre d'observations, et par ailleurs, on peut légitimement espérer - et j'ai eu l'occasion déjà de le dire ici ou au Conseil de Paris - qu'en matière de propreté, de sécurité et dans d'autres domaines, lorsque l'on connaît les agents qui travaillent sur le terrain au

plus près, dans un quartier, dans un territoire, on peut légitimement espérer - en tout cas c'est ce que je pense - que les citoyennes et les citoyens respecteront mieux le travail de ces agents.

Vous dites qu'il n'y a aucune observation ou presque pas d'observations concernant les budgets alloués. C'est inexact :

- le pilotage des investissements d'intérêt local par les Maires d'arrondissement est spécifié ;

- un recalibrage des états spéciaux en fonction du nombre d'habitants pour mieux tenir compte des réalités locales. Vous l'avez dit mais comme quelque chose de négatif et on ne peut pas critiquer à l'avance ce qui va être mis en place ;

- un fonds d'animation locale permettant de soutenir l'action des associations dans les arrondissements ;

- un renforcement du pilotage des investissements garantissant une répartition équilibrée entre équipements de proximité et espace public ainsi que l'association des Maires d'arrondissement à l'utilisation des crédits propres à l'embellissement des quartiers et à l'ensemble des étapes budgétaires ;

- une enveloppe budgétaire permettant un recours aux marchés de la Ville notamment pour l'entretien de l'espace public.

Donc, ce pacte est réellement ce que la Maire de Paris a appelé un big-bang de la proximité et il l'accompagne. Nous pourrons en trouver la démonstration dans un certain nombre de choses. Je ne peux pas tout citer car cela serait trop long et que nous avons déjà un Conseil d'arrondissement qui se prépare pour être sur de nombreux sujets long. Le pacte pose donc les principes généraux de l'autorité fonctionnelle établie entre les Maires d'arrondissement et l'administration parisienne territorialisée ; principes qui sont donc déclinés dans un certain nombre de choses.

Je vais citer quelques faits comme le volet qui concerne l'action sociale, même s'il n'est pas dans ce pacte qui nous est présenté. L'action sociale de la charte des arrondissements qui a été délibérée en 2013 sera refondée prochainement. Nous en verrons chez nous très concrètement la trace avec l'immeuble Adolphe-Chérioux qui regroupera tous les dispositifs sociaux de l'arrondissement. De plus, des outils d'information et

de communication territorialisés seront mis à disposition des Mairies, ce qui sera très utile, via des cartes par quartier qui permettront de visualiser notamment les signalements dans ma rue ou les verbalisations de la police municipale. C'était une demande légitime des Maires d'arrondissement.

En matière de propreté, les moyens à disposition des Maires pour conduire les priorités de propreté - et il ne faut pas s'attacher seulement au budget mais aux choses effectives - sur leur territoire seront guidés par les Maires d'arrondissement de manière très concrète et le pacte fige cette disposition. Une enveloppe budgétaire territoriale dimensionnée en tenant compte de l'intensité d'usage de l'espace public, comme vous l'avez dit Monsieur CANAL, sera communiquée dès 2022. Avant de critiquer ce fait, on va attendre que la première année soit passée et voir si cela se passe bien ou mal. Et, ce qui est à noter, c'est que dans chaque quartier, il y aura des responsables de la propreté au plus près des habitants.

En matière de terrasses, je cite quelques exemples. De la même manière, dans le cadre du nouveau règlement des étalages et des terrasses, les Mairies seront au cœur du dispositif et se prononceront sur les demandes de création de terrasses, l'adaptation du règlement aux réalités territoriales grâce à des chartes locales.

En matière de sécurité (la police municipale), les Maires disposeront d'un interlocuteur unique et celui-ci sera choisi, recruté avec les Maires d'arrondissement et il en sera de même dans de nombreux cas. Enfin, pour ne pas être trop long même si cette question de la police municipale et de son pilotage est très importante, les Maires d'arrondissement interviendront en lien avec la DPSP et la police municipale pour définir les missions et les parcours de tranquillité publique qu'effectuent les agents à pied ou à vélo et les priorités d'intervention en fonction de la physionomie de l'arrondissement.

De plus, un fonds d'animation locale est créé sur le budget général de la DDCT et permettra donc de développer un certain nombre d'initiatives.

Je trouve donc, Monsieur CANAL, que vous avez fait une présentation extrêmement réductrice de ce pacte et pour ma part, je me réjouis de cette nouvelle philosophie qui devrait vous réjouir en tant que Mairie d'arrondissement. Il s'agit du déploiement de tous les agents de la Ville au plus près des citoyennes et des citoyens. Je crois qu'il s'agit d'une grande

avancée pour les citoyens et les citoyennes pour lesquels nous travaillons finalement.

Monsieur le Maire : Il est logique que vous nous présentiez ce projet sous un jour favorable puisque vous appartenez à la majorité. De plus, il est normal que l'opposition puisse exprimer des propositions - d'ailleurs constructives – et un certain nombre de critiques ; aucune œuvre n'est parfaite en ce monde et celle-là peut-être encore moins que d'autres même si, bien sûr, il y a des avancées. Il y a pas mal d'intervenants. Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur JEANNETÉ : Merci Monsieur le Maire. Monsieur SITBON, que les mots sécurité et propreté riment aujourd'hui avec proximité et les mots décentralisation, cela me paraît un petit peu normal ; qui d'autre mieux que les Maires ou leurs adjoints qui sont au contact des habitants au quotidien, week-end compris, peuvent mieux que quiconque connaître et appréhender la réalité du terrain. Cela fait des années que nous, les élus de la droite et du centre, demandions une gestion décentralisée, de proximité, notamment en ce qui concerne la prévention et la tranquillité publique, puisque vous en avez parlé. C'est dans notre ADN à nous. Cela fait des années que nous souhaitions la création d'une police municipale. Nous n'allons pas nous voiler la face, nous nous en réjouissons même si elle ne correspond pas tout à fait à l'idée que nous nous en faisions. Mais, étape par étape. C'est bien pour cette raison que nous avons accueilli avec joie, il y a deux semaines, les premiers policiers municipaux. C'est bien pour cette raison que nous accueillons un nouveau directeur général adjoint des services en charge de l'espace public, des mobilités et de la sécurité. Très bien. C'est aussi pour cette raison que nous avons reçu il y a quelques jours la nouvelle coordinatrice locale de sécurité.

Mais sachez Monsieur le Maire – et je sais que vous partagez cette idée avec moi – que nous devons rester vigilants. Cette vigilance a d'ailleurs déjà commencé en amont, dès le début des débats sur la création de la future police municipale notamment lorsque vous avez eu, Monsieur le Maire, l'idée de créer un conseil parisien de la sécurité. Oui, la crainte était que nous ne soyons pas assez consultés, impliqués dans les prises de décision avec cette idée que tout vienne d'en haut vers le bas. L'objectif était de mieux associer les Mairies d'arrondissement ou plutôt de ne pas oublier les Mairies d'arrondissement dans l'élaboration du schéma global de sécurité, dans sa stratégie globale, dans les relations avec la Préfecture et les commissariats. Il y avait aussi la crainte de ne pas être associés au

bon déploiement des effectifs dans les différents arrondissements. La Maire de Paris n'en voulait pas ; en tout cas, elle ne l'avait pas imaginé. Aujourd'hui, Nicolas NORDMAN avoue le bien-fondé de cet organisme et se réjouit de son existence. Il a permis notamment, lors de son installation, de retravailler la convention de partenariat avec la Préfecture de police et le Procureur de la république. Il a surtout permis aux élus de l'est parisien de s'exprimer et de faire partager leurs craintes notamment dans les objectifs.

J'espère, Monsieur SITBON, que sur les rangs de la gauche, vous nous en saurez gré. J'espère que vous nous remercierez pour une fois. Voyez, les méchants élus de droite et du centre ne sont pas aussi sectaires que vous le pensez ; ils vous ont permis de doter la Ville de Paris d'une police municipale car, je le rappelle, sans nous, elle n'existerait pas...

Monsieur le Maire : C'est bon de le rappeler de temps en temps.

Monsieur JEANNETÉ : (...) Puisque vos alliés Verts et Communistes l'ont refusée. Non seulement nous vous avons aidés à la créer mais, de plus, nous avons permis d'améliorer son fonctionnement au quotidien avec le conseil parisien de la sécurité. Mais, ne croyez pas pour autant qu'il s'agit d'un blanc-seing : cette vigilance, nous allons la poursuivre. Après des débuts un peu chaotiques sur le recrutement, les débuts chaotiques sur l'assermentation, j'ai l'impression que vous avez besoin de nous. Ne vous inquiétez pas, tant que l'on parlera de sécurité et de tranquillité publique, nous serons toujours là pour vous aider à améliorer la police municipale. En revanche, en échange, dites bien à Madame HIDALGO et à Monsieur NORDMAN de ne pas nous trahir, de bien respecter ce pacte de proximité tant sur les effectifs que sur le déploiement sur le terrain que nous souhaitons. Nous avons, il est vrai, d'excellents rapports avec les responsables de la police municipale, Messieurs GOMEZ et MICHAUX. Nous avons d'excellents rapports avec les agents, les policiers municipaux eux-mêmes, que nous rencontrons quotidiennement avec Anthony SAMAMA sur le terrain. Encore un petit effort et nous pourrons, j'en suis sûr, étendre les champs d'intervention de la police municipale à la petite délinquance. Monsieur SITBON, encore un petit effort et nous arriverons à leur proposer un équipement de défense digne de ce nom à commencer par un taser. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir évoqué les questions de sécurité qui sont comprises dans cette délibération sur la territorialisation.

Monsieur PINET a demandé la parole.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Je note une première chose, c'est la phrase de Monsieur SITBON : quand on connaît son balayeur, on respecte plus son travail. Je pense, qu'on le connaisse ou pas, que l'intérêt est tout de même de respecter son travail et beaucoup de gens ne les connaissent pas car ils partent travailler le matin et que les agents sont dans la rue. Autre chose : si ce plan - d'après ce que j'ai compris dans votre argumentation – c'est surtout d'avoir un responsable au plus près des habitants, j'espère que nous n'avons pas attendu l'année 2021 voire 2022 pour avoir des responsables de propreté au plus près des habitants sinon Paris serait déjà encore plus sale.

Plus concrètement, nous arrivons à un aboutissement. Je me souviens des années 2009 où on a commencé à parler de plan de propreté, d'engager les arrondissements, et où en fin de compte, on leur demandait de signer des blancs-seings sur quelque chose où ils n'avaient aucun moyen. En fait, je rejoins mon collègue Grégory CANAL : la problématique de ce plan, c'est tout de même aussi le budget que ce soit en matière de propreté, en matière de voirie. Je dirais, pour faire une petite image d'Épinal, que la propreté du 15ème est une Rolls, le problème c'est que lorsque l'on ouvre le capot, il n'y a pas de moteur, il n'y a pas les clés sur le contact et il manque les roues. Effectivement, sans le budget qui va avec, que ce soit pour les moyens humains ou mécaniques, cela va être très compliqué. Nous venons d'apprendre que nous allons avoir une sorte d'autorité fonctionnelle, donc nous allons pouvoir réorganiser le travail parce que ce qui ne marche pas aussi, c'est la réorganisation du travail, la centralisation. On ne peut pas piloter du 103, avenue de France la propreté du 15ème. Les quartiers sont différents. On ne va pas gérer de la même manière le quartier Beaugrenelle et le quartier Brassens. C'est effectivement une avancée que l'arrondissement ait enfin réellement la main pour changer les plans de propreté de l'arrondissement sans qu'ils soient validés par la Direction centrale et par la Mairie de Paris. C'est la première des choses.

En matière de voirie, nous sommes tout de même très à la peine. Une simple notion budgétaire : 1 396 000 €, c'est le budget qu'a bien voulu donner la Ville de Paris au 15ème pour de l'entretien de voirie pour l'année 2021. Nous avons 805 ha, 150 km de voies circulantes et 300 km de

trottoirs. Rien que le boulevard Pasteur a coûté plus de 400 000 €. Je ne sais donc pas ce que je fais avec 1 396 000 euros pour garder les rues acceptables pour l'ensemble de nos concitoyens.

Nous nous réjouissons donc que les arrondissements puissent enfin avoir plus de décisions à prendre, qu'ils aient un peu plus la main mais, oui, le budget est important. Malheureusement, quels que soient les dossiers, l'argent, c'est le nerf de la guerre. En matière de voirie mais aussi en matière de propreté, sans ces financements, nous n'arriverons à rien. Je ne veux pas être plus long. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de ces précisions. Monsieur WOLFF.

Monsieur WOLFF : Merci Monsieur le Maire. Bonjour mes chers collègues. Tout d'abord, je vais vous rappeler, comme plusieurs l'ont dit, qu'il s'agit d'une délibération extrêmement importante pour l'organisation du fonctionnement de la Ville de Paris. Elle va permettre de redonner des leviers aux Maires et aux Mairies d'arrondissement. Elle fait à la fois le choix de la confiance, du partage du pouvoir mais aussi de la proximité pour une meilleure efficacité de nos services publics et donc de toujours mieux répondre aux attentes de nos concitoyens.

Premier point intéressant, ce sont les relations plus directes que pourront avoir les Maires avec les services et les directions techniques de la Mairie via la création d'un intermédiaire dédié qui devrait améliorer la fluidité de nos échanges.

Le deuxième point important est la construction de la feuille de route d'arrondissement qui permettrait également aux Maires d'avoir voix au chapitre sur les différentes décisions en coconstruction avec les Adjoints de la Maire de Paris.

Pour revenir un peu plus en détail sur les compétences qui vont être redescendues, il y a notamment :

- la gestion de la propreté, de l'entretien de l'espace public et la réduction des déchets qui nous tient fortement à cœur à nous Écologistes. Cela permettra notamment de définir les priorités en termes de nettoyage et de propreté qui, je le pense, est un sujet qui vous tient à cœur ;

- toute la partie aménagement de l'espace public, notamment sur la démarche « Embellir votre quartier » ou encore sur la création et les autorisations concernant les terrasses des bars et des restaurants ;

- le pilotage de la police municipale. Je ne reviendrai pas en détail dessus mais on pourra juste noter que le choix des parcours pourrait être laissé à l'appréciation de la majorité locale.

- sur la partie budgétaire, il y a la création du fonds d'investissement local pour le soutien aux actions sociales, aux associations et pour de l'animation, ce qui est assez intéressant. Enfin, le pilotage des investissements locaux permettra aussi d'avoir voix au chapitre de manière plus directe qu'aujourd'hui sur les différentes décisions qui sont prises.

Il manquerait peut-être un petit point concernant les délégations de service public pour décrire la façon dont les Mairies d'arrondissement sont associées au choix en fin de contrat. Je pense notamment au choix des modes de gestion, des investissements à prévoir, des élaborations de cahiers des charges ; ce genre de sujets.

Pour nous, ce qui sera essentiel dans cette délibération, ce sera la mise en œuvre qui sera faite ici dans la Mairie du 15ème et nous serons donc particulièrement vigilants sur la manière dont cela sera construit au fil de l'eau.

Pour finir, nous tenons tout de même à saluer une très belle avancée pour la vie publique parisienne. C'est une délibération qui va dans le bon sens et donc notre groupe la soutiendra sans réserve. Merci.

Monsieur le Maire : Merci pour les DSP en tout cas. Madame ROY.

Madame ROY : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais juste rajouter qu'il s'agit tout de même d'une délibération qui va être extrêmement impactante dans le bon sens pour les Maires et les Mairies d'arrondissement. Je trouve notamment qu'il y a quelque chose d'important : c'est la méthodologie que vient d'évoquer un petit peu mon collègue précédemment sur le fait de construire la feuille de route par les Maires d'arrondissement et ensuite de la décliner en plans d'action. Maintenant, l'autorité fonctionnelle est détenue par les Maires d'arrondissement. Comme Monsieur PINET l'a évoqué, ils se voient notamment doter de l'autorité fonctionnelle sur les responsables

territoriaux – je pense que c'est une avancée tout de même très importante – avec également l'association de l'évaluation des chefs de services déconcentrés, l'association au recrutement des référents territoriaux. Tout cela va tout de même dans le sens de donner beaucoup plus de pouvoirs aux mairies d'arrondissement. Je pense que ces aspects un peu concrets méritaient d'être soulignés.

De plus, il y a quelque chose dont nous n'avons pas du tout parlé et je pense que c'est tout de même important et vous connaissez mon intérêt pour les sujets de démocratie locale : celle-ci fait aussi partie de ce projet de délibération. Elle donne notamment toute latitude aux Mairies d'arrondissement pour impulser encore plus de travail sur la démocratie locale notamment avec le déploiement du programme des volontaires de Paris, le fait qu'elles aient la latitude d'impulser des projets citoyens à l'échelle des quartiers. Je pense que cela mérite aussi d'être souligné dans cette délibération qui nous est proposée.

Certes, je comprends les remarques. Il est vrai que le budget est important ; c'est un peu le nerf de la guerre. Cependant, il devrait être dimensionné selon les besoins des arrondissements avec, ensuite, des possibilités que les arrondissements fixent leurs priorités par rapport à leur territoire.

Je voulais juste rajouter cela. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur JOZEFOWICZ.

Monsieur JOZEFOWICZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, agir au plus près des citoyens avec les mairies d'arrondissement est en soi une réforme de bon sens. C'est digne de la subsidiarité mais la subsidiarité suppose tout de même des compétences et il est dommage que cette territorialisation n'ait pas été précédée par l'attribution aux arrondissements de compétences de proximité que la droite demandait il y a quelques années lors de la discussion du projet de loi sur le statut de Paris, comme cela avait été suggéré, par exemple, pour la petite enfance ou pour le nettoyage de la voirie, mais le gouvernement de l'époque qui soutenait la Mairie de Paris avait préféré ne pas en tenir compte. C'est donc une territorialisation parfaitement incomplète.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Qui souhaite intervenir ? Monsieur LUINAUD.

Monsieur LUINAUD : Monsieur le Maire, chers collègues, je vais rebondir sur ce que disait Madame ROY pour vous dire qu'il y a un fort décalage entre ce qui est annoncé par la Ville de Paris et la réalité telle que nous la vivons. La Mairie centrale affirme d'abord vouloir nous donner plus de latitude dans l'impulsion de la vie locale au plus près des territoires. Sur ce point, nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer nos divergences sur la gestion de la communauté des volontaires de Paris. La Mairie centrale ne laisse pas du tout la gestion totale de ces volontaires aux Mairies d'arrondissement puisqu'elle les a rattachés à un agenda politique en les mettant prioritairement au service de la « Ville du quart d'heure », ce qui présage au final une latitude relative laissée aux Maires d'arrondissement. Nous serons donc particulièrement vigilants quant à la décentralisation réelle de leur gestion telle qu'elle nous est promise. Ce n'est d'ailleurs pas ma collègue Marie-Caroline DOUCERÉ qui me contredira si j'évoque aussi le sort de la deuxième Maison de la vie associative et citoyenne plus centrale que nous demandons sans avoir pu l'obtenir ; une infrastructure qui est pourtant essentielle pour toute la partie Nord du 15ème arrondissement.

Il y a ensuite une dissonance entre l'affirmation d'une liberté donnée aux Mairies d'arrondissement pour la mise en œuvre des dispositifs de démocratie participative et la réalité des moyens qui nous sont effectivement accordés. L'exécutif parisien nous promet à l'avenir des outils d'information et de communication territorialisés mais quelle surprise, franchement, de lire ces lignes quand on voit la faiblesse des moyens qui sont mis à disposition par la Ville aux Mairies d'arrondissement. Je pense notamment à des dispositifs participatifs comme la révision du plan local d'urbanisme ; un dispositif crucial pour l'avenir de Paris. La Ville a refusé de nous mettre à disposition suffisamment de kiosques du PLU dans le 15ème pour pouvoir quadriller ce grand arrondissement et lorsque nous avons fait la demande d'affichages supplémentaires, il a fallu l'insistance de notre collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE pour que la Ville daigne enfin nous accorder de simples affiches. Plus illustratif encore : pour toucher le plus grand nombre, nous avions proposé l'utilisation des panneaux d'affichage municipaux pour communiquer sur la révision du PLU mais la Ville nous l'a refusé sous prétexte que ces panneaux étaient dédiés à la campagne Covid. En revanche, quand il a été question de promouvoir le budget participatif, la campagne Covid passait soudainement au second plan. Vous voyez donc toute l'hypocrisie de ce texte lorsqu'il est dit que les

Mairies d'arrondissement organisent les informations et les concertations publiques, encore faudrait-il que nous en ayons les moyens.

Pour finir, mes chers collègues, il ne faudrait pas que cette délibération laisse à croire que la capacité totale d'investissement des arrondissements croît suite au financement du nouveau budget participatif par le budget général de la Ville. Si le nouveau format, et notamment ses modalités de vote, a sans doute contribué à la désaffection des Parisiens pour le budget participatif cette année – je rappellerai une baisse de 26 % de participation en 2021 – il a matérialisé un risque que j'avais évoqué dans ce Conseil, à savoir qu'allaient émerger de nombreux projets plus consensuels, moins sectorisés et donc moins ambitieux en termes d'investissements localisés. J'en veux pour preuve l'absence totale d'équipements sportifs dans les projets retenus par le budget participatif 2021, dans le 15ème comme dans d'autres arrondissements d'ailleurs, alors qu'ils étaient depuis l'existence du dispositif un moyen capital de financement de ces infrastructures.

Au total, avec ce nouveau budget participatif, la Ville de Paris a investi 500 000 € de moins cette année que dans les précédentes éditions. Entre les investissements du budget général et ce que nous avons gagné en IIL, vous pouvez tordre les chiffres dans tous les sens et chercher toutes les combinaisons possibles, nous risquons désormais d'avoir moins de moyens pour les investissements structurants et innovants dans le 15ème arrondissement et au total, nous devons malheureusement faire face, contrairement à ce que l'exécutif parisien affirme, à une rupture d'égalité entre arrondissements et dans le traitement des Parisiens au détriment des habitants du 15ème. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Voilà, il n'y a pas que des avancées. Monsieur SAMAMA.

Monsieur SAMAMA : Je vous remercie. Effectivement, chers collègues, le big-bang de la proximité, s'il en est, était absolument nécessaire. Cela va dans le bon sens. Je ne laisserai pas nos positions être caricaturées. Nous sommes convaincus que cela va dans le bon sens. Les élus locaux que nous sommes au sein de chaque arrondissement sont au plus proche des habitants. Nous connaissons le mieux leurs problématiques et les spécificités de notre territoire. C'est donc effectivement quelque chose qui est à souligner.

Nous nous réjouissons sincèrement par souci d'efficacité et de réactivité de voir déconcentré le sujet de la sécurité, particulièrement à l'échelle des arrondissements. Je pense, par exemple, aux nouvelles circonscriptions territoriales de la police municipale où nous aurons bientôt des agents exclusivement dédiés à notre arrondissement alors que par le passé, ils partageaient leur temps entre le 7ème arrondissement et le 15ème arrondissement. Cela signifie que nous aurons des agents sur le terrain qui connaîtront mieux les problématiques de notre arrondissement. Ils y passeront 100 % de leur temps. Ils connaîtront mieux les problématiques mais aussi les habitants, les gardiens d'immeuble ou encore les commerçants. Là encore, par souci d'efficacité, nous croyons que c'est quelque chose qui va dans le bon sens.

Nous nous réjouissons également d'avoir la main sur la définition des parcours de tranquillité publique des policiers municipaux, comme vous l'avez mentionné Monsieur SITBON, par souci d'efficacité car nous sommes les mieux placés pour savoir où ils doivent patrouiller, où ils doivent îloter. Il aurait d'ailleurs été incompréhensible qu'il en soit autrement. Comment aurait-on pu attendre d'une Mairie centrale à la tête d'une ville comme Paris de plus de 2 millions d'habitants et de 17 arrondissements de savoir où doivent patrouiller les policiers municipaux ?

Néanmoins, nous restons vigilants, comme mon collègue Nicolas JEANNETÉ l'a dit. Nous restons vigilants et nous regrettons qu'on n'ait pas été plus loin sur ce sujet de la décentralisation à l'échelle des arrondissements concernant la sécurité. Je pense à la question des moyens dédiés à l'arrondissement, à la question de l'armement des agents, à la question budgétaire comme cela a été mentionné par mon collègue Grégory CANAL.

Nous accueillons donc sincèrement favorablement cette nouvelle mais nous restons extrêmement vigilants quant à sa déclinaison opérationnelle et vous pourrez compter sur nous pour faire remonter ce qui peut être amélioré dans ce cadre-là pour rechercher encore davantage d'efficacité et répondre au mieux aux problématiques des habitants. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir aussi porté l'attention sur les questions de sécurité. Madame Marie-Caroline DOUCERÉ.

Madame DOUCERÉ : Merci Monsieur le Maire. Comme nous en faisons régulièrement l'expérience avec l'exécutif parisien, les formules sont ambitieuses mais lorsque nous entrons dans le détail, le désenchantement ne se fait pas attendre. C'est pourquoi je souhaiterais d'ores et déjà obtenir quelques précisions et assurances et savoir comment se déclinera financièrement le fameux fonds d'animation locale. Dans l'exposé des motifs de ce pacte parisien de proximité, nous pouvons lire : « *Les décisions les plus adaptées sont celles prises au plus près du réel et des habitants* » ou encore « *le transfert d'un maximum de pouvoirs et de responsabilités aux Maires d'arrondissement* ». Je lis aussi que ce plan fera l'objet de déclinaisons dans le cadre des prochaines étapes. La Mairie de Paris aurait donc encore le temps d'en revoir ou d'en préciser les modalités. D'un point de vue purement technique d'abord, comment la Mairie de Paris compte-t-elle articuler précisément ces attributions entre la Mairie centrale et la Mairie d'arrondissement dans la mesure où certaines associations travaillent au niveau local, d'autres au niveau national ou parisien voire aux trois ?

De même, lors des réunions de travail, quelques chiffres ont été énoncés. Ils n'illustrent pas vraiment le fameux big-bang de proximité dont parle la Mairie de Paris. D'après la synthèse annuelle de la vie associative présentée en juin en Conseil de Paris, les subventions aux associations à Paris s'élèveraient à 295 millions d'euros et plus de 80 000 associations seraient implantées dans la capitale. Avec ses 234 000 habitants, ses forums de proximité - celui des associations et celui des sports qui réunissent pas moins de 400 associations actives - d'après l'information dont j'ai pu avoir connaissance, le Maire du 15ème ne bénéficierait que de 20 000 € à attribuer pour les associations à vocation sociale et/ou concourant à l'animation locale. Si à cela s'ajoute le fait que le montant minimum de chaque subvention serait de 500 €, je vous laisse donc calculer, mes chers collègues. Cela voudrait dire qu'au maximum, 40 associations du 15ème – je dis bien 40 – pourraient se voir attribuer une subvention d'arrondissement. Voilà comment la Mairie de Paris vanterait un réel transfert de pouvoir après la crise sanitaire que nous venons de traverser, après la résilience et la mobilisation sans précédent dont ont fait preuve les acteurs associatifs depuis deux ans. Vingt mille euros, c'est aussi ce que mériterait une réelle politique associative de proximité dans un arrondissement de la taille de la ville de Bordeaux.

Pour terminer, les arrondissements comptant des quartiers prioritaires de la politique de la ville pourraient bénéficier d'une légère majoration de ce

montant du fonds d'animation locale. Pour le 15ème, à ce stade, cela serait donc la double peine puisque pour le moment, aucun quartier n'en bénéficie. J'aimerais donc que la Mairie de Paris nous confirme ou nous infirme ces chiffres et imagine sérieusement comment cela va se traduire localement. J'aimerais que l'exécutif parisien prenne aussi conscience de la frustration et de la tension que cela générerait sur le terrain si ces montants étaient confirmés. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de ces questionnements judicieux. Qui souhaite intervenir encore sur ce projet de délibération très important ? S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais évoquer, comme rapporteur, ce dossier sur lequel j'ai pas mal travaillé aussi. Il est vrai qu'il s'agit d'une réforme ambitieuse mais qui, selon moi et selon ce que je viens d'entendre – merci aux orateurs qui se sont exprimés – demeure incomplète.

D'abord, pour ma part, la première réflexion que je ferai c'est que cette réforme se fait malheureusement à droit constant en raison notamment – bien sûr, je sais qu'il ne faut pas revenir sur le lait renversé – de l'occasion manquée de la loi de 2017 révisant, hélas, a minima le statut de Paris. Alors parlementaires, nous avions avec un certain nombre de nos collègues déposé un certain nombre d'amendements qui effectivement instauraient une véritable décentralisation. C'est cela que nous souhaitions et c'est cela que nous souhaitons toujours avec, par exemple, l'avis conforme du Maire d'arrondissement pour toute autorisation d'utilisation du sol et d'occupation du domaine public, pour tous les projets d'acquisition ou d'aliénation d'immeubles, de droit immobilier, de transformation de bureaux en logements – bref, pour la politique d'urbanisme –, mais aussi le renforcement du rôle des Conseils d'arrondissement pour l'examen des documents d'urbanisme tels le PLU et le PLH, la révision des modalités d'attribution des logements, la dévolution de l'organisation des services de propreté et de voirie accompagnée d'ailleurs d'une dotation de fonctionnement spécifique avec ce qui est octroyé, c'est-à-dire l'autorité fonctionnelle sur un certain nombre de personnels, un avis conforme aussi des Conseils d'arrondissement pour les subventions qui les concernent, la possibilité de partenariat avec les communes limitrophes. Nous avons également parlé du renforcement des pouvoirs budgétaires ; je n'y reviendrai pas.

Ce qui a péché, c'est que tous ces amendements sans exception ont été rejetés. Le projet qui nous est soumis aujourd'hui est un projet un peu

croupion qui se fait à droit constant. D'ailleurs, il y avait même, parmi les amendements déposés, la création d'une police municipale qui, à l'époque, était considérée comme antirépublicaine. Elle est aujourd'hui mise en œuvre. Cependant, nous avons perdu quatre ans, ce qui est dommage.

À cette occasion manquée, je rajouterai l'espoir déçu de la charte des arrondissements de 2009 où déjà Bertrand DELANOË nous promettait une refondation des relations entre Maires d'arrondissement et services centraux et déconcentrés. C'était il y a une douzaine d'années. Ce ne fut largement qu'un vœu pieux même s'il y a eu quelques avancées. Exigence de vigilance également, tant ce pacte de proximité implique une révolution culturelle dans l'administration parisienne. L'arrondissement n'a jamais représenté pour celle-ci un territoire de référence ; il ne figurait d'ailleurs dans aucun texte administratif.

Alors oui, les avancées existent et vous avez eu raison de le rappeler les uns et les autres. Il ne faut pas les nier et c'est un pas dans le bon sens. Cependant, elles auraient pu être plus ambitieuses étant donné qu'elles sont qualifiées de big-bang territorial. Un big-bang c'est tout de même un bouleversement considérable. Toutefois, on ne trouve quasiment rien sur la procédure budgétaire malgré les injonctions, que rappelait Grégory CANAL, Adjoint chargé des finances, de la Chambre régionale des comptes qui considère d'ailleurs dans son rapport que les Mairies d'arrondissement sont pratiquement ignorées. Je rappelle que les états spéciaux d'arrondissement dans le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, pour tous les arrondissements parisiens, représentent à peine 3 % des dépenses de fonctionnement, c'est dire.

Je crois aussi que certaines intentions ne seront pas suivies d'effet notamment sur le rôle du Maire d'arrondissement quant à l'évaluation des chefs de services déconcentrés en fonction d'un certain nombre de résistances intérieures. Il y a aussi du flou dans pas mal de propositions, par exemple pour les arbitrages en cas de désaccord entre la Ville et les Mairies d'arrondissement alors qu'il s'agit d'un point primordial, aggravé parfois par le partage de certains chefs de service entre plusieurs arrondissements. Le flou subsiste encore pour le renforcement de l'attractivité des postes en Mairie d'arrondissement – nous avons énormément de postes vacants en raison de cette difficulté – ou la dotation. Il n'est pas prévu non plus un outil opérationnel de pilotage de l'activité des Mairies. Je le rappelle aussi – un des orateurs l'a dit et c'est

tout à fait vrai – que les arrondissements supérieurs à 150 000 habitants sont particulièrement désavantagés.

Il y a aussi une logique incertaine dans cette réforme. Il est vrai, comme vous l'avez dit Monsieur SITBON, tout est prêt pour la territorialisation de l'action sociale ou de la santé mais cela ne figure pas dans ce texte ; c'est bien dommage. De même, dans les domaines culturels, scolaires, de la petite enfance et de quelques autres directions déconcentrées également, la réforme n'est pas aboutie non plus.

Bien sûr que nous sommes favorables – et il ne saurait en être autrement – au principe de subsidiarité. En revanche, nous souhaitons aussi que ce transfert de compétences soit accompagné d'un transfert de moyens sinon, vous comprenez bien que ce serait aussi un marché de dupes. Or là, nous n'avons aucune assurance. Il nous faut, pour avoir ces assurances, un chiffrage précis de ces moyens en dehors de cette promesse de campagne qui, je l'espère – je ne veux pas faire de procès d'intention –, sera suivie d'effet. Je vous donne un exemple : la Maire de Paris – et c'est une bonne chose – a proposé d'augmenter le budget de la propreté de 500 millions à 1 milliard d'euros. Quel est l'échéancier pour la mise en œuvre de ce budget qui est évidemment essentiel pour l'amélioration des services de propreté à Paris qui, comme vous le savez, ne donnent pas satisfaction ? Il faut donc une décentralisation mais pas un transfert d'irresponsabilité.

Voilà ce que je voulais dire aussi à mon tour concernant cette réforme. Cela fait qu'en attendant les levées de doutes et les progrès qui peuvent encore survenir d'ici le Conseil de Paris et après, je propose pour cette réforme, qui est une avancée, certes, mais qui est une ébauche encore imparfaite et inaboutie, l'abstention de notre groupe.

Je vais donc soumettre au vote ce projet de délibération avec une proposition d'abstention de l'exécutif. Qui est pour ce projet de délibération ? La gauche et le groupe Paris écologie. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Les autres élus. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Bravo de ces applaudissements solitaires. C'est bien Monsieur SITBON mais vous n'avez pas entraîné l'enthousiasme général. Je le regrette. Un petit effort et ça viendra.

7. **2021 DCPA 20 – Présentation du bilan des délibérations globales, portant sur les équipements publics, adoptées entre 2015 et 2021**

Monsieur le Maire : Pour ce qui concerne notre arrondissement, il s'agit du conservatoire municipal (pour septembre 2024) pour 5,5 millions, de la piscine Blomet (septembre 2020) pour 14,8 millions et du musée Bourdelle (octobre 2022) pour 3,5 millions. Pas d'intervention ? Merci.

8. **2021 DVD 11 – Parc de stationnement Porte de Versailles 15e. Avenant n° 2 à convention DSP pour la prise en compte de l'impact COVID**

Monsieur le Maire : Madame LESENS.

Madame LESENS : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je trouve que les délibérations de la Ville de Paris sont vraiment bien. Franchement. Il faut absolument tout lire jusqu'au bout. Même lorsque les documents ont l'air d'être redondants, ils ne le sont pas. Ici, par exemple, la première réaction partagée par plusieurs de mes collègues a été de dire que la Ville avait encore oublié les vélos. Bon. Ensuite, je me suis aperçue qu'ils y figuraient probablement sous l'appellation fautive de deux-roues. Après, j'ai vu qu'on y avait davantage pensé pour la période des Jeux olympiques, mais avec l'idée que les vélos seraient stockés dans une zone non sécurisée. Et enfin, je suis arrivée à la dernière pièce : l'avenant n° 2 – le 1 n'existant pas d'ailleurs – en son article 5 à la neuvième page. Ici, on voit qu'il y aurait une zone pour les fameux deux-roues et cette zone ferait disparaître – tenez-vous bien, Mesdames et Messieurs – six places pour automobiles. Six places pour automobiles, cela ne fait même pas 50 places pour des vélos et encore moins si ce sont des motos. Enfin, je cite : « *Si la Ville le demande, le délégataire devra étudier la possibilité de déployer et d'exploiter une vélostation ou une consigne à vélo sur voirie.* ». Bla-bla-bla. Alors, moi, ce que je demande, c'est très simple : que la Ville n'attende pas pour demander et qu'elle ne demande pas d'étudier la possibilité de faire mais qu'elle exige tout simplement que cela soit fait et qu'elle le demande maintenant et non pas après la signature, naturellement. C'est urgent. Merci Monsieur le Maire.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Hic et nunc. Y a-t-il des interventions là-dessus, sinon Monsieur LEFEVRE, rapporteur, va répondre ? Vous avez la parole.

Monsieur LEFEVRE : Merci Monsieur le Maire. Je vais donc juste, après l'intervention de ma collègue, revenir sur le projet et le présenter très brièvement. Cela n'a pas été dit, mais il s'agit d'un avenant relatif au parc de stationnement situé Porte de Versailles. En 2009, la Ville de Paris avait confié à la société anonyme de gestion de stationnement la modernisation et l'exploitation de ce parc. Ce contrat arrivera à échéance en janvier 2022.

Dans le cadre de ce contrat, la SAGS était tenue de réaliser une rénovation complète du parc et la durée de 12 ans qui était fixée tenait compte des investissements nécessaires à l'exécution du contrat à amortir ainsi que des perspectives de résultats d'exploitation liés à l'activité du parc, notamment le Salon de l'automobile, la salle de spectacle le Palais des sports ainsi que la réalisation de la tour Triangle, pour n'en citer que certains. Un certain nombre d'événements imprévus ont donc affecté ce contrat : l'impact lié à la non-construction de la tour avec une estimation de perte d'exploitation à 2 millions d'euros, l'annulation du Salon de l'automobile en 2020.

De plus, dans le cadre du chantier de modernisation du parc de stationnement, la SAGS a dû faire face à des dépenses imprévues pour des occupations du domaine public qui s'élèvent à une centaine de milliers d'euros. La fréquentation de cet ouvrage a été particulièrement affectée par l'annulation des manifestations dans le parc mais aussi des spectacles au Palais des sports. Entre mars et décembre 2020, la fréquentation horaire de ce parc de stationnement a chuté d'environ 92 %.

Pour 2020, la perte nette calculée, liée à la crise Covid, est de 1 344 597 €. Cela justifie que la Ville indemnise le délégataire à hauteur de 70 % de la perte nette. C'est donc l'objet de cet avenant. Pour l'année 2021, il y a également une perte qui a été estimée à 1 135 000 €. Le préjudice qui a été retenu après négociation s'élève à 2 241 108 €. Une partie de ce préjudice est prise en compte par un dégrèvement de la redevance, l'autre partie par la prolongation de la concession jusqu'en novembre 2024.

Nous voterons ce projet de délibération. Cependant, quelques interrogations demeurent et devront faire l'objet de questions en Conseil

de Paris. Elles concernent, d'une part, la création d'une vélostation. L'avenant évoque seulement des études. La question qui se pose est de savoir si la Ville pourrait contraindre le délégataire. D'autre part, dans sa communication sur les bilans des états généraux du stationnement présentée en juillet dernier, la Maire de Paris s'est engagée à mettre en place un pass deux-roues à moteur. À partir du 1er janvier 2022, le stationnement des deux-roues motorisés sur la voie publique deviendra payant. Par conséquent, la question qui se pose est de savoir si le pass deux-roues motorisés sera prêt à temps. Enfin, la Ville de Paris indique que 100 parcs de stationnement éligibles ont été identifiés. Par conséquent, il nous paraît assez essentiel de rendre publique cette liste au plus tôt afin que les utilisateurs des deux-roues motorisés puissent l'anticiper.

Je vous remercie, mes chers collègues. Je vous rappelle que je vous invite à voter ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

9. **2021 DVD 95 – Plan Vélo. Approbation du plan d'actions 2021-2023 et demande des subventions correspondantes auprès de la RIF**

Monsieur le Maire : Qui s'exprime ? Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur JEANNETÉ : Monsieur le Maire, je vais profiter de cette délibération pour dire tout d'abord quelques mots sur le Plan vélo qui nous est proposé au niveau de Paris. Je me suis exprimé ce matin en troisième commission. Je m'exprimerai au Conseil de Paris. Il faut être honnête avec soi-même, ce Plan vélo constitue, il faut le reconnaître, une bonne avancée avec tout de même de grosses réserves : d'abord, que ce Plan vélo soit fait. Ce que je dis n'est pas anodin. Je rappelle que le précédent Plan vélo d'Anne HIDALGO 2014–2020 n'a été réalisé qu'à 50–53 % dans sa totalité. Surtout, ce Plan vélo va être interrompu par les Jeux olympiques. Après ceux-ci, y aura-t-il assez d'argent dans les caisses de la Ville de Paris pour finir ce plan ? Permettez-moi d'en douter avec une dette qui s'élève déjà à 7 milliards.

Deuxième interrogation : sur le calendrier. Je l'ai dit, il n'est pas très précis.

Troisième interrogation : que les pérennisations de coronapistes soient toujours faites en collaboration avec les Mairies d'arrondissement. Je reviendrai tout à l'heure encore sur la rue de Vaugirard.

Quatrièmement : je trouve qu'il manque dans ce Plan vélo le volet relation vélo/piétons.

Enfin, cinquième point - et c'est là que le bât blesse -, il manque bien évidemment tout un volet sur le stationnement sécurisé du vélo - j'en parlerai au Conseil de Paris – notamment pour ceux qui possèdent un vélo électrique. Je ne comprends pas qu'à Paris, nous n'arrivions pas à mettre des abonnements mutualisés à l'heure ou à la journée pour les vélos dans toute la capitale, dans tous les parkings. C'est ma grande interrogation. Vous savez Monsieur SITBON que j'en ai parlé ce matin à Monsieur BELLIARD. Ce dernier m'a promis de revenir vers moi. J'espère que nous allons trouver une vraie solution pour ces stationnements sécurisés.

Avant de laisser la parole à Jacques-Henri SEMELLE sur la coronapiste de la rue Linois, juste encore deux mots sur celle de Vaugirard. Nous en avons parlé au Conseil de Paris. Nous nous sommes un peu écharpés sur cette question, Monsieur SITBON, et notamment avec la gauche. Je rappelle que la pérennisation en piste à double sens est pour nous une erreur notamment parce que la largeur de cette piste cyclable est de 3 m alors que, boulevard Pasteur, la piste cyclable en un seul sens est de 2,5 m. Je n'arrive donc pas à comprendre. Je fréquente cette piste cyclable régulièrement. Les affrontements face-à-face entre vélos sont nombreux. C'est une piste cyclable qui est difficile.

Je sais qu'une réunion est prévue prochainement, que Monsieur BELLIARD viendra pour discuter de l'avenir de cette coronapiste. Encore une fois, nous demandons une chose simple : que nous nous mettions autour d'une table, à tête reposée, calmement, pour discuter de l'avenir de cette coronapiste rue de Vaugirard. Monsieur le Maire, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur BRAGÉ

Monsieur BRAGÉ : Mes chers collègues, bonsoir. La délibération qui est soumise à notre jugement ce soir nous propose de valider le premier plan d'action du Plan vélo avec l'objectif de faire de Paris une ville 100 % cyclable. Cette délibération sera adossée au Plan vélo, comme l'a bien souligné Monsieur JEANNETÉ auparavant, qui sera débattu au prochain

Conseil de Paris. Cette démarche s'inscrit dans le cadre plus général d'un développement des mobilités douces. Le Plan piéton est par ailleurs un autre sujet, Monsieur JEANNETÉ, qui n'est pas celui de ce soir. Il n'est nul besoin de rappeler l'importance de ces mobilités dans la lutte contre la pollution et le dérèglement climatique. Le budget d'investissement de ce Plan vélo est porté, avec un fort enjeu, à 250 millions d'euros.

En matière de vélo, les priorités de ce Plan tournent autour de quatre thèmes majeurs : le développement du réseau, le stationnement, la formation et les aides à l'acquisition du vélo. Le développement du réseau est un point très important parce qu'il s'inscrit avec une volonté très forte, ce qui n'était pas le cas du précédent. Cela devrait ravir la majorité de cet arrondissement, je n'en doute pas. Il s'articule autour d'un double maillage : d'une part, en assurant la continuité cyclable avec les communes limitrophes dans une perspective métropolitaine et régionale, et d'autre part, en assurant une articulation entre les axes principaux et les axes de proximité. Cela se concrétise notamment par la pérennisation des coronapistes qui répondent parfaitement à l'explosion de l'utilisation du vélo suite à la lourde crise que nous venons et que nous continuons malheureusement de traverser.

Au niveau de l'aménagement des places de stationnement, ce Plan est, là encore, très ambitieux : 130 000 places créées, 30 000 arceaux et 100 000 places sécurisées pour les vélos dont 40 000 à proximité des gares pour favoriser l'intermodalité et ce, en lien avec Île-de-France mobilités, dans la continuité de la logique que j'ai déjà exposée visant à articuler ce Plan aux projets de la Métropole et de la Région. C'est d'ailleurs le sens de ce plan d'action de ce soir qui est une annexe au Plan vélo visant à pouvoir collaborer sur le financement avec la Région. Cela devrait vous rassurer Monsieur JEANNETÉ sur sa réalisation, si vous faites confiance à la Région ; c'est à voir. Enfin, des aides aux copropriétés seront apportées pour aménager des places de parking vélo ainsi que la création de 1 000 places pour les vélos cargo à proximité des entreprises les utilisant.

En ce qui concerne l'aide aux habitants, outre une refonte des aides à l'acquisition du vélo, 40 millions seront fléchés vers les associations pour les actions de formation telles que le programme « Savoir rouler » qui permettra à chaque enfant de CM2 de savoir rouler à cette époque – et c'est une très bonne chose –, le développement d'ateliers d'autoréparation qui sont une forme d'extension de ce que nous avons pu connaître dans le 15ème avec l'aménagement des pompes en libre-service.

Nous allons beaucoup plus loin là-dessus. C'est une continuité qui nous rassemble, je le pense. Enfin, il y a aussi une évolution de la signalétique pour les particuliers, en l'occurrence les touristes, qui favorisera l'écotourisme. Cela n'est pas un mince détail lorsque l'on sait l'importance économique de ce secteur pour notre ville.

Aussi, mes chers collègues, je vous invite à voter en faveur de cette délibération.

Monsieur le Maire : Monsieur SEMELLE.

Monsieur SEMELLE : Monsieur le Maire, chers collègues, parmi les aménagements du Plan vélo que nous soumet Monsieur David BELLIARD, il y a, en effet, une coronapiste sur le front de Seine dont, en l'état, nous ne pouvons pas valider la pérennisation. Il s'agit, bien sûr, de la piste de la rue Linois. Cette coronapiste a été tracée comme les autres sans concertation, sans consultation de la Mairie d'arrondissement et du conseil de quartier. Je signalerai d'ailleurs ici qu'avec mon collègue Jean-Yves PINET, nous avons été informés le 30 novembre 2020 qu'elle serait mise en place 10 jours plus tard et qu'aucun dialogue n'a été possible sur ce sujet.

Il était pourtant clair que ces 400 m de piste méritaient un examen approfondi et non une réalisation à la va-vite. D'abord parce que cette piste est bordée par le centre commercial Beaugrenelle, pôle d'attraction majeur, qui recevait avant le Covid entre 12 et 13 millions de visiteurs par an. Cette rue n'est donc pas une voie comme les autres. Ensuite, parce qu'elle traverse le Front de Seine, quartier le plus dense de la rive gauche. Enfin, parce que la rue Linois, dans le prolongement du pont de Grenelle, est l'une des principales portes d'entrée dans l'arrondissement et qu'elle le sera plus encore demain sous l'effet combiné de la mise en place de la zone à trafic limité et du projet Eiffel, s'il est maintenu.

Dès la création de la coronapiste, les problèmes ont commencé. Des plaintes de riverains nous sont parvenues. En mars 2021, le conseil de quartier auditionnait la direction de la voirie et des déplacements qui confirmait des retenues de circulation significatives dans les deux sens alors même que le centre commercial était fermé en plein confinement. À cette occasion, le conseil de quartier demandait à la DVD de réaliser, lorsque la situation serait revenue à la normale et que les comptages seraient possibles, une étude comparative entre la situation antérieure et la nouvelle situation. Lors de sa toute dernière réunion, le 20 octobre dernier, le conseil de quartier a programmé l'audition des services de la

Ville début 2022 et il leur a été demandé dans l'intervalle de réaliser une étude de trafic ; étude dont je viens de parler.

Nous ne pouvons donc pas valider à ce stade la pérennisation de cette piste qui fait l'objet d'une étude de trafic et d'un prochain débat en conseil de quartier. Sans anticiper cette discussion, il semble clair qu'il faudra traiter un certain nombre de problèmes résultant de la création de cette piste. Je ne peux pas tous les citer ici. J'en évoquerai seulement deux : d'abord, il y a un problème à régler au croisement de la rue Linois et de la rue Robert-de-Flers puisqu'il n'y a plus qu'une seule file pour les voitures et si un ou deux véhicules tournent dans cette rue Robert-de-Flers, il se crée un embouteillage jusque sur le pont. Ensuite, l'accès à la tour Beaugrenelle au 26 rue Linois est très problématique puisque l'arrêt n'est plus possible au pied de cette tour, ce qui pose évidemment des problèmes aux habitants notamment aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur PINET a la parole.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je vais vous parler d'un sujet que j'ai trouvé, dans une démarche globale, absent de ce projet de délibération, à savoir la sécurité routière. Je pense que lorsque l'on parle de Plan vélo, d'aménagements vélo, il ne faut pas oublier non plus les autres usagers. Tout le monde se trouve à l'intérieur du même espace. Je rejoins ce qui a été dit notamment par mon collègue Nicolas JEANNETÉ et je reprends ce que vous avez dit. La Ville de Paris veut être une ville 100 % cyclable. Moi, j'aimerais dans un premier temps qu'avant d'être 100 % cyclable, elle soit 100 % piétons.

Il nous faut un vrai plan accompagnant ce Plan vélo en ce qui concerne la sécurité routière ; sécurité de l'ensemble des usagers. Bien évidemment, lors d'un choc entre un véhicule à quatre roues, quel qu'il soit, et un vélo, c'est généralement le vélo qui perd. Cependant, lorsqu'il y a un choc entre un vélo et un piéton, ce n'est généralement pas le piéton qui s'en sort indemne. Il faut véritablement travailler sur le fait d'apprendre à ces jeunes cyclistes, à ces primo-cyclistes, ce qu'est le Code de la route : on ne brûle pas un feu, on respecte la priorité aux piétons. Je l'ai encore vu aujourd'hui. Nous pouvons le voir tous les jours. On parle de ville 100 % cyclable. Par exemple, il y a un aménagement sur la rue Louis-Armand : savez-vous qu'il y a un trottoir qui est réservé aux vélos et ce sont les

piétons qui sont obligés d'aller prendre le trottoir d'en face ? À un moment donné, oui au plan cyclable mais oui aussi à un véritable Plan vélo et il faut une vraie campagne d'amélioration de la sécurité routière et d'appréhension de celle-ci et pas simplement quelques flyers. Il faudra peut-être aussi en passer par de la verbalisation à certains carrefours. On ne peut pas voir des cyclistes avec des écouteurs sur les oreilles qui zigzaguent un peu partout et qui manquent de renverser tout le monde.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Madame IBLED a la parole.

Madame IBLED : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce Plan vélo est certes un projet structurant pour Paris et devrait faire l'unanimité car je crois que nous partageons tous sur ces bancs la même ambition de faire de Paris une ville où il fait bon circuler à vélo. Cependant, je pense que nous sommes également tous d'accord pour dire que la circulation à vélo ne doit pas se faire à n'importe quel prix et avec n'importe quelle méthode. Car oui, une fois de plus, la méthode, ici, fait défaut et notre arrondissement en est un exemple flagrant. La Ville a agi dans l'urgence avec le confinement et dans cette urgence, des erreurs ont été commises. Nous avons par exemple deux coronapistes réalisées en dépit du bon sens ; je parle notamment de la piste rue de Sèvres devant l'hôpital Necker qui pose de sérieux problèmes ou encore de celle à double sens de la rue de Vaugirard.

Monsieur le Maire : Absolument.

Madame IBLED : Il aurait donc été opportun, je crois, d'agir vite mais bien sûr, on pouvait agir vite et faire bien. Aujourd'hui, ces pistes cyclables sont très accidentogènes pour les cyclistes eux-mêmes et pour les piétons. Je rejoins donc Monsieur PINET qui parlait de la sécurité. La gestion de l'espace public à Paris n'est pas un jeu. Il apparaît donc nécessaire, avant de pérenniser les pistes cyclables, de repenser par exemple les intersections qui sont dangereuses et d'être plus à l'écoute des riverains qui n'ont pas eu voix au chapitre sur l'installation de ces pistes. Parler de démocratie participative à Paris, c'est bien mais la faire, c'est mieux.

Comme vous le savez, nous soutenons les investissements vélo et le gouvernement l'a montré en finançant depuis le début de sa mandature des investissements pour le vélo à hauteur de 850 millions d'euros.

Cependant, nous nous abstiendrons sur ce vœu. Que les choses soient bien claires ici : ce n'est pas une abstention à interpréter comme un frein à la pratique du vélo, mais bien une abstention soulignant la mauvaise méthode, donc on peut faire mieux. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur JOZEFOWICZ.

Monsieur JOZEFOWICZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la coronapiste Vaugirard, parlons-en. Le conseil de quartier Saint-Lambert que je présidais jusqu'à la fin de l'année dernière s'était déjà saisi du dossier. Il avait déploré le manque de concertation avec les habitants puisqu'il n'avait même pas été saisi. Il n'avait pas été associé à la décision et encore moins à cette concertation alors que les habitants étaient profondément mécontents de cette décision. Une pétition avait même recueilli 400 signatures...

Monsieur le Maire : Nous en sommes à 500.

Monsieur JOZEFOWICZ : (...) Ce qui démontre, ô combien, que cette piste cyclable était contestée par les habitants. De concert avec mon collègue Jean-Philippe PIERRE, Adjoint de quartier, le conseil de quartier Saint-Lambert a décidé de se saisir de ce sujet pour sa réunion du jeudi 25 novembre prochain. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Trois points. Lorsque Monsieur PINET dit qu'il faut une ville d'abord 100 % piétons, je crois que le Plan vélo répond à cela. D'abord, je partage cela ; je veux le dire très clairement. Il y a, pour répondre à cela, des actions de formation qui sont prévues de manière conséquente dans le Plan vélo. Deuxièmement, la police municipale, contrairement à ce que vous allez l'air d'énoncer, verbalise fortement aux carrefours, de manière manifeste ces derniers temps, pour montrer aux vélos, à la minorité de ces usagers qui ne respectent pas les règles qu'il faut les respecter. Il ne faut pas faire de caricatures là-dessus. Il y a énormément de gens qui utilisent le vélo – et ces nouveaux usages sont à encourager – et ce ne sont pas tous des gens qui l'utilisent en dépit des règles. Vos propos laissent quelque part penser cela. Cela n'est pas le cas.

Trois points : la ville s'est effectivement transformée et nous devons tous nous en féliciter. Je suis déçu et surpris que le groupe LREM s'abstienne parce que c'est vraiment une avancée. Il y a dans la délibération qui nous

est présentée un calendrier qui - ne vous en déplaise et pardon de le dire - est clair. Il expose pour 2021–2023 les pistes cyclables qui vont être pérennisées, à savoir, pour notre arrondissement, le boulevard Pasteur et, ne vous en déplaise, la rue de Vaugirard sur laquelle je reviendrai, la rue de la Croix-Nivert et la rue Linois. Il y a dans le calendrier, entre 2021, 2022, 2023, les mètres linéaires qui seront créés. C'est donc relativement précis. Je ne sais pas ce qui vous manque comme précisions mais je vous aiderai à obtenir les réponses si vous me posez la question là-dessus. Cependant, c'est très clair. Et, je m'en réjouis parce que la ville s'est transformée et aujourd'hui plus personne – vous non plus et je m'en réjouis – n'ose dire qu'il ne faut pas aller dans ce sens-là.

Deuxièmement, je ne vais pas revenir sur l'ensemble du Plan vélo parce que mon collègue Thibaut BRAGÉ en a détaillé beaucoup de points de manière très pertinente. Toutefois, il y a – et j'insiste là-dessus – une dimension de formation qui est dans le Plan vélo. Je crois que c'est quelque chose de très important parce qu'il s'agit, effectivement, d'un nouvel usage de la ville et de nouveaux usagers. Il faut que tout cela se mette en place, s'accompagne, que nous soyons très rigoureux. Personnellement, je soutiens le fait qu'il faut être très rigoureux et que les usagers du vélo doivent respecter les règles, que ce n'est que comme cela que nous pourrons avoir un bon partage de l'espace public entre les usagers des voitures, les piétons et les usagers du vélo. Néanmoins, il faut reconnaître que tout cela va dans le sens d'une meilleure répartition de l'espace public qui était depuis très longtemps défiguré au profit des usagers de la voiture qui ne sont pas majoritaires. Je ne reviens pas sur tous les points du Plan vélo, mais je mets en avant ce point de la formation car il me paraît très important.

Je suis d'accord avec vous - une fois n'est pas coutume - Monsieur JEANNETÉ sur le fait qu'il peut y avoir des améliorations. Je crois que Monsieur BELLIARD, lors de la troisième commission ce matin, donnait une ouverture. Il peut y avoir une amélioration sur la sécurisation des vélos dans les parkings publics éventuellement. Nous pouvons aller plus loin là-dessus. Je crois que Monsieur BELLIARD et la Ville de Paris ne sont pas fermés sur le sujet. Nous y travaillerons collectivement. Je trouve que vous avez eu raison de le souligner. Néanmoins, il faut aussi souligner pour être tout à fait exact que le Plan vélo qui sera présenté au Conseil de Paris la semaine prochaine détaille un certain nombre d'avancées sur la question du stationnement. Celles-ci sont conséquentes même si le point que vous relevez, je le redis, mérite attention.

Troisièmement, je ne comptais pas revenir sur la rue de Vaugirard mais je vais le faire puisque vous me tendez la perche. Non, Monsieur JEANNETÉ, nous ne nous sommes pas écharpés. Ce n'est pas, de toute façon, ma conception du débat public que de s'écharper. Vous non plus, je l'espère. Nous ne nous sommes pas écharpés.

Intervention hors micro de Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur SITBON : Non, nous ne nous sommes pas écharpés. En revanche, effectivement, et vous me forcez à le redire alors je vais le faire, j'ai effectivement trouvé de mauvaise foi le fait que vous citiez une association en déformant ses propos. Ensuite, il y a tout un débat sur Twitter et sur les réseaux sociaux. Je vais le dire : nos concitoyennes et nos concitoyens se foutent totalement de nos échappements sur les réseaux sociaux, ce qui compte, c'est leur vie quotidienne, c'est le fait qu'ils aient ou pas des infrastructures qui leur permettent de se déplacer. Or, là, il faut être cohérent. Sur la rue de Vaugirard, il y a effectivement actuellement, de manière provisoire...

Intervention hors micro de Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur SITBON : Je ne crois pas qu'il y ait un problème, Monsieur JEANNETÉ. Ne me coupez pas. Je ne le pense pas et vous ne me le ferez pas penser. Je ne le pense pas. Je prends cette rue...

Intervention hors micro de Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur SITBON : Attendez, s'il vous plaît, nous faisons un dialogue, nous intervenons les uns après les autres dans un débat respectueux. Je ne crois pas qu'il y ait un problème. Je suis usager, comme vous semble-t-il, de cette rue de Vaugirard que je prends très régulièrement à vélo dans les deux sens. S'il y a quelques points d'amélioration sans doute comme partout, je suis très satisfait de cet équipement. Et, lorsqu'il sera pérennisé, il sera encore amélioré.

Cependant, il faut être honnête. En l'occurrence, on ne peut pas comparer le boulevard Pasteur et la rue de Vaugirard. Il ne vous a pas échappé que le boulevard Pasteur et la rue de Vaugirard n'ont pas la même largeur, qu'on ne peut pas faire exactement la même chose sur le boulevard Pasteur et sur la rue de Vaugirard. Donc, une piste bidirectionnelle, effectivement, je vous l'accorde – et c'est le sens des propos de Paris en selle que vous avez déformés – est toujours moins bien que deux pistes

unidirectionnelles. Cependant, lorsque l'on ne peut pas faire deux pistes unidirectionnelles...

Brouhaha.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs.

Monsieur SITBON : Je vais aller au bout de mon propos.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, Monsieur SITBON...

Monsieur SITBON : Qu'est-ce que c'est que cette cacophonie ? On peut aller au bout ou pas ?

Monsieur le Maire : C'est justement la raison pour laquelle je requiers deux minutes pour demander à nos collègues de vous laisser vous exprimer. Il y a un débat. Chacun a pu s'exprimer et chacun pourra s'exprimer encore. Mais, franchement, là, c'est inaudible. Laissez Monsieur SITBON terminer puisqu'il achève son temps de parole.

Monsieur SITBON : Presque.

Monsieur le Maire : Cinq minutes tout de même.

Monsieur SITBON : Oui mais j'ai été largement interrompu. Lorsque l'on ne peut pas faire deux pistes unidirectionnelles, et on ne le peut pas sur la rue de Vaugirard – je vais être précis : on ne le peut pas sur la rue de Vaugirard – une piste bidirectionnelle est préférable.

Intervention hors micro de Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur SITBON : Si vous nous proposez un schéma...

Monsieur le Maire : Monsieur JEANNETÉ, franchement, on ne va pas rester deux heures là-dessus.

Monsieur SITBON : Si un jour, on nous propose un schéma – mais je ne sais pas ce qu'on supprimera alors – permettant d'avoir deux pistes unidirectionnelles sur la rue de Vaugirard, je suis preneur. Dans l'attente, la piste bidirectionnelle est la meilleure des solutions, plébiscitée par les 5 000 usagers (3 000 dans un sens et 2 000 dans l'autre environ) journaliers...

Interventions hors micro.

Monsieur le Maire : Je vais être obligé de suspendre la séance si vous continuez à interrompre l'orateur. S'il vous plaît, vous le laissez s'exprimer jusqu'au bout. Il termine son intervention.

Monsieur SITBON : De manière chaotique et difficultueuse.

Monsieur le Maire : Terminez Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Il y a 5 000 usagers qui utilisent la rue de Vaugirard, 3 000 dans un sens et 2 000 dans l'autre. Ceux-ci, avec l'accroissement des usagers, ne pourraient pas être absorbés dans tous les cas par la piste de la rue Lecourbe. La rue de Vaugirard est une piste satisfaisante, nécessaire à notre arrondissement. Le meilleur des plébiscites, ce sont ces chiffres qui, en comparaison, pardon de le dire, avec les 500 signataires de la pétition...

Monsieur le Maire : Bien. Merci Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : (...) Ne sont pas grand-chose. Pardon de le dire.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON, terminez votre intervention.

Monsieur SITBON : Il y a 5 000 personnes qui utilisent les pistes tous les jours, qui en sont satisfaites, et il y a 500 personnes qui font une pétition...

Propos hors micro d'un élu.

Monsieur SITBON : Il y aura une vraie concertation et nous verrons les choses à cette occasion.

Monsieur le Maire : Je vais clore ce débat. Monsieur SITBON, vous avez largement dépassé votre temps de parole.

Monsieur SITBON : Je voulais rappeler que la piste de la rue de Vaugirard est un équipement nécessaire à notre arrondissement et que je me battrai, nous nous battrons...

Monsieur le Maire : Nous l'avons bien compris.

Monsieur SITBON : (...) Pour qu'elle soit pérennisée.

Monsieur le Maire : Nous avons bien compris. Vous oubliez juste un tout petit élément dans votre analyse : ce sont les riverains, les commerçants, les habitants du 15ème.

Applaudissements.

Nous sommes tout à fait heureux que des milliers de cyclistes traversent le 15ème – personne ne peut s'y opposer et au contraire, il faut favoriser leurs déplacements – mais il y a des habitants qui ont une vie maintenant invivable sur cette rue de Vaugirard, qu'il s'agisse du 6ème ou du 15ème. J'en ai souvent parlé avec mon collègue Jean-Pierre LECOQ.

Applaudissements.

Nous aurons effectivement à redébattre de cette affaire. Y a-t-il d'autres interventions mes chers collègues ? Sinon Madame LESENS va peut-être répondre aux orateurs. Allez-y, Madame LESENS.

Madame LESENS : Monsieur le Maire, je ne crois pas que je vais répondre parce qu'il y a beaucoup trop de choses. Nous avons Monsieur JEANNETÉ qui nous parle avec véhémence de la rue de Vaugirard et de tous les problèmes qu'il y rencontre, Monsieur SEMELLE qui se plaint de la rue Linois avec les habitants et nous l'écoutons évidemment, Monsieur PINET qui se plaint non seulement de l'insécurité mais aussi des cyclistes qui font n'importe quoi et c'est vrai, il a raison et c'est audible. Nous n'avons pas entendu parler des problèmes des handicapés parce que Madame FERHAT est partie avant, mais nous aurions dû en parler et pas seulement des piétons. Madame IBLED, nous dit, elle-même, qu'il n'y a pas de méthode et c'est bien un point extrêmement important dans l'affaire. De plus, elle a bien raison – pardon de le dire Madame IBLED – de souligner la rue de Sèvres qui n'est pas dans ce programme du début du Plan vélo. Effectivement, après les Jeux olympiques, on verra. Donc, la rue de Sèvres reste un vrai problème. Plusieurs ont parlé du comportement des cyclistes. C'est une vraie question probablement plus complexe que ce qui a été dit, mais peu importe.

Bref, Monsieur le Maire, mes chers collègues de tous bords, ce n'est pas en accumulant les griefs et les criailleries pour certains que nous allons nous sortir de ce mauvais pas. Franchement.

Je vais vous faire une proposition tout à fait différente, si vous le voulez bien. Je vous propose que nous modifiions le calendrier. Pour rappel, il est prévu pour 2021 que le boulevard Pasteur soit créé. C'est déjà bien avancé. Nous n'en parlons plus. Ce n'est pas la peine de le voter. En 2022, sont prévues les rues de Vaugirard et Linois ainsi que le bas de la rue de la Croix-Nivert. En 2023, est prévu le haut de la rue de la Croix-Nivert c'est-à-

dire la jonction entre les rues de Vaugirard et Lecourbe. Voici ce que je vous propose : nous inversons 23 et 24 ou 22 et 23...

Monsieur le Maire : 34 ? 37 ? Essayez d'être précise, Madame LESENS.

Madame LESENS : Oui, oui. Je me suis corrigée tout à l'heure. 22 et 23. Cela donne : en 2022, requalification des deux parties concernées ou de la totalité, ce n'est pas clair dans ce qui est écrit, de la rue de la Croix-Nivert. Il est beaucoup plus intéressant pour les riverains et pour la compréhension du projet que toute la rue soit faite en même temps. En 2023, cela nous donne le réaménagement de la rue de Vaugirard ainsi que de la rue Linois.

Pourquoi je vous propose ceci ? C'est parce que précisément comme, je le crois, Monsieur SITBON l'a demandé ou en tout cas comme nous le souhaitons depuis le début, ce n'est pas que l'on ne fasse une bidirectionnelle, ce n'est pas que l'on fasse deux monodirectionnelles, ce n'est pas qu'on en fasse qu'une, mais c'est juste et uniquement que nous en parlons, que nous nous mettions autour d'une table et que nous travaillions, qu'on nous présente le projet, que nous en discutions, que nous puissions voir calmement les avantages, les inconvénients, ce qui passe et ce qui ne passe pas, s'il y a la place, quels sont les arbitrages qu'il faut faire, quelles sont les autres nécessités sur la rue. Il ne faut pas oublier que c'est une rue historique, qu'il y a beaucoup de choses intéressantes, qu'il y a une vie extrêmement importante tout le long, un commerce comme il y a rarement dans Paris. Il faut que l'on regarde les choses de près. Nous n'avons pas de préjugés autres que l'impression qu'une piste bidirectionnelle ne passe pas parce qu'il n'y aurait pas la largeur. Même maintenant, il a fallu bouffer – pardonnez-moi le mot – sur les couloirs de bus à deux endroits. De plus, il y a plein de choses qui manquent. Cependant, je ne veux pas rentrer maintenant dans le débat car cela serait bien trop long. Tout ce que nous demandons, ce sont des séances de travail qui nous permettront d'avancer.

Cela fait qu'en réalité, ce que je vous propose avec cette inversion de calendrier, c'est une modification du texte. Si vous acceptez cette inversion de calendrier – Monsieur le Maire, je crois que je peux me permettre de le dire – nous approuverons cette délibération. En revanche, si cela était refusé, s'il y a blocage sur ce sujet, j'appellerais naturellement à l'abstention à regret. À regret, je le souligne. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci. Vous avez fait une proposition. Nous n'allons pas refaire le débat de la rue de Vaugirard mais il y a deux méthodes : il y a celle qui a été appliquée par la Mairie de Paris et la Mairie du 15ème dans de bonnes conditions il y a quelque temps et qui a conduit à la mise en place de la piste cyclable de la rue Lecourbe et il y a la méthode brutale, injuste et surtout très défavorable à tous les habitants, commerçants et utilisateurs de la rue de Vaugirard qui est celle qui a été malheureusement employée pour imposer une piste bidirectionnelle.

Il est, bien sûr, nécessaire de revenir là-dessus et nous espérons que les réunions qui vont avoir lieu avec Monsieur BELLIARD, puisqu'il y en aura une en mairie puis une marche exploratoire, permettront d'avancer. Notre objectif n'est pas de faire une guerre de religion sur la rue de Vaugirard mais d'essayer de satisfaire tout le monde. Surtout, le pire, c'est ce que vous faites avec la rue de Vaugirard : vous opposez les usagers les uns aux autres avec les habitants. Je pense que ce n'est absolument pas comme cela qu'il faut gérer une Ville.

On parle des pistes cyclables. C'est évidemment quelque chose de très positif et nous les développons et nous allons les développer encore pour favoriser le développement du vélo comme mode de transport normal en ville. Cependant, il y a aussi d'autres choses : par exemple, j'avais proposé des exonérations de la taxe foncière pour les aménagements dans les immeubles de locaux à vélo. Cela a malheureusement été rejeté. J'avais proposé aussi qu'en dehors de l'indemnité kilométrique vélo, il y ait des avantages pour les personnels municipaux qui utilisent leur vélo. Bref, il y a beaucoup de choses dans l'environnement du vélo comme également la possibilité de porter son vélo dans les transports en commun ou encore d'avoir des stationnements très sécurisés qui ne sont pas suffisamment développés et qui contribuent, vous le savez très bien, au développement du vélo. Il y a donc le sujet des pistes cyclables mais nous ne pouvons pas nous focaliser que sur ce terme-là, même s'il est important, car il y a aussi tout l'environnement vélo qu'il faut reprendre.

C'était des propositions que j'avais faites quand le gouvernement m'avait demandé de présenter un Plan national vélo en 2008 ou en 2009 et qu'un certain nombre de mesures telles que celles que j'ai citées ont été mises en œuvre notamment la réalisation de parkings vélos dans tous les immeubles d'habitation ou de bureau, etc. Je ne vais pas redévelopper tout cela. Ce que je pense, c'est que, dans ce plan, il manque aussi toute cette partie qui, bien sûr, est aussi partiellement législative et

réglementaire mais pas que et qui pourrait aussi faire avancer le développement du vélo.

J'ai retrouvé un discours que j'avais fait au Conseil de Paris en 2015 où je citais l'objectif de la Ville de Paris qui était que le vélo représente une part modale de 15 % en 2020. Nous sommes en 2021 et nous devons être entre 5 et 6 % de part modale. Franchement, les efforts n'ont pas été suffisants. Bien sûr, il faut le faire sans, encore fois, mettre en opposition les usagers et les habitants. Voilà juste quelques réflexions avant de passer au vote de ce projet de délibération.

Si j'ai bien compris Madame LESENS propose de...

Madame LESENS : Je propose donc que nous inversions les deux années 2022 et 2023 : qu'en 2022, on mette la rue de la Croix-Nivert, de Garibaldi à Convention, ainsi que la rue de la Croix-Nivert mais en réalité c'est probablement, même si cela n'est pas écrit, de la rue de Vaugirard à Lecourbe, et qu'en 2023, on récupère la rue de Vaugirard dont nous aurons vraiment eu le temps de parler, de Pasteur à Montparnasse, et la rue de Vaugirard à nouveau mais des Maréchaux à Pasteur, c'est-à-dire la rue de Vaugirard elle aussi en une seule année pour la bonne raison qu'il est plus intéressant de tout faire ensemble...

Monsieur le Maire : Bien, nous n'allons pas refaire tout le débat.

Madame LESENS : Et ensuite, la rue Linois toujours en 2023.

Monsieur le Maire : Qu'est-ce que vous répondez à cette proposition ? Je n'ai pas vu si quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette proposition. Monsieur SITBON ? Allez-y.

Monsieur SITBON : Pardonnez-moi, on entend assez mal les orateurs ce soir. Si on pouvait peut-être monter un peu le son car j'ai parfois un peu de mal à vous entendre. Je ne sais pas si je suis le seul.

Monsieur le Maire : Madame LESENS propose une inversion...

Monsieur SITBON : Oui, j'ai fini par comprendre cela et je vais vous décevoir. Non, je ne peux souscrire à cela pour une raison simple : d'abord, je crois que je ne serai pas pour sur le fond et sur la forme, les services de la Ville travaillent les propositions et il y a un certain nombre de considérants qui ont permis d'établir ce calendrier. Ce n'est pas

seulement la question du vélo. Ce n'est donc pas possible. Ce n'est pas raisonnable.

Monsieur le Maire : Merci, d'autant plus que ces considérants ont été établis par la Ville contre l'avis de la Mairie concernée. Enfin bon. Au moment même où nous votons le pacte de proximité, la Ville propose l'inverse de ce que souhaite une Mairie d'arrondissement. Je pense que nous aurions pu en discuter davantage. Après, nous avons bien enregistré votre réponse négative. De ce fait, c'est la deuxième option qui s'impose, à savoir l'abstention préconisée par l'exécutif.

Je mets donc aux voix. Qui est pour la délibération initiale ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

10. 2021 DEVE 100 – Appel à projets Paris Sème - Subventions en investissement aux acteurs économiques parisiens de l'agriculture durable de proximité

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, dans cette délibération qui porte sur le versement de subventions d'investissement à 18 structures d'agriculture urbaine pour un montant de 707 300 €, deux articles, l'article 5 et l'article 9, concernent le 15ème. L'article 5 porte sur le versement d'une subvention de 15 100 € pour la ferme urbaine installée dans le parc Suzanne-Lenglen et l'article 9 porte sur le versement d'un montant de 269 600 €, soit environ 40 % du montant total de la délibération, pour la seule entreprise Green'elle. J'avoue avoir été stupéfaite en découvrant au détour de cette délibération que la Maire de Paris avait décidé d'allouer à Green'elle cette somme considérable pour un projet contesté depuis cinq ans.

D'abord, il me semble que la Ville n'a pas vocation à subventionner à un tel niveau des installations issues des appels à projets Parisculteurs. Je considère même qu'il pourrait y avoir là une certaine distorsion entre les différents candidats.

Ensuite, je rappelle que notre Conseil s'oppose depuis 2017 à l'installation de cette ferme aquaponique sur les réservoirs d'eau non potable de Grenelle. Lors de notre Conseil de mars 2021, nous avions d'ailleurs une nouvelle fois demandé qu'un site plus approprié soit trouvé pour

l'installation de ce projet, qu'une véritable concertation soit engagée au sein d'un comité ad hoc afin d'aboutir à un projet de biodiversité respectueux du patrimoine et de l'environnement co-construit avec les riverains, le conseil de quartier, l'association Respiration 15 et, bien sûr, la Mairie du 15ème.

Si nous soutenons activement les programmes d'agriculture urbaine dès lors qu'ils s'inscrivent dans un cadre approprié et respectent le Plan climat, en revanche, la création de ce projet d'aquaponie au cœur de ce quartier dense est contre-nature : sur le plan paysager et patrimonial, avec l'installation sous les fenêtres des riverains d'un champ de serres en plastique, sur le plan climatique avec la suppression d'un îlot de fraîcheur, sur le plan de la biodiversité avec la création d'un élevage de truites en bac destiné à l'engraissement en lieu et place des nombreuses espèces d'oiseaux qui venaient se poser sur les étendues d'eau du réservoir.

Pour résumer, je trouve stupéfiant que l'argent du contribuable coule à flots pour financer un projet aussi contesté, générateur de nuisances olfactives, visuelles et sonores et qui, en prime, fait actuellement l'objet d'une procédure contentieuse. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Bien sûr, cela fait beaucoup de raisons pour repousser l'article 9. Y a-t-il des interventions ? Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous avons également de nombreuses interrogations sur ce projet de délibération et plus précisément sur son seul article 9 qui porte sur la subvention de 269 000 € attribuée à l'entreprise Green'elle et portant sur un projet de pisciculture dans le 15ème sur le site des réservoirs de Grenelle. Ce projet souffre d'une forte contestation locale de la part de riverains et d'associations environnementales qui aspirent pour ce site à un projet de biodiversité et sont parties pour certaines d'entre elles à un contentieux actuellement pendant devant la cour administrative d'appel de Paris.

Un vœu de l'exécutif porteur d'un certain nombre d'engagements environnementaux et en termes de bien-être animal avait été adopté en Conseil de Paris. Nous n'avons eu aucun retour sur le suivi donné à ce vœu et nous sommes curieux de savoir ce qu'il en est. De plus, les attendus de ce vœu, qui apparaissent en préambule de la convention,

n'apparaissent pas du tout dans les engagements concrets de la porteuse de projet et il n'y a donc à ce stade pas de véritable gage sur ses engagements.

Je voudrais vous dire aussi que si ce projet est de circuit court, cela ne suffit pas nécessairement à en faire un projet vertueux en termes écologiques et de condition animale. La pisciculture implique des prélèvements réguliers d'espèces dans les écosystèmes pour reconstituer les stocks de poissons. Cela a un coût en termes de biodiversité. Ce projet nécessitera également une évaluation environnementale pour savoir comment sont traités les déchets produits. Pour votre information, une tonne de poissons produits génère une tonne de déchets. Quel traitement pour ces déchets ? Nous n'avons pas d'information sur les procédés utilisés. Quelle alimentation ? On parle de protéines, de farine. On parle de 10 % d'eau non recyclée. Quid de ces eaux ? Quel bilan énergétique et carbone ?

Enfin, nous nous questionnons également sur la solidité financière du projet que nous trouvions bancal et avions questionné en février. La question d'une subvention aussi importante, tout particulièrement comparée aux autres, tend à confirmer nos inquiétudes sur la solidité financière de ce projet.

Pour toutes ces raisons nous souhaiterions donc un vote dissocié sur cette seule convention. Je ne sais pas si cela est possible en Conseil d'arrondissement. C'est en tout cas notre demande puisque les autres conventions soumises à notre avis ne posent pas de difficultés en ce qui nous concerne. Nous voterons à ce stade contre la seule convention avec l'entreprise Green'elle.

Monsieur le Maire : Très bonne proposition. Nous soumettrons un vote dissocié de l'article 9. Il est vrai que ce projet est extrêmement contesté mais il n'avait jamais été question, à aucun moment, d'une subvention, encore moins de cette importance considérable, ce qui ne manque pas de poser des questions sur cette entreprise. Mme ROY souhaite s'exprimer.

Madame ROY : Merci Monsieur le Maire. C'est le retour des réservoirs de Grenelle dans notre débat. Je ne partage pas ce qui a été dit comme vous vous en doutez. Depuis 2014, nous soutenons, en tant que Ville de Paris, des projets d'agriculture de proximité au plus près des Parisiens. Vous gagerez qu'au moment de la COP26 qui se déroule actuellement et au vu

du contexte de crise sanitaire, sociale et climatique, l'approvisionnement alimentaire des villes, notamment les circuits courts, est à promouvoir.

De plus, les services qui sont rendus par l'agriculture urbaine convergent avec des enjeux de transition écologique notamment de lutte contre les îlots de chaleur urbains, de contribution à la rétention des eaux pluviales, de préservation et de renforcement de la biodiversité urbaine, du recours au réemploi, au développement aussi du lien social et de bien d'autres atouts. C'est la réponse à ces enjeux qui était au cœur de l'appel à projets Paris Sème ; un appel à projets qui vise à soutenir par des subventions d'investissement des projets qui relèvent de la production agricole et aussi de la commercialisation de produits agricoles.

Notre groupe continue à ne pas comprendre cette opposition à ce projet pourtant exemplaire sur de nombreux points notamment environnementaux, sociaux et pour les habitants du 15ème. On parlait de bilan carbone : tout de même, nous allons produire localement des denrées qui vont être consommées localement. Nous allons donc contribuer à réduire considérablement l'empreinte carbone liée au transport de marchandises. C'est un argument que Madame NIAKATÉ a défendu et que je ne peux pas comprendre.

L'économie circulaire : ce sont les déchets d'un écosystème qui vont alimenter un autre système. Nous n'aurons plus besoin d'engrais chimiques. C'est également un point qui est très important dans ce projet. Le circuit fermé d'eau va entraîner des économies et on va ainsi consommer beaucoup moins d'eau que dans l'agriculture classique. Il y aura un côté qualitatif important puisqu'ils pourront produire des variétés rares, anciennes, et que les légumes seront cueillis à maturité et consommés de façon très rapide.

Nous avons déjà eu le débat de nombreuses fois sur l'îlot de fraîcheur. C'est une préoccupation tout à fait légitime des habitants que j'entends très bien. Les serres sont maintenues en température l'hiver. C'est l'eau qui est chauffée et non pas l'air ambiant. Par ailleurs, pendant l'été, les serres seront régulièrement ouvertes et l'évapotranspiration des plantes libérera de l'humidité qui viendra justement rafraîchir l'atmosphère comme dans un espace vert classique.

Par ailleurs, cela créera quatre emplois pérennes à terme, ce qui est tout de même quelque chose d'important étant donné la situation sociale de notre pays et il y aura un bénéfice pour les habitants du 15ème avec

notamment une place qui est en cours d'obtention sur le marché Convention.

Par rapport à ce qui avait été exprimé dans le vœu 43TER de l'exécutif municipal en mars 2021, c'est-à-dire le bien-être animal et notamment le fait que ce soit encore plus végétalisé avec le respect de la biodiversité, il est indiqué dans la convention, que nous avons tous à disposition, qu'un travail sera effectué sur des jardinières avec des plantes grimpantes sur les murs d'enceinte du réservoir. Ils feront l'objet d'une présentation et d'échanges préalables avec les habitants du quartier. Ils seront de nature à favoriser l'accueil des insectes et des oiseaux pour contribuer à la biodiversité.

Nous avions déjà évoqué la question des nuisances mentionnée par Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE. Une mesure de niveau de bruit avait été effectuée avant l'implantation ; étude transmise à l'association Respiration Paris 15ème. Le niveau sonore sera suivi et surveillé. La porteuse du projet avait bien indiqué lors de plusieurs réunions publiques que la zone de pisciculture serait bien isolée phoniquement. Rien ne prouve aujourd'hui que dans ces systèmes aquaponiques, il y a des problèmes olfactifs.

Monsieur le Maire : Merci Madame ROY. Encore une fois la Mairie de Paris va contre l'opinion non seulement de la majorité de la Mairie du 15ème et du Maire mais également des associations et des riverains. Il y a d'autres interventions ? Madame IBLED.

Madame IBLED : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous avons, nous aussi, découvert avec surprise cette délibération et notamment l'article 9 qui propose le financement d'une entreprise privée qui doit mettre en place le projet de ferme aquaponique en lieu et place des bassins de Grenelle. Comment est-il possible de parler d'un financement, de la mise en place d'une échoppe pour la vente des produits de cette ferme alors que le projet n'est pas validé ? Je rappelle que l'association Respiration 15 a engagé un recours en justice et, à date, le tribunal n'a pas rendu son jugement. Il paraît donc inconcevable de verser des subventions.

Je rappelle que ce projet est un contresens écologique puisqu'il engendre la suppression des îlots de fraîcheur. On s'interroge sur la gestion des déchets liés à l'élevage intensif. On s'interroge aussi sur la consommation d'énergie liée au maintien des bassins à bonne température, été comme

hiver. On s'interroge également sur cet élevage qui va à l'encontre du bien-être animal.

Encore une fois, c'est un problème de méthode et, ici, la méthode est pour le moins surprenante. On pourrait même peut-être dire que la Maire de Paris, une fois encore, a mis la charrue avant les bœufs. C'est pourquoi, avec les élus de mon groupe Indépendants et Progressistes, nous voterons contre cette délibération uniquement en raison de cet article 9, dans un souci de respect des décisions de justice et en soutien aux riverains qui se battent pour leur cadre de vie. Comme le disait ma voisine Aminata, si nous pouvons faire un vote dissocié, nous voterons favorablement les autres articles de cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Oui, nous vous proposerons un vote dissocié. Qui souhaite intervenir ? S'il n'y a pas d'autres intervenants, Madame EVREN pour répondre aux orateurs. Vous avez la parole.

Madame EVREN : Merci Monsieur le Maire. Ma voix va s'ajouter à celles de mes collègues...

Monsieur le Maire : Excusez-moi, Madame EVREN mais il y a encore une intervention avant la vôtre. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je ne voulais pas couper Madame EVREN, pardonnez-moi.

Madame EVREN (hors micro) : Merci de votre courtoisie.

Monsieur SITBON : C'est bien naturel mais comme il est de coutume que les orateurs parlent avant le rapporteur...

Monsieur le Maire : Allez-y, Monsieur SITBON, nous avons encore un ordre du jour assez chargé, donc on va essayer d'être concis.

Monsieur SITBON : C'est juste une petite précision pour répondre à Madame IBLED. C'est le tribunal d'appel qui a été saisi puisque l'affaire a déjà été jugée en première instance. Et, bien évidemment, la convention protège la Ville dans le cas où le tribunal ne confirmerait pas la première instance, ce que je ne souhaite pas, par ailleurs. Cependant, je voulais tout de même préciser ce point puisque la Ville fait les choses consciencieusement et la convention sur laquelle nous avons à voter aujourd'hui protège évidemment la Ville dans ce cas-là qui, je l'espère fortement, n'arrivera pas.

Monsieur le Maire : Bref. On verra le résultat. Madame EVREN, vous avez maintenant la parole.

Madame EVREN : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais tout d'abord répondre à Madame ROY. Il est vrai que nous sommes habitués à avoir de beaux discours qui sont complètement orthogonaux avec l'écologie qui est mise en place par Madame HIDALGO, qui est une écologie totalement hasardeuse et même anecdotique.

Je vais essayer de vous démontrer pourquoi ce projet est un non-sens ; et Dieu sait si nous le répétons depuis des années dans cet arrondissement. Tout d'abord, l'appel à projets Paris Sème qui a été lancé par la Ville de Paris en juin 2021 s'inscrit dans la continuité de la stratégie pour l'alimentation durable qui avait été adoptée en Conseil de Paris en mai 2018 puis déclinée en appels à projets successifs. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on reste sur notre faim. Naturellement, nous partageons l'esprit de cet appel à projets qui soutient à la fois par des subventions de fonctionnement mais aussi des subventions d'investissement des structures de l'économie sociale et solidaire pour une alimentation de qualité, respectueuse de l'environnement. Mais, je le rappelle, Paris n'est plus le potager du XIX^{e} siècle qui fournissait des cultures maraîchères en abondance sur près de 600 ha intra-muros. C'est désormais l'un des territoires les plus densément peuplés que la Maire de Paris parsème de-ci de-là d'une terrasse végétalisée, d'un jardin résiliant ou d'autres cours aromatiques. Les concepts fleurissent – ça, nous avons l'habitude – pour désigner autant de projets à l'impact modeste sur les 2,2 millions de Parisiens. C'est donc devenu une véritable manie de la Ville de Paris de saupoudrer des subventions sans se donner les moyens de ses ambitions.

Le vrai défi pour fournir une alimentation durable et locale à petits prix aux Parisiens, c'est avant tout de relocaliser la production agricole en Île-de-France en protégeant les terres agricoles et en assurant la pérennité des entreprises et des exploitations franciliennes. C'est d'ailleurs l'objectif du Plan Île-de-France comestible pour lequel la Région mobilise un milliard d'euros afin que chaque Francilien dispose à 20 minutes de chez lui d'un site de production agricole alimentaire.

Comme cela a été dit par ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE, 19 projets sur les 27 déposés ont été retenus par la Ville pour un montant de 707 300 € et près de la moitié du budget global de cet appel est donc dédiée à l'entreprise Green'elle qui souhaite transformer les anciens

réservoirs en ferme aquaponique. Ce sont donc 269 000 € qui seront consacrés à ce projet qui est, comme cela a été rappelé par vous Monsieur le Maire, totalement contesté par les riverains, élaboré en dépit du bon sens et générateur de nuisances ; faut-il le rappeler.

La multiplication des subventions au profit de cette structure depuis 2016, comme cela a également été dit par Claire, et l'appel à projets Parisculteurs vont à rebours des principes que prétend défendre la Maire de Paris à longueur de délibérations. Il y a d'un côté les beaux discours et d'un autre la réalité subie par les Parisiens.

En termes de qualité environnementale, c'est un non-sens de supprimer une étendue d'eau de 2 000 m² puisque celle-ci sera bâchée, privant des centaines de riverains d'une oasis de fraîcheur pourtant salutaire.

En termes de services rendus aux Parisiens, là encore, l'initiative est contre-productive : l'élevage de poissons et l'activité de l'exploitation généreront des nuisances olfactives et sonores pour les résidents des immeubles entourant les bassins alors même que la loi sur l'eau n'autorise pas les installations de pisciculture à moins de 100 m des habitations. Sans compter que cette activité dénature le paysage, comme cela a également été dit par ma collègue Claire, avec des conteneurs qui sont mis en place et occultent le caractère patrimonial du réservoir qui a été construit – faut-il le rappeler – en 1888 et est doté d'une remarquable structure voûtée.

Cela fait donc des années que vous, Monsieur le Maire, avec Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus, relayez les doléances de nos habitants mais la Maire de Paris fait la sourde d'oreille et s'entête à promouvoir un projet complètement fumeux malgré nos vœux successifs. En février dernier, je rappelle que nous étions quasiment unanimes lors de ce Conseil d'arrondissement où tous les groupes, hormis évidemment Paris en commun, ont voté en faveur des vœux qui exigeaient l'abandon de ce projet. Un tour au Conseil de Paris plus tard et un vœu de l'exécutif plus loin, les écologistes ont lâché du lest en mars dernier et oublié leurs engagements au profit d'un vœu de l'exécutif barbouillant de vert un projet si peu durable ; j'ai entendu ce qui a été dit par ma collègue Aminata.

Alors que la protection de notre biodiversité - faut-il le rappeler, c'est même une banalité de le dire - est un enjeu absolument majeur, un enjeu aussi important que le climat, il est incompréhensible que la Maire de

Paris ait rejeté de but en blanc le projet alternatif de valorisation du réservoir porté par Respiration 15 et qui proposait dès 2017 la création de pentes douces végétalisées et de milieux propices à l'accueil d'espèces d'oiseaux rares.

Je répète que nous sommes favorables au développement de l'agriculture urbaine dès lors que cette activité s'inscrit dans un site approprié. D'ailleurs, nous n'avons eu de cesse d'intensifier la végétalisation dans notre arrondissement par la création de potagers et trames vertes ou par des plantations d'arbres, sous votre impulsion, Monsieur le Maire.

Nous voterons donc en faveur de 18 des projets présentés mais nous nous opposerons à la convention de subvention d'équipement entre la Ville de Paris et Green'elle. Comme mes collègues, je demande donc un vote différencié. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Les choses sont claires. Encore une fois, il est tout à fait incompréhensible au moment même où la Maire de Paris met en œuvre un pacte de proximité, où elle annonce le plus grand cas qu'elle fera des avis des Maires d'arrondissement, qu'il n'y ait aucune avancée sur ce thème. Au contraire, les choses s'aggravent, quitte à diviser sa propre majorité.

Nous allons donc procéder de la façon suivante : je vais d'abord mettre aux voix l'article 9 contesté avec un avis défavorable de l'exécutif et ensuite nous mettrons aux voix la délibération sans l'article 9 si celui-ci est rejeté.

Je mets aux voix l'article 9 avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ?

L'article 9 est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Je mets maintenant aux voix la délibération sans l'article 9 avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité sans l'article 9.

11. **2021 DDCT 62 – Convention d'objectifs avec l'association PIMMS de Paris et attribution d'une subvention (145 000 €) au titre de l'année 2022**

12. **2021 DDCT 87 – Subventions (18.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à six associations**

Monsieur le Maire : Madame PARISET a la parole.

Madame PARISET : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, j'aimerais profiter de cette délibération DDCT 87 pour saluer l'implication des associations dans la vie et l'animation du quartier Citroën–Boucicaut en particulier puisque l'association Makabane, qui bénéficiera d'une subvention dans ce cadre, participe grandement à la vie de celui-ci.

En rendant accessibles des jeux en tout genre dans sa ludothèque, l'association Makabane rassemble pour quelques minutes ou pour quelques heures jeunes et moins jeunes. Canaliser son énergie, se concentrer, réfléchir de manière stratégique en respectant les règles et les autres joueurs, sont autant de qualités et de savoir être que les jeux permettent d'acquérir et d'entretenir à tout âge. Les bénévoles de Makabane ne manquent surtout pas d'imagination et les projets se multiplient. Avec son conteneur rouge vif, l'association est devenue un repère dans le quartier.

Je souhaite également remercier l'association Makabane pour sa participation à la fête de quartier qui a été organisée par le conseil de quartier le 23 octobre dernier. Sa participation a été particulièrement appréciée en ce début de vacances scolaires alors que tous les enfants n'avaient pas forcément la chance de pouvoir quitter Paris à cette occasion. Ils ont pu trouver des activités de tous genres et de toutes sortes lors de cette fête. Notre tissu associatif a joué un vrai rôle dans le succès de cet évènement. J'en profiterai donc également pour citer les autres associations qui ont participé à cet événement : Démocratie locale participative du 15ème, l'association Chewa Bothereau & Louise, le centre Paris Anim' des Cévennes mais également le club AKAF et l'association Square Duranton qui participent au conseil de quartier.

Nous conviendrons tous du caractère essentiel de ce tissu associatif mais il faut aussi reconnaître les difficultés que ces associations rencontrent. L'association Makabane a appelé notre attention en particulier sur son besoin d'un local pour assurer la continuité de ses activités puisque le

container est tout de même ouvert à tous les vents et ne lui permet pas de mener ses activités toute l'année. Pour Makabane, les choses semblent avancer dans le bon sens. Je souhaiterais tout de même que nous puissions en savoir un peu plus sur ces obstacles qui ont pu concerner Makabane et qui concernent également un grand nombre d'associations dans le quartier. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci d'être intervenue en faveur de cette association. Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je vais également me réjouir de l'attribution de cette subvention et profiter de ce moment pour féliciter l'action de l'association Makabane qui, en très peu de temps, puisqu'elle a seulement été déclarée en 2019, a acquis dans notre arrondissement l'adhésion des habitants dans le quartier de Balard et du Jardin-Blanc. Nous avons également rencontré Makabane avec l'équipe de notre groupe et ils nous ont fait part de leur souhait de développer leurs projets plus avant avec un local qui, je crois, leur a été proposé par la RIVP et qui va être signé très prochainement. Ils font un effort à la fois d'animation locale, de solidarité, qui est à saluer, de lien entre les générations. Le travail qu'ils font est exemplaire et l'exemple même du travail qu'il faut dans un quartier comme celui-là. C'est donc clairement à encourager. Leur local, rue Cauchy, leur permettra de développer plus avant les choses avec, comme il est stipulé, des activités ludiques, créatives, solidaires, d'éducation populaire, de l'aide aux devoirs. C'est une équipe de bénévoles extrêmement investis qui fait presque le travail que ferait un EVS. C'est donc vraiment extrêmement à saluer et c'est une subvention de 5 000 € finalement logique pour encourager leur travail et leur permettre de prendre ce local de manière un peu plus sereine. Je crois qu'il faudra continuer à les soutenir à l'avenir et à travailler avec eux.

Monsieur le Maire : Merci de cette unanimité. Madame Marie-Caroline DOUCERÉ pour conclure le débat.

Madame DOUCERÉ : Merci Monsieur le Maire. Je souhaiterais saluer et m'associer à l'unanimité que suscite cette subvention accordée à Makabane. Par sa dynamique de proximité, ludique et intergénérationnelle, cette association créée en 2019 a parfaitement réussi à s'insérer dans le quartier Balard–Citroën. Sur cinq mois et 28 ouvertures, la ludomouv a pu accueillir pas moins de 2 500 personnes. Avec notre collègue Chantal ROLGEN, nous les avons rencontrés sur place et reçus également en mairie du 15ème il y a quelques semaines afin de leur

témoigner tout notre soutien quant à leur volonté de déploiement et de consolidation de leurs activités en intérieur dans un local rue Cauchy, objet de cette délibération.

Cependant, comme s'interroge justement Marion PARISET, beaucoup reste à faire en matière de locaux associatifs. C'est pourquoi je profite de cet échange pour exprimer deux souhaits : celui de voir fluidifier l'accès des associations à des locaux à des tarifs abordables. L'ouverture d'une antenne de la MVAC dans le Nord de l'arrondissement, comme l'a évoqué il y a quelques minutes Mathieu LUINAUD, pourrait constituer une partie de la réponse. C'est d'ailleurs pour cela qu'avec vous, Monsieur le Maire, nous en avons reparlé avec la secrétaire générale de la Ville au début de ce mandat.

Mon deuxième souhait serait de voir instruites et accordées par la Mairie de Paris certaines demandes de subventions aussi rapidement que dans ce cas précis ; subventions parfois modiques et susceptibles de conditionner la survie de l'association dont l'essentiel de l'activité passe par l'engagement bénévole.

En conclusion, vous l'aurez compris mes chers collègues, je vous invite à voter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets aux voix cette subvention. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

13. **2021 DDCT 88 – Charte pour la mutualisation de la collecte de l'enquête de recensement des personnes sans-abri 2022 avec l'opération Nuit de la Solidarité**

14. **2021 DAE 123 – Conventions et subventions de fonctionnement (553 300 euros) et d'investissement (282 000 euros) à 22 projets lauréats portés par 15 structures candidates à l'appel à projets « Paris FertIle 2021 »**

Monsieur le Maire : Association Matrice, square de Vergennes. Merci.

15. **2021 DASCO 139 – Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (23 001 euros), subventions d'équipement (19 610 euros) et subventions pour travaux (140 536 euros)**

16. 2021 DFPE 187 – Subventions (163.450 euros) à dix-sept associations avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles, l'école, le collège et les équipes éducatives

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'association Osez la médiation pour les Chemins de traverse pour les élèves de sixième au collège de Staël pour 9 950 €.

17. 2021 DFPE 188 – Subventions (5 138 707 euros) et avenants n° 6, n° 5, n°4, n°2, et n° 1 avec CRESCENDO pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance

18. 2021 DFPE 204 – Subventions (2 439 075 euros), avenants n° 6 avec la Fondation Léopold BELLAN (8e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance

19. 2021 DFPE 208 – Reconventionnement avec les 108 associations gérants des EAPE à Paris

20. 2021 DFPE 225 – Subvention (636 448 euros), avenants n° 6 avec l'association Institut d'études, de recherches, et de formation en action sociale (15e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance

Monsieur le Maire : Notamment l'établissement Firmin Marbeau, rue du Général-Beuret, pour 240 807 € et Fourcade, rue du Général-Beuret, pour 395 641 €.

21. 2021 DFPE 226 – Subventions (682.245 euros), avenants n° 6 avec l'association « La Goutte de Lait Saint Léon » (15e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance

22. 152021027 – Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé au 29/33 rue Émeriau à Paris 15ème et autorisation au Maire du 15ème arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de l'article R.2123-1-3° du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement

Monsieur le Maire : Monsieur BRAGÉ a la parole.

Monsieur BRAGÉ : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la présente délibération qui nous est soumise vise à convenir collectivement d'une gestion de l'établissement d'accueil de petite enfance du 29/33 rue Émeriau non plus sous le régime d'une DSP mais d'un marché public. Nous nous montrons ouverts à voter cette délibération. Toutefois, ce vote n'est pas sans condition.

Nous souhaitons ainsi que la Mairie d'arrondissement intègre dans l'écriture du cahier des charges du marché une démarche significative d'achat responsable. Nous y serons particulièrement vigilants lors des prochaines étapes qui seront présentées à cette assemblée. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que la commande publique est un outil déterminant dans le développement des structures économiques et l'inscrire dans une démarche de transition solidaire et écologique a tout son sens. C'est dans cet esprit que la Ville de Paris s'est engagée dès 2016 dans une démarche d'achat responsable en adoptant à l'unanimité du Conseil de Paris son premier schéma de la commande publique responsable. Dans ce cadre, de nombreux outils d'achat responsable – et vous savez ma sensibilité à la question des achats étant donné que c'est ma profession – ont été étudiés, testés et déployés notamment des clauses d'insertion pour permettre à des personnes éloignées de l'emploi d'en retrouver le chemin, des clauses environnementales pour engager des achats de la collectivité dans la transition écologique, la réservation des marchés à des entreprises de l'économie sociale et solidaire et, bien sûr, l'allotissement de marchés pour permettre à de plus petites structures d'accéder à la commande publique parisienne.

Concrètement, l'application de ces principes au sujet qui nous occupe aujourd'hui peut et doit se traduire, par exemple, par :

- la suppression des perturbateurs endocriniens dans les couches, jouets et alimentation ;
- l'insertion de clauses environnementales sur les fournitures (fournitures de bureau, alimentation de proximité 100 % bio, etc.) et sur des couches privilégiant soit le réemploi, comme des couches lavables, ou tout du moins le recyclage via le compostage ;
- le fait de réserver le nettoyage des espaces à des entreprises d'insertion.

Les services techniques ont acquis un certain nombre de compétences en la matière mais il est du devoir de la représentation politique d'en donner l'impulsion.

Aussi sous réserve de votre engagement, Monsieur le Maire, à mettre en place cette démarche, le groupe écologiste votera en faveur de cette délibération et vous invite à en faire de même. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Il n'y a pas d'autres interventions. Je vous précise simplement que même si ce projet de délibération est présenté par la Mairie du 15ème, il a bien sûr été établi par les services de la DFPE de la Ville de Paris. Nous ferons donc remonter ces observations. Madame DESROUSSEAUX souhaite s'exprimer comme rapporteure.

Madame DESROUSSEAUX : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je rejoins bien évidemment Monsieur BRAGÉ sur ses considérations écologiques. De toute façon, à partir du moment où on suit les recommandations de la Mairie de Paris, nous aspirons aussi à ce que tout ce qui sera utilisé dans ces crèches, notamment les couches sans perturbateurs endocriniens, aille dans ce sens-là aussi.

Je suis pour ma part tout à fait favorable à ce changement de gestion. En passant d'une DSP à un marché public, cette procédure nous permettra d'attribuer la totalité des places dans cette structure qui étaient au départ de 20 et qui, sur recommandation de la PMI, passeront à 15 à temps plein, ce qui correspond plus aux attentes des familles du 15ème arrondissement.

En parlant de la gestion de ces crèches, je souhaitais faire un point sur la crèche Viala dont vous avez peut-être entendu parler. Cette structure a changé de gestionnaire en juillet. À la suite de la reprise du marché de gestion de cette crèche par la Maison bleue, la rentrée a été un petit peu difficile. Je voulais juste faire un petit point pour vous dire que nous sommes très soucieux de l'évolution de la situation. Un changement de gestionnaire entraîne toujours des mois un peu compliqués de mise en place, mais le recrutement de personnels a été fait très rapidement et le turnover des professionnels entraîne une instabilité des équipes et des difficultés de prise en charge.

Des parents se sont plaints et ont alerté les services de la Mairie centrale, du 15ème, de la DFPE, au sujet de dysfonctionnements de la crèche. Il y a eu aussi pas mal de plaintes qui sont passées sur les réseaux sociaux, un peu

attisées, je crois, par des parents qui étaient particulièrement remontés. Nous tenions à ce que la situation s'apaise pour le bien de tout le monde.

Particulièrement vigilants sur la prise en charge des enfants dans les crèches, nous avons organisé avec Xavier VUILLAUME, qui est directeur des familles et de la petite enfance, une réunion avec les responsables de la Maison bleue, la PMI, le personnel et les parents, le mercredi 20 octobre à la crèche Viala. L'état des lieux démontre un problème de recrutement, un turnover trop important des professionnels de la petite enfance dans cette crèche, ce qui entraîne une instabilité affective pour les enfants et une baisse de la qualité de la prise en charge. Un plan d'action a été élaboré par la direction de la Maison bleue. L'objectif principal est de limiter le recours aux intérimaires et de titulariser plus de professionnels pour stabiliser les équipes. Une meilleure information des parents et la présence de psychologues plusieurs fois par semaine devraient améliorer la communication entre la direction, les professionnels et les familles. Une autre réunion est programmée avant Noël.

Il est indispensable de faire retomber la pression pour éviter le cercle vicieux : tensions avec les professionnels, mauvaise prise en charge des enfants, démissions, instabilité de l'équipe, méfiance des parents. Nous restons vigilants et en contact régulier avec les différents protagonistes. La réunion de décembre nous permettra de voir si le plan d'action porte ses fruits. La qualité de la prise en charge est notre priorité pour les enfants qui sont accueillis dans nos crèches. Merci.

Monsieur le Maire : C'est effectivement une affaire sensible. Merci de la suivre aussi attentivement. D'ailleurs, nous nous sommes rendus dans cette crèche avec Agnès EVREN, qui préside la commission crèche, lorsqu'il y a eu la passation de pouvoir, si je puis dire, et les choses ne se passent pas très bien. Nous sommes donc en train de régler la situation. Pardon, vous vouliez rajouter quelque chose ?

Madame DESROUSSEAUX : Non, non, c'est bon s'il n'y a pas de question à ce sujet. Je souhaitais juste faire un petit point car je sais que lorsque cela circule sur les réseaux, ce n'est pas forcément terrible.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir fait cette mise au point. Nous suivons cette affaire très attentivement avec les services de la Ville.

Je vais donc mettre aux voix cette délibération avec les observations qui ont été rappelées et qui sont de bon sens. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

23.2021 DASES 183 – Subventions d'investissement (215 519 euros) 4 conventions et 1 avenant avec 5 centres sociaux pour la réalisation de travaux d'aménagement et l'achat de matériels

Monsieur le Maire : Il s'agit du foyer de Grenelle pour 30 000 €, un avenant à convention d'équipement pour modifier la nature des travaux financés, le montant de la subvention restant inchangé.

24. 2021 DASES 214 – Subvention (250.000 euros) et convention avec l'association Marie-Thérèse pour son centre de santé Paris 15 dans le cadre du budget participatif

Monsieur le Maire : Madame CHARPENTIER.

Madame CHARPENTIER : Monsieur le Maire, mes chers collègues, un centre de santé a ouvert ses portes dans le quartier Brassens au 61 rue Castagnary, ce qui est bien évidemment une excellente nouvelle pour le quartier et les habitants. L'accès aux soins, comme vous le savez, est malheureusement devenu un véritable enjeu.

Nous nous réjouissons donc de cette implantation même si ce centre est plutôt spécialisé en angiologie, phlébologie et cardiologie. Nous ne pouvons donc qu'espérer que d'autres centres de santé continueront de s'implanter dans nos quartiers et offriront notamment des services de médecine générale qui font trop souvent défaut à nos concitoyens. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Madame NIAKATÉ, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous souhaitons saluer la création d'un centre de santé, prévu par cette délibération, dans le cadre du budget participatif. Cela participera au désenclavement de ce quartier qui est peu animé. Cette délibération fait un peu écho au vœu que nous avions déposé il y a quelques mois sur le quartier Castagnary pour lequel nous faisions un certain nombre de demandes complémentaires à ce projet pour dynamiser le quartier.

Nous profitons de cette prise de parole pour nous réjouir également de l'ouverture, il y a quelques jours, je crois, de la ressourcerie rue Castagnary. Cela va dans le bon sens dans ce quartier. Nous voterons donc bien évidemment cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Madame ROY.

Madame ROY : Merci Monsieur le Maire. Pour aller dans le sens des deux interventions précédentes, je pense qu'il faut tout de même se féliciter de l'installation de ce centre de santé dans le quartier Castagnary–Brassens parce qu'il y a un réel besoin d'avoir une offre de santé de secteur 1. Cela va dans le sens de ce que conduit la Mairie de Paris avec plusieurs objectifs en matière de santé. Nous avons tout de même des problèmes préoccupants de démographie médicale. Cela va dans le sens de favoriser, de maintenir et de développer une offre de soins de secteur 1 sur tout le territoire et de favoriser aussi une forme coordonnée, regroupée de l'exercice médical puisque, à la fois, de l'accès aux soins et de la prévention se feront dans ce centre.

Je voulais également souligner le fait que dans ce quartier, cela a été tout à fait positif puisque nous avons déjà eu la maison de santé qui a déjà été installée 12 rue Theuriet grâce au budget participatif. Je crois sans me tromper qu'il y a une autre maison de santé qui devrait ouvrir boulevard Lefebvre. De plus, il y a une excellente nouvelle que je partage avec tout le Conseil : c'est la maison de santé aux Frères-Voisin. C'est une excellente nouvelle car après deux éditions, cela n'avait pas pu aboutir. Là, cela a enfin été voté par les habitants du 15ème arrondissement. Je crois que c'est une excellente nouvelle pour ce quartier. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je passe la parole à Monsieur VEYSSIERE, étant donné que Monsieur LORIAU se déporte sur ce projet de délibération. C'est donc Monsieur VEYSSIERE qui va répondre.

Monsieur VEYSSIERE : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, c'est avec joie que nous accueillons rue Castagnary cette maison de santé qui complète l'offre de soins du 15ème arrondissement. L'idée que vous avez défendue, Monsieur le Maire, et qui est visiblement saluée par l'opposition et Madame ROY, un quartier, une maison de santé, n'a jamais été aussi proche d'être réalisée.

Cette nouvelle structure qui associe des médecins généralistes, des pneumologues et des spécialistes en vasculaire va permettre de créer des synergies importantes avec la maison de santé du square Calmette et permettre aux habitants du 15ème, et notamment aux habitants enclavés de la 13ème circonscription, une prise en charge intégrale des varices.

Au-delà des aspects bénéfiques pour nos habitants, le 15ème arrondissement se place surtout à la pointe de la modernité et met en avant une image futuriste de ce que doit devenir le lien hôpital/médecine de ville. Alors que l'épisode des deux dernières années a mis en lumière l'importance d'une étroite collaboration entre d'un côté l'hôpital et de l'autre la médecine de ville, l'association Marie-Thérèse propose un modèle totalement innovant avec une salle de bloc au sein même de la maison de santé qui sera gérée par l'hôpital Saint-Joseph. Du fait de son statut un peu particulier, cette maison de santé ne peut bénéficier de certaines subventions dont bénéficieraient des structures privées.

À la vue du bénéfice pour les habitants du 15ème arrondissement et de ce modèle novateur, je propose de voter pour cette subvention. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Il est vrai que l'ouverture d'un centre de santé contribue au maillage du 15ème que nous avons débuté dès 2008 lors de mon premier mandat, faisant le constat que le 15ème pouvait risquer de se transformer en désert médical. Comme vous l'avez évoqué Madame ROY, il est vrai que nous avons la maison André-Theuriet qui fonctionne très bien, la maison de santé Pic-de-Barette, la maison de santé Dupleix–Motte-Picquet inaugurée récemment. Comme vous l'avez évoqué, une quatrième maison de santé financée également par le budget participatif sera mise en place au 140, boulevard Lefebvre. Il y a eu aussi l'ouverture en fin d'année 2020, sur ma proposition d'ailleurs, au sein de la gare Montparnasse d'un centre de santé en secteur 1 de 500 m² avec une quarantaine de praticiens. L'objectif est vraiment d'assurer le maillage le plus pertinent et le plus efficace possible. Nous avons des discussions avec l'HEGP pour décharger les urgences. Il y a vraiment une politique importante qui se met en place. La CPLS du 15ème a été officiellement créée voilà quelques semaines et nous attendons la mise en place - et c'est dommage que cela ne soit pas l'objet des propositions du pacte de proximité - de la direction de la santé. Enfin, les choses vont évidemment dans le bon sens.

Je vais donc mettre aux voix ce projet de délibération, Monsieur LORIAU ne participant pas au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

25.2021 DASES 261 - Subventions (994 984 euros) et avenants pour le fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention à l'association Aurore de 93 172 € pour sa maraude Ouest et à Oppélia pour la Gare Montparnasse. Il y a une intervention. Madame AGGOUNE.

Madame AGGOUNE : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération nous amène à soutenir les maraudes d'intervention sociale et les maraudes interdisciplinaires parisiennes en faveur des personnes sans-abri, en particulier en accordant une subvention à l'association Aurore pour la maraude Ouest dans le 7ème, 15ème et 16ème arrondissement mais également l'association Oppélia pour les maraudes interdisciplinaires d'intervention psychologique dans les gares du Sud de Paris (Austerlitz, Gare de Lyon et Montparnasse).

Les maraudes d'intervention sociale sont des équipes mobiles qui vont à la rencontre des personnes vivant dans les rues ou tout autre lieu très précaire. Leurs missions sont de soutenir, d'orienter et d'accompagner ces personnes. En complément, la Ville de Paris a mis en place au travers de deux appels à projets successifs en 2015 et 2018 des maraudes interdisciplinaires. Ces maraudes sont des binômes de maraudeurs composés de travailleurs sociaux et d'une infirmière ou infirmier spécialisé en psychiatrie. Ces équipes s'appuient sur des maraudes déjà existantes autour des gares de Paris. Ces maraudes sont un élément essentiel dans les actions sociales en faveur des personnes en situation de grande précarité. Elles sont le plus souvent le premier contact entre la personne et les services l'accompagnant. La possibilité de coupler ces maraudes avec des binômes interdisciplinaires va pleinement dans ce sens et permet d'accompagner au mieux les personnes dans des dispositifs les plus adaptés à leur situation. Véritables piliers des dispositifs d'accompagnement, les maraudes sont essentielles dans une ville comme la nôtre et encore plus avec la crise sanitaire qui devient une crise sociale forte.

C'est pour cette raison, mes chers collègues, que je vous invite à voter cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Y a-t-il d'autres orateurs qui souhaitent s'exprimer ? Sinon, Monsieur JOZEFOWICZ va répondre.

Monsieur JOZEFOWICZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la délibération qui vous est soumise vise à soutenir le fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes interdisciplinaires comme cela vient d'être dit. Deux associations sont concernées dans notre arrondissement et je tiens à les saluer.

Nous saluons évidemment l'association Aurore que nous avons eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises, qui fournit une activité très dense pour les sans-abri dans notre arrondissement. Il s'agit évidemment de soutenir sa maraude Ouest qui est effectivement mise en œuvre dans notre arrondissement. C'est une maraude d'intervention sociale puisqu'il s'agit à la fois d'aller vers les personnes sans-abri et de les orienter vers une sortie de la rue autant que cela est possible.

Quant à l'association Oppélia, elle intervient pour des maraudes interdisciplinaires et d'intervention psychosociale à la Gare Montparnasse. Il faut effectivement reconnaître ce binôme qui associe un travailleur social à une infirmière ou un infirmier spécialisé en psychiatrie.

À ce titre, je voudrais rappeler, puisque nous sommes souvent saisis sur les questions de personnes dans la rue, que nous sommes extrêmement sensibles, extrêmement soucieux de ce volet psychologique et psychiatrique qui doit être développé dans l'aide aux sans-abri puisque certains profils de personnes dans la rue présentent effectivement des difficultés. C'est, si je puis dire, une voie d'avenir. Il faut soutenir cette association.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, puisque les maraudes doivent être appuyées et donc diversifiées, je vous invite donc à émettre un avis favorable à cette délibération.

Monsieur le Maire : C'est ce que nous allons faire, je suppose, sauf moi-même étant membre du conseil d'administration de l'association Aurore. Je vais donc me déporter et ne participerai pas au vote. Sinon, je propose un vote favorable. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

26.2021 DASES 267 – Subvention (135 167.50 euros) complémentaire pour L'ESI Halte Femmes Aurore et modification des modalités

de versements des soldes de 4 accueils de jour - modif cocoon Avenants convention

Monsieur le Maire : Il s'agit, pour ce qui concerne le 15ème, de l'association Saint-Vincent-de-Paul qui accueille des hommes de 25 à 60 ans. Merci. Déport également.

27.2021 DILT 8 – Convention d'occupation domaniale relative à l'installation et l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et à la direction de l'Urbanisme

Monsieur le Maire : Je vous demande maintenant de voter pour les délibérations qui n'ont pas suscité de débat avec les déports prévus. Qui est pour les délibérations que nous n'avons pas examinées ? Contre ? Abstention ? Merci. C'est adopté.

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX

Monsieur le Maire : Nous passons maintenant à la partie concernant les vœux de notre Conseil avec l'examen joint de deux d'entre eux sur la tour Eiffel.

28. V152021034 - Vœu à la Maire de Paris présenté par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Gregory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Jacques-Henri SEMELLE et les élus de la majorité relatif à la suspension du projet Tour Eiffel

29.V152021043 - Vœu déposé par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et Arthur Wolff ; élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15e relatif à l'aménagement du site Tour Eiffel

Monsieur le Maire : Le 28 est un vœu à la Maire de Paris présenté par les élus de la majorité relatif à la suspension du projet tour Eiffel. Il sera exposé par Monsieur Jacques-Henri SEMELLE. Le vœu déposé par le groupe écologiste de Paris 15ème relatif également à l'aménagement du site tour Eiffel sera présenté simultanément. La parole, dans un premier temps, est à Monsieur SEMELLE pour deux minutes.

Monsieur SEMELLE : Monsieur le Maire, chers collègues, par ce vœu, nous appelons la Maire de Paris à se rendre à l'évidence : le projet de

réaménagement du site de la tour Eiffel dit projet OnE ne peut pas être réalisé en l'état. Une large concertation est devenue indispensable pour associer réellement les Parisiens à ce projet essentiel sur le site le plus emblématique de la capitale et peut-être du pays.

Notre vœu, Monsieur le Maire, s'inscrit dans la lignée de nos précédents votes. Il y a un an presque jour pour jour, nous votions ici contre le choix de la PPVE, cette consultation minimaliste principalement en ligne. Nous avions alors pointé l'insuffisance de cette procédure qui est une version dégradée de l'enquête publique rendue possible par la loi olympique ; je dis bien rendue possible par la loi olympique contrairement à ce qu'explique la Ville depuis plusieurs semaines en nous disant qu'il n'y avait pas d'autre choix. Cela est évidemment faux comme le vœu le rappelle. L'article 12 de la loi olympique a institué cette procédure pour des opérations, je cite, « *rendues nécessaires par l'organisation des Jeux olympiques.* ». Or, qui pourra dire sérieusement qu'il faut réaménager un site de 54 ha de la place du Trocadéro jusqu'à l'école militaire pour y organiser en tout et pour tout deux épreuves – cécifoot et beach-volley – qui se tiendront sur une petite partie du Champ-de-Mars ? Tout ceci n'est pas crédible et il s'agit à l'évidence pour la Ville d'organiser en catimini une consultation expédiée comme une formalité. Fort heureusement, la mobilisation croissante des Parisiens et des élus des trois arrondissements a empêché ce scénario.

Aujourd'hui, à une semaine de la fin de la consultation, il est clair qu'elle est totalement inadaptée à ce projet. On ne peut pas prétendre consulter sur un tel chantier – six ans de travaux, 110 millions d'euros investis – avec deux webinaires et deux réunions publiques dont l'une a d'ailleurs été demandée par vous, Monsieur le Maire, et n'aurait pas eu lieu sinon.

S'agissant des deux visioconférences, les micros sont coupés de la première à la dernière minute. Ils ne permettent évidemment pas l'expression des habitants. Pour la Ville de Paris, le monologue semble parfois être la meilleure des consultations.

S'agissant des deux réunions publiques, elles ont rassemblé en tout 600 personnes, mais il s'agissait essentiellement d'exposés et moins de 45 minutes étaient laissées aux questions. La plupart des Parisiens qui y ont participé en sont évidemment très déçus. Il reste bien sûr le site dédié aux contributions numériques quand il fonctionne, ce qui n'était pas le cas ce week-end. Il compte aujourd'hui près de 4 000 contributions dont près de 90 % expriment un rejet total du projet dans sa forme actuelle. Les

Parisiens, et les riverains du 15ème en particulier, ont compris, je crois, que ce projet n'est pas fait pour eux.

De nombreuses métropoles européennes tentent aujourd'hui d'inventer un tourisme durable, un tourisme qui soit moins contraignant pour les villes, pour les sites, pour les habitants. Ici, c'est tout l'inverse. Avec le projet OnE, il s'agit d'adapter le site au sur-tourisme, au tourisme de masse. Ce projet parachève d'une certaine manière, après la construction d'un grand palais dit éphémère, la transformation des abords de la tour et du Champ-de-Mars en complexe touristique et commercial accueillant toujours plus de touristes, toujours plus d'événements promotionnels et toujours moins de Parisiens.

Comme sur d'autres sujets que nous avons déjà examinés lors de ce Conseil...

Monsieur le Maire : Merci de conclure.

Monsieur SEMELLE : Oui, je conclus. (...) Le caractère écologique de ce projet ne saute pas aux yeux. L'autorité environnementale l'avait relevé. À la suite de cet avis, nous avions voté en avril un vœu, qui avait ensuite été adopté en Conseil de Paris, demandant que le projet soit entièrement revu sur un certain nombre d'aspects : les mobilités, la place de l'événementiel, les espaces verts, la sécurité, la propreté du site. Or, le projet qui nous est présenté en consultation est strictement le même et n'a pas évolué.

Pour l'ensemble de ces raisons, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la seule option aujourd'hui est de suspendre le projet, d'en corriger les aspects les plus négatifs et d'associer à sa refonte les Mairies d'arrondissement et les Parisiens. Merci.

Monsieur le Maire : Je vous demande de vraiment respecter vos temps de parole, de faire cet effort, car il y a de nombreux vœux à examiner. Maintenant, la parole est au groupe écologiste de Paris 15. Madame Aminata NIAKATÉ, allez-y.

Madame NIAKATÉ : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le projet d'aménagement du site tour Eiffel avait été examiné en novembre 2020 en Conseil de Paris. Nous nous étions alors étonnés du dépassement considérable du budget du projet tout en nous abstenant sur celui-ci moyennant des amendements. En mars dernier, nous

découvrions l'avis assez sévère de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact qui préconisait le choix d'options plus adaptées au changement climatique via notamment une réorientation du projet dans le sens d'un tourisme responsable et soutenable ainsi que le choix de variantes plus favorables au végétal et à la nature. Parallèlement, les architectes des bâtiments de France et la commission départementale des sites et des paysages exprimeront un certain nombre de réserves assez contraignantes sur ce projet. Notre groupe déposera en avril dernier un vœu demandant le respect des préconisations de l'autorité environnementale ; vœu adopté dans le 15ème et au Conseil de Paris.

Le vœu que nous présentons aujourd'hui rappelle ce contexte. Il regrette, à l'instar d'un certain nombre d'associations de cyclistes, l'absence de liaison cyclable entre le Trocadéro et le Champ-de-Mars. Il évoque également la participation publique par voie électronique engagée depuis le 11 octobre dernier qui fait apparaître une forte opposition de riverains et de nombreux commentaires sur ce projet. C'est la raison pour laquelle nous demandons par ce vœu que le projet soit revu conformément aux demandes déjà formulées précédemment, que la superficie actuelle des pelouses du Champ-de-Mars soit préservée et qu'une continuité cyclable entre le Trocadéro et le Champ-de-Mars soit prévue. Voilà pour ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci. La réponse à ces deux vœux va être faite par Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, s'il est nécessaire d'améliorer l'accès à la tour Eiffel et de mieux entretenir les abords de ce site, en revanche, nous n'accepterons pas que ce projet se fasse au détriment du patrimoine parisien et de la qualité de vie des habitants. Je rappelle, pour mémoire, que lors du jury du 14 mai 2019 présidé par Madame HIDALGO, entourée d'un aréopage d'Adjoints, les Maires des 7ème, 16ème et 15ème arrondissements se sont clairement opposés au projet OnE faisant le choix d'un autre projet, sans doute moins percutant en termes d'image, mais bien moins impactant pour les habitants et, pour ce qui nous concerne, bien plus valorisant pour le 15ème arrondissement.

J'avoue ne pas comprendre que la Maire de Paris persiste à rester sourde aux demandes et aux propositions formulées par les Maires d'arrondissement et les riverains ; demande que vous aviez pourtant, Monsieur le Maire, pris le soin d'adresser à la Maire de Paris dès le 11 juillet

2019. Je les rappelle : nous demandons l'intégration de la promenade d'Australie dans le projet, ce qui permettrait de désengorger le cheminement du quai Branly, de mieux répartir les flux à la sortie du métro Bir-Hakeim et d'éviter la traversée de quatre voies. Nous demandons que le bâtiment dont le CIDJ a été chassé accueille un équipement pour les jeunes. À ce jour, le projet porte uniquement sur la création de vestiaires pour la tour Eiffel et des locaux techniques pour les services municipaux mais rien pour la jeunesse, rien pour les habitants du 15ème. Nous demandons le maintien de la traversée du Champ-de-Mars par les bus 49 et 62 de la RATP, la suppression de la traversée de ce grand parc qui relie le 15ème au 7ème qui créera, en particulier à la nuit tombée, une zone d'insécurité et de stress pour les usagers contraints de traverser le site à pied.

S'agissant de la circulation, bien que nous partagions l'idée de mieux équilibrer l'espace public, nul ne peut ignorer les conditions de circulation extrêmement difficiles subies sur plusieurs axes du 15ème notamment sur le pont, le boulevard et le quai de Grenelle. J'ajoute que la fermeture de plusieurs voies générera des reports massifs des zones inhabitées vers des zones densément peuplées avec plus de pollution, plus d'embouteillages et plus de nuisances sonores pour les riverains que ce soit sur les grands axes ou dans les rues secondaires.

Par ailleurs, je m'étonne qu'aucune desserte par la Seine via des navettes fluviales n'ait été étudiée en lien avec VNF et Haropa, d'autant que l'axe Seine offre de magnifiques approches et connexions avec les monuments les plus emblématiques de la capitale.

S'agissant du Champ-de-Mars, je rejoins les propos tenus par plusieurs orateurs sur le traitement de ce grand parc en rappelant que ce site est un vrai poumon vert pour les habitants du Nord-Est du 15ème. Néanmoins ce parc a vocation à mieux accueillir les familles, les enfants des quartiers riverains et non à être transformé en scène de spectacle avec des pelouses rétrécies d'un tiers et entourées de bordures de pierre de 30 cm de haut.

Parmi les nombreuses observations qu'elle a formulées lors de sa séance du 24 mars, la commission des sites a critiqué la lourdeur de la nouvelle signalétique et des auvents des futurs kiosques et souhaité, comme la commission du Vieux Paris d'ailleurs, qu'un inventaire du mobilier et des ornements historiques soit réalisé.

Enfin, pour avoir participé avec mon collègue Jacques-Henri SEMELLE au simulacre de concertation organisé dans le cadre de la PPVE, que ce soit en présentiel en distanciel, dont la Maire de Paris a d'ailleurs été la grande absente, je déplore que ces temps supposés d'échange se soient en fait traduits par de longs monologues restreignant les temps de réponse aux nombreuses questions des riverains.

En l'état, au vu de l'absence de prise en compte des demandes exprimées par les Maires, de la vive mobilisation des habitants des trois arrondissements impactés qui peinent à être entendus et devant les dépassements budgétaires annoncés alors que la Ville s'enfonce dans la dette, je vous propose d'adopter ce vœu par lequel nous demandons à la Maire de Paris de suspendre la mise en œuvre de ce projet tel qu'il est défini et de le revoir en profondeur dans le cadre d'une véritable concertation. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Vous proposez donc l'adoption des deux vœux ?

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Absolument avec une petite modification qui porte sur le vœu déposé par mes collègues Verts. Nous sommes prêts à l'adopter sous réserve que le dernier alinéa supprime la localisation des rues mentionnées et qu'il soit simplement mis « *et qu'une continuité cyclable soit prévue entre le Trocadéro et le Champ-de-Mars en concertation avec le conseil de quartier et les riverains.* ».

Monsieur le Maire : Une réponse, peut-être, de Madame NIAKATÉ sur cette proposition afin que son vœu puisse être voté par la majorité ?

Madame NIAKATÉ : Très bien pour l'amendement proposé. Je profite également d'avoir la parole, si vous le permettez, Monsieur le Maire, pour évoquer le vœu du groupe Changer Paris.

Monsieur le Maire : Je vous en prie.

Madame NIAKATÉ : Même si nous n'avons pas toujours les mêmes critiques sur ce projet, nous présentons dans nos deux vœux des demandes assez similaires. Nous avons une petite réserve qui pourrait être aisément levée : vous demandez la suspension du projet. Nous pensons qu'il faut réhabiliter ce site qui est très abîmé. Si vous pouviez préciser dans votre vœu que cette suspension ne peut se faire que le temps de sa révision en profondeur, nous pourrions le voter.

Monsieur le Maire : J'interroge Monsieur Jacques-Henri SEMELLE pour savoir s'il accepte cette modification.

Monsieur SEMELLE : Oui, tout à fait. Il s'agit de remplacer « *afin de le revoir en profondeur* » par « *le temps de le revoir en profondeur* ».

Monsieur le Maire : Bien. Merci. Il y a une explication de vote de Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je ne suis pas surpris que la droite s'oppose à ce projet qui diminue largement la place de la voiture et fait la place aux mobilités douces, mais je suis extrêmement surpris que le groupe GEP s'oppose à ce projet, même s'il y a des améliorations comme dans tout projet.

Je vais essayer de répondre très brièvement à toutes les inexactitudes ou en tout cas à toutes les choses qui sont dans ces vœux. D'abord rappeler que ce projet est magnifique, qu'il vise à donner un écrin à la tour Eiffel, à donner un nouveau grand parc à Paris...

Monsieur le Maire : Vous avez deux minutes de parole Monsieur SITBON. Il ne s'agit donc pas de refaire le débat.

Monsieur SITBON : Comment ?

Monsieur le Maire : Vous avez deux minutes de temps de parole en explication de vote.

Monsieur SITBON : Oui mais si vous me coupez, c'est compliqué.

Monsieur le Maire : Cela fait 15 secondes de plus.

Monsieur SITBON : D'accord. D'abord rappeler que c'est un écrin pour la tour Eiffel, un nouveau grand parc pour Paris et qu'il vise non pas comme vous l'avez dit à donner la prééminence aux touristes mais bien au contraire à permettre que les Parisiennes et les Parisiens se réapproprient cet espace qui, actuellement, est occupé extrêmement souvent par des touristes.

Pour répondre à quelques points : les 107 millions d'euros. Il y a certes une augmentation de 50 % par rapport au projet initial qui est due notamment à des maçonneries que l'on a trouvées dans les pieds de la tour. La réhabilitation des espaces publics est sobre : 500 € par mètre

carré d'espace public ; c'est comme la place de la Bastille ou la place de la République.

Deuxièmement, il n'y a pas d'espace vert supprimé en net à la fin. Il y a un gain net de 16 724 m² d'espace vert perméable, 2 123 m² de toiture végétale et 2 137 m² de revêtement perméable. Il faut être précis.

L'usage commercial et événementiel du Champ-de-Mars ne sera pas augmenté ; il sera en revanche mieux installé. Il y a un engagement clair de la Ville.

Vous dites qu'il n'y a pas eu d'étude d'impact sur les reports de circulation vers des zones densément peuplées des 7ème et 15ème, il y a 1 000 pages d'étude d'impact sur le site de la PPVE.

Sur la sécurité : la police municipale aura, bien sûr, une vigilance accrue mais c'est la tour Eiffel et il y a donc, comme dans tous les grands sites en Europe, une vigilance accrue qui sera faite.

Sur le vœu EELV : le projet d'aménagement du site ne prévoit pas de liaison cyclable dites-vous, cela n'est pas exact. Il y a une amélioration possible et je pense qu'il faudra que nous y allions mais il y a 2,1 km de pistes cyclables dans ce projet.

Je trouve que la navette fluviale est une bonne idée, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Concernant la question de l'autorité environnementale, il ne faut pas être hypocrite, il y a aussi le patrimoine qui impose ses vues et la Ville a donc trouvé un chemin médian. Cependant, je crois que l'on perd la raison si on ne voit pas que c'est un très beau projet pour Paris. Donc, nous voterons évidemment contre ces deux vœux.

Monsieur le Maire : Souffrez qu'il y ait des avis différents. Je vais soumettre aux voix ces deux vœux. Pardon, Madame IBLED, je n'avais pas vu que vous souhaitiez prendre la parole pour une explication de vote de deux minutes. Vous avez la parole.

Madame IBLED : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, dès le lancement par la Ville de Paris du projet OnE Site en 2019, les riverains ont manifesté leur inquiétude même s'ils sont évidemment conscients que la mise en valeur d'un grand site urbain entre le Trocadéro et la place de Breteuil est un enjeu pour notre ville. Aujourd'hui, la Ville de Paris a mis en

place très timidement une concertation publique par voie électronique et j'ai eu l'occasion de me rendre compte que de nombreux riverains et commerçants du quartier n'avaient même pas connaissance de celle-ci. La CNDP rendra son verdict sur le projet à l'issue de cette consultation, c'est-à-dire après le 17 novembre.

Il y a évidemment de nombreuses incohérences sur ce projet et vous les avez citées à la fois dans le vœu de Changer Paris et celui d'Aminata. Je ne vais pas vous faire une liste à la Prévert de mon côté mais je voulais tout de même noter quelques points : le projet, par exemple, supprime le trafic transversal du Champ-de-Mars ce qui va donc provoquer des risques pour la sécurité et qui va également rallonger les temps de parcours des piétons. La piétonnisation, quant à elle, va engendrer de sérieux reports de circulation dans le 15ème. Nous allons donc y être confrontés, ce qui va entraîner pour nous des nuisances sonores, une augmentation de la pollution aux particules fines, des embouteillages, des difficultés de stationnement et j'en passe. Je mentionne également la suppression du patrimoine Belle Époque au profit de nombreuses constructions modernes. Il me semble qu'il était certainement possible de faire cohabiter le patrimoine ancien avec les besoins modernes. Enfin, nous avons déjà parlé du budget alloué. J'ai aussi une interrogation sur le fait que nous assistons tristement à la dégradation de notre ville et je me demande si la Ville sera capable d'entretenir ce projet qui s'étend sur plus de 50 ha.

Je vais m'arrêter là mais de nombreux sujets pouvaient être abordés comme le problème des exploitations commerciales, l'absence de concertation des riverains, l'artificialisation des sols et bien d'autres. Nous voterons donc favorablement les deux vœux.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup et aussi d'avoir tenu votre temps de parole. Je vais donc soumettre ces deux vœux.

Le n° 28, vœu de la majorité amendé comme l'a rappelé Monsieur SEMELLE : qui est pour ? Contre ? Paris en commun. Abstention ? Aucune, donc il est adopté.

Le vœu est adopté à la majorité.

Monsieur le Maire : Le vœu du groupe écologiste de Paris 15ème amendé également comme cela a été précisé. Qui est pour ? Contre ? Paris en

commun. Abstention ? Il est donc également adopté. Merci pour ce débat intéressant que nous reprendrons en Conseil de Paris.

Le vœu est adopté à la majorité.

30. **V152021035 – Vœu à la Maire de Paris relatif à l'avenir de la Tour Triangle déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Claire de Clermont-Tonnerre, Marion Pariset, et les élus de la majorité du 15e**

Monsieur le Maire : Madame BERETÉ se déporte et ne participera donc pas au vote. C'est noté. Merci. Madame PARISET a la parole pour deux minutes.

Madame PARISET : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, le projet de la Tour Triangle est ce que l'on appelle un serpent de mer. Comme le Loch Ness, il refait surface régulièrement. Si comme dans les légendes, les craintes restent les mêmes, contrairement à celles-ci les projets d'urbanisme vieillissent et peuvent devenir anachroniques. Cela fait donc 14 ans (depuis 2007), que les habitants de la Porte de Versailles s'interrogent sur le sort qui leur sera accordé avec cette épée de Damoclès au-dessus de leur tête. Pour ôter tout doute qui pourrait exister, les habitants ne remettent pas en question le centre d'activités mixtes qu'est la Porte de Versailles ; les habitants y sont au contraire attachés et le Parc des expositions est un marqueur fort du quartier. Mais, déjà les infrastructures actuelles entraînent des nuisances, ponctuelles mais fréquentes, qui nécessitent un dialogue constant et régulier avec toutes les parties prenantes. Les évolutions des boulevards, avec la mise en place du tram, ont également transformé les voies et entraîné des complications pour la circulation des voitures et rendu les boulevards parfois impraticables et souvent très nuisibles pour tous les habitants qui en subissent le bruit et la pollution. Et encore, aujourd'hui, l'arrêt quasi total du Parc des expositions a réduit la fréquentation de la Porte de Versailles ; nous ne pouvons pas nous en réjouir.

Alors que l'activité reprend, nous nous apprêtons donc à laisser entamer des travaux pharaoniques et nous ne devrions pas nous en inquiéter ? La Mairie de Paris et son exécutif nous rappellent régulièrement leur attachement à la démocratie participative, mais nous voyons encore là le décalage entre les mots et les actes. Le Plan vélo dont nous avons parlé tout à l'heure en est un exemple. J'aimerais citer David BELLIARD, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la transformation de l'espace public, des

transports, des mobilités, du Code de la rue et de la voirie - c'est un long titre - qui se projetait avant les élections municipales dans la tête des habitants. Est-ce toujours le cas aujourd'hui ? Je laisse la question ouverte. Je cite donc : si vous pensez la ville à notre place, elle ne sera pas faite pour nous. Pour faire écho à la délégation de Monsieur BELLIARD, aujourd'hui, les conditions ne sont pas remplies sur le plan de la mobilité pour absorber cette tour Triangle pharaonique que l'on souhaiterait nous imposer dans le quartier de la Porte de Versailles. Le conseil de quartier a abordé le sujet de la tour Triangle en 2008, en 2010, en 2015. Depuis plusieurs années, le sujet n'est plus abordé. Il était dans les mains de la justice. C'est de manière assez subite que les habitants découvrent aujourd'hui que dans quelques mois, peut-être quelques semaines, des travaux devraient prendre place en bas de chez eux.

Une démarche de concertation est engagée par la Mairie de Paris pour mettre en place un PLU bioclimatique. Compte tenu de l'importance de solliciter les habitants sur les directions que devrait prendre l'urbanisme pour la ville pour les années à venir et de l'impact prévisible que la tour Triangle aura sur le quartier, il paraît inconcevable de laisser ce chantier démarrer sans qu'aucune forme de consultation ne soit prévue.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Madame de CLERMONT-TONNERRE pour répondre.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, il aura fallu attendre l'arrivée de la gauche à la Mairie de Paris et la modification du PLU de 2008 pour voir le retour des tours dans la capitale dont le président GISCARD D'ESTAING avait pourtant obtenu l'arrêt. Ainsi après le TGI de 160 m livré en 2018, la tour Duo de 180 m livrée en 2021, le paysage du 15ème va se voir impacté par un nouveau gratte-ciel. Alors que depuis 13 ans, élus, associations et habitants alertent sur le non-sens de ce projet qui obstruera le paysage du Sud du 15ème et bien au-delà, le groupe Unibail aura donc choisi le jour de l'ouverture de la COP 26 pour annoncer par voie de presse le lancement de cette tour de 180 m de haut, 150 m de large, 35 d'épaisseur, 42 étages et 95 500 m² de surface. La mise en œuvre de ce projet est d'autant plus difficile à justifier que les arguments avancés en 2008 par la Maire de Paris pour tenter de justifier de la construction d'une tour en ce lieu sont aujourd'hui sans fondement ; Triangle ne contribuant en rien à la requalification du Parc des expositions désormais totalement renouvelé. Cette tour pharaonique et oppressante écrasera le Sud du 15ème

arrondissement, complexifiera la desserte de tout le quartier de la Porte de Versailles déjà sursaturé du fait de la livraison de nombreux programmes de bureaux au cours de ces 10 dernières années. J'ajoute que ce concept de l'ancien monde ne répond plus aux besoins des entreprises, que la crise du Covid-19 et le développement du télétravail amènent à repenser le mode de fonctionnement.

Je suis assez stupéfaite devant l'hypocrisie de l'exécutif parisien qui se défausse aujourd'hui en prétendant, je cite, ne plus pouvoir faire obstacle à la construction de cette tour alors que, depuis 2008, tout aura été mis en œuvre, que ce soit au Conseil de Paris ou à travers des autorisations d'urbanisme, pour soutenir la réalisation de ce projet. Il est vrai que la Maire de Paris n'en est pas à une contradiction près. D'abord, cette tour de verre et d'acier s'inscrit à contre-courant des ambitions climatiques portées par la Ville de Paris et contrevient aux objectifs de la COP 26 par la densification, la bétonisation et une consommation énergétique excessive.

Ensuite, ce projet contredit les engagements de la Maire de Paris qui nous annonce depuis sa réélection vouloir associer plus étroitement les Mairies d'arrondissement à l'élaboration des projets de construction sur leur territoire afin de s'assurer de la bonne insertion et acceptation de ceux-ci dans leur environnement local.

Enfin, alors que le Conseil de Paris vient d'approuver le Plan arbre 2021–2026 et une charte de l'arbre précisant le rôle de l'arbre urbain dans la lutte contre la pollution de l'air et des îlots de chaleur, je trouve stupéfiant que la Ville nous demande d'autoriser l'abattage de 15 arbres de haute tige avenue Ernest-Renan pour permettre l'installation du chantier. Et, pour couronner le tout, nous venons d'être saisis d'une demande de suppression de la station Vélib' de la Porte de Versailles.

Au vu de toutes ces aberrations, je vous invite, mes chers collègues, à voter ce vœu afin qu'il soit sursis au projet de tour Triangle dans l'attente de l'adoption du nouveau PLU bioclimatique en cours d'élaboration. Et contrairement à ce que vient de déclarer tout à l'heure le premier Adjoint à la Maire de Paris en cinquième commission, pour notre part, nous ne considérons pas que le sujet est derrière nous. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Très bien. Il y a une explication de vote de Monsieur WOLFF.

Monsieur WOLFF : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je pense tout d'abord que personne dans cette assemblée n'ignore l'opposition historique des Écologistes aux grands projets inutiles comme cette fameuse tour Triangle et je souhaiterais rappeler rapidement pourquoi.

Tout d'abord, le modèle des très grandes tours est une aberration écologique et ce malgré tous les efforts pouvant être faits pour verdir un tel projet. Elles sont fortement consommatrices d'énergie, moteurs de densification et ne correspondent en rien au modèle de développement que nous souhaitons pousser auprès des Parisiens.

Le besoin initial à l'origine du projet visait à renforcer l'attractivité du Parc des expositions de la Porte de Versailles. Néanmoins, bien que ce besoin initial soit légitime, la réponse apportée, à savoir la tour Triangle, nous semble totalement inadaptée et anachronique. De nombreuses autres solutions notamment en travaillant sur l'existant seraient largement suffisantes et pourraient répondre à ce besoin.

De plus, la tour Triangle dans sa mouture actuelle ne propose que peu de choses réellement intéressantes pour le Parc. Les seuls sujets qui pourraient être intéressants sont l'hôtel ou le centre de congrès mais ceux-ci sont extrêmement réduits en termes de surface au vu des plus de 80 000 m² de bureaux qui sont prévus sur la tour. Il s'agit alors plus d'un projet immobilier comme un autre, n'ayant que peu d'intérêt pour les Parisiens car il ne propose quasiment rien en termes de logements ce qui est, pour le coup, sans doute la vraie priorité que nous avons aujourd'hui pour nos concitoyens.

J'entends également la volonté de faire ce que je qualifierai des mégaprojets pour faire rayonner la ville de Paris en France et à l'international. Néanmoins, cette vision nous semble dépassée. Ce n'est pas le modèle d'avenir que nous souhaitons pousser, en particulier à l'aune du changement climatique qui s'annonce.

Concernant l'impact économique, la création promise de 5 000 emplois est uniquement liée à la création de la tour et n'a rien de durable. C'est donc pour moi un faux argument que de présenter celui-là.

En bref, ce projet nous semble en décalage total avec les besoins des habitants. La volonté de nos collègues de droite de revoir ce projet vis-à-vis du futur PLU bioclimatique qui, je l'espère, permettra d'arbitrer sur la pertinence d'un point de vue écologique du projet, nous paraît pertinente et nous soutiendrons donc ce vœu. J'ajouterai qu'il sera complété par un vœu en Conseil de Paris. Merci.

Monsieur le Maire : Absolument. Plusieurs vœux ont été déposés en Conseil de Paris. Monsieur AMIEL pour une explication de vote de deux minutes.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Sur ce sujet, il est plus que temps d'abandonner les postures idéologiques. Depuis longtemps la tour Triangle a opposé non seulement la droite et la gauche - et on en voit encore un exemple ce soir - mais aussi la droite à la droite - on se souvient du soutien apporté par Rachida DATI au projet - et la gauche à la gauche. Le résultat, c'est que le chantier doit débuter et que les problèmes majeurs connus depuis le début n'ont toujours pas été résolus, à commencer par la congestion massive des transports à prévoir.

Surtout, nous sommes à débattre en 2021 d'un projet désormais vieux de plus de 15 ans, comme cela a été rappelé par les orateurs précédents, alors que le monde du travail a considérablement changé. Le télétravail notamment a pris un essor considérable. Les ordonnances prises au début du quinquennat d'Emmanuel MACRON avaient considérablement renforcé les droits des salariés en ce domaine et ont jeté les bases de l'essor massif qui a eu lieu depuis la crise sanitaire. Même si un reflux naturel est à prévoir du télétravail, le monde du bureau que la tour Triangle envisageait, c'est-à-dire celui des open spaces saturés, des transports bondés et du trajet quotidien, ne reviendra pas tel quel. Plutôt que de s'acharner à défendre une tour Triangle périmée, c'est l'occasion d'entièrement repenser l'immobilier de bureau à l'échelle de l'Île-de-France comme de notre arrondissement.

Je me tourne donc vers nos collègues de la majorité parisienne : c'est l'occasion d'abandonner cette guerre de tranchées qui dure depuis des années. On voit bien que singulièrement dans le Sud de l'arrondissement, nous avons besoin d'un plan urbain cohérent qui mêle accessibilité des transports, présence de la police et sécurisation, défense de la mixité sociale, implantation des commerces de proximité. En tout état de cause, la priorité n'est clairement pas à y édifier de grandes tours de bureaux

vides le soir et le week-end. C'est pourquoi nous voterons en faveur de ce vœu afin de réitérer notre opposition au projet actuel de tour Triangle.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Monsieur SITBON a la parole.

Monsieur SITBON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais tout d'abord vous lire quelque chose : « *Je crois que le 15ème dispose d'un atout extraordinaire, c'est celui d'être à la fois très dense et de disposer d'emprises foncières considérables qui permettent d'oser des gestes architecturaux forts. Ce secteur deviendra donc un site d'exception et il sera extrêmement valorisé avec, nous le souhaitons tous, une tour de dernière génération qui modifiera, c'est vrai, en profondeur l'image du sud du 15ème qui deviendra un quartier d'activités dynamique, audacieux, précurseur, un site qui attire des activités à forte valeur ajoutée dont - c'est notre souhait en tout cas - nos administrés seront particulièrement fiers.* ». Il s'agit de vos propos, en 2011, Monsieur le Maire dans cette enceinte. Il est donc faux dans le vœu de dire que le Conseil d'arrondissement a toujours été opposé au projet de tour Triangle.

Deuxièmement, les délibérations ont été votées avec une majorité, comme il se doit, au Conseil de Paris à de multiples reprises. Le permis de construire est purgé. On ne peut donc pas surseoir à statuer. Il n'y a même pas à surseoir à statuer comme cela est proposé dans d'autres cas. Là, le permis de construire est purgé. Il n'y a que des permis de construire modificatifs qui sont encore à l'étude mais cela n'empêcherait pas la construction de la tour.

Troisièmement, il faut voir de ce fait les intérêts de ce projet. Le premier est l'exemplarité architecturale. Il faut qu'une Ville puisse aussi avoir des gestes architecturaux forts. Ce sera un symbole du dynamisme de notre ville et un symbole du lien avec la Métropole. Le deuxième point, c'est de dire que, même s'il y a du béton dans une tour, elle sera construite avec tout ce qui est possible écologiquement de faire ; s'il faut limiter leur nombre, on n'est pas, pour autant, obligé de s'en priver totalement. Je n'ai pas le temps de détailler mais je le pourrai. Troisièmement, le projet a évolué et elle sera totalement réversible dans son usage. Monsieur WOLFF disait qu'il n'y avait pas de logement mais il pourrait y en avoir si à l'avenir le besoin s'en faisait sentir. Cela pourrait en tout cas devenir autre chose que du bureau. Un des arguments qui a longtemps été énoncé pour cette tour, c'est que cela libère de la densité pour d'autres choses, c'est-à-dire que si on ne veut pas rendre une ville plus dense, quand on a

besoin d'espace, on peut parfois construire en hauteur. C'est le cas dans ce cas. Nous l'avons déjà dit, cela permet de libérer du bureau dans de l'haussmannien qui, lui, peut être transformé en logements. Il est faux de dire que la crise Covid - nous n'en avons pas encore tous les enseignements - a terminé l'ère des bureaux. Ce n'est pas vrai. Si on regarde les chiffres, il y a seulement 4,1 % de taux de vacance des bureaux à Paris...

Monsieur le Maire : Merci de terminer votre propos Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : J'en termine avec ce chiffre. (...) À l'ouest et au centre ; 4,1 % seulement de taux de vacance. On peut donc penser qu'avec la reprise économique que nous appelons tous de nos vœux, ce sera un équipement rempli et qui permettra à des bureaux dans l'haussmannien de pouvoir être transformés en logements ou en d'autres équipements.

Nous voterons évidemment contre ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur SITBON. S'il n'y a pas d'autres explications de vote, juste une précision puisque Monsieur SITBON m'a mis en cause : je voudrais simplement dire que par rapport au projet d'origine, il y a eu ensuite l'établissement par les autorités diverses des mensonges qui ont été avancés pour justifier la construction de cette tour, qui ont ensuite été démontrés à la fois par le rapport de la chambre régionale des comptes mais aussi par les commissaires enquêteurs. C'est donc une tour très différente qui nous a été promise, beaucoup moins haute, qui complétait l'activité économique du Parc. Bref, je ne vais pas rentrer dans le détail ; ceux qui connaissent le sujet le savent pertinemment. En fait, ce n'est pas du tout cela qui a été ensuite décidé. Cela a donc amené un changement dans notre position.

Cela étant, il s'agissait à l'époque de débat et non pas de vote. Tous les votes qui ont été émis par ce Conseil d'arrondissement comme par notre opposition au Conseil de Paris, ont été négatifs lorsqu'il s'est agi à plusieurs reprises de voter sur la tour Triangle et encore d'exprimer un avis défavorable à un projet de permis de construire initial et à deux projets modificatifs qui ont suivi et contre lesquels nous nous sommes opposés parce qu'il s'agit d'un projet qui est fragile sur le plan économique d'autant plus que d'autres constructions, entre-temps, ont été édifiées à proximité, ne serait-ce que les près de 100 000 m² du groupe Altis. Il s'agit donc d'un projet très fragile. Comme vous l'avez rappelé, il y a plusieurs millions de mètres carrés de bureaux qui sont

disponibles en région Île-de-France. Il est très impactant sur le plan environnemental. Qui peut nier qu'une tour est anti-écologique ? Au moment où la COP 26 est aujourd'hui ce qui nous permet d'aller contre le réchauffement climatique, et où la Maire de Paris discourt doctement là-dessus, elle autorise le jour même de son intervention à Glasgow le démarrage de la tour Triangle. Elle est très mal insérée sur le plan urbanistique, tout à fait contestable sur le plan architectural, saturant, comme cela a été dit, les réseaux de transports et de circulation - c'est même une des réserves principales du commissaire-enquêteur - et étendant ses ombres portées – là aussi, beaucoup de mensonges ont été portés – sur le voisinage. Elle est évidemment rejetée par une grande majorité d'habitants puisque la consultation a établi que plus de 80 % des habitants avaient exprimé un avis défavorable lors de l'enquête publique. Cela me semble être tout de même pas mal de raisons pour s'interroger sur le bien-fondé de cette tour.

Je vais maintenant mettre aux voix ce vœu présenté par la majorité et qui semble faire une quasi-unanimité sauf évidemment de la majorité. Qui est pour ce vœu ? Qui vote contre ? Paris en commun. Merci.

Le vœu est adopté à la majorité.

31. **V152021036 – Vœu à la Maire de Paris et au Préfet de police déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Nicolas JEANNETÉ, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE et les élus de la majorité du 15ème relatif à la sécurisation de la dalle du Front de Seine**

Monsieur le Maire : Monsieur JEANNETÉ a deux minutes pour le rapporter.

Monsieur JEANNETÉ : Monsieur le Maire merci. Il s'agit bien évidemment de la sécurisation de la dalle de Beaugrenelle. Vous savez que cette dalle construite dans les années 70, qui se voulait correspondre à un urbanisme paisible et fonctionnel à l'époque, n'est aujourd'hui plus adaptée. Vous savez que dès 2019, des bagarres et rixes ont commencé à s'intensifier sur cette dalle et ont abouti en 2021 à la fameuse rixe dite Yuriy. Depuis, même si cela s'est calmé, notamment grâce à l'action de la police nationale, des médiateurs de la DPSP et aussi des élus car nous sommes très souvent sur le terrain, cette dalle reste anxiogène pour toute la population.

Nous avions demandé après l'affaire Yuriy un audit de sécurité. Celui-ci a relevé des problèmes d'éclairage, d'accès inutiles, a recommandé le développement de la vidéosurveillance et même d'une surveillance naturelle. Nous nous sommes rendus à plusieurs reprises sur cette dalle notamment une fois avec le président de la SemPariSeine, Nicolas BONNET, Anthony SAMAMA et Monsieur le Maire ainsi qu'un cabinet d'audit, pour constater les mêmes diagnostics que l'audit. Depuis, plus rien.

Ce vœu a donc pour objet de demander à la Maire de Paris et au Préfet de police de prendre des mesures concrètes avec un calendrier précis et de suivre, bien évidemment, les engagements pris dans l'audit. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Il y aura une double réponse de deux Adjoints : Monsieur Anthony SAMAMA et Monsieur SEMELLE. Monsieur SAMAMA, vous avez la parole.

Monsieur SAMAMA : Je vous remercie Monsieur le Maire. Chers collègues, effectivement, depuis de longs mois pour ne pas dire années, nous alertons et agissons sur la délinquance qui sévit sur la dalle de Beaugrenelle : trafics et consommation de stupéfiants, nuisances sonores, dégradations, rixes entre bandes et j'en passe. Le 15 janvier dernier, un nouveau palier d'une violence sans nom a été franchi : le jeune Yuriy a été atrocement lynché sur la dalle de Beaugrenelle par une bande d'une dizaine de jeunes voyous le laissant pour mort, agonisant sur la dalle. Cette barbarie avait suscité un fort émoi parmi les habitants du 15ème mais également dans tout le pays à travers la diffusion sur les réseaux sociaux des images de son agression.

À la suite de cela, plusieurs actions ont été menées mais dont les décisions concrètes peinent à émerger. En effet, les mesures mises en place jusqu'à présent sont surtout d'ordre conjoncturel. Je pense notamment au renforcement de la présence des agents de la DPSP sur la dalle de Beaugrenelle, notamment la brigade cynophile. Mais, les mesures d'ordre structurel évoquées n'ont toujours pas été mises en place.

Concernant les deux audits réalisés en juin et juillet dernier par la Ville de Paris et par la Sem, quid de l'implantation des trois caméras de vidéoprotection évoquée ? Quid de la mise en place d'actions structurelles par la SemPariSeine ? Quid de l'amélioration de l'éclairage de la dalle ? Quid, enfin, de la fermeture de certains accès à la dalle ?

Chers collègues, près de 10 mois se sont écoulés depuis ce que l'on a appelé l'affaire Yuriy et malgré les multiples réunions auxquelles nous avons participé, malgré nos recommandations, malgré nos visites sur place en compagnie de la SemPariSeine, toujours aucune mesure structurelle n'a été mise en place.

De notre côté, le maximum a été fait en partenariat avec les effectifs de la DPSP pour renforcer la sécurité des lieux et nous attendons désormais que chaque acteur concerné prenne ses responsabilités. Les habitants de ce quartier comptent sur nous pour améliorer leur quotidien et il est, à nos yeux, inadmissible que nous en soyons toujours là 10 mois après. C'est pourquoi, sans attendre de nouvelles réunions - oserais-je dire sans attendre de noyer le poisson pour certains - nous souhaitons la mise en place d'actions concrètes et structurelles ainsi que leur calendrier précis pour améliorer durablement la vie des habitants de ce quartier. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur SEMELLE.

Monsieur SEMELLE : Monsieur le Maire, chers collègues, aux interventions très complètes de mes collègues chargés de la sécurité, j'ajouterai quelques observations issues des travaux du conseil de quartier Emeriau-Zola. En effet, si les retards pris par l'audit, qui devait durer un mois et qui en a duré plus de quatre avec une remise de ses conclusions en juin, ont suscité une certaine impatience des riverains, c'est aujourd'hui l'incompréhension qui domine devant l'absence de mesures concrètes et d'un calendrier précis pour sa mise en œuvre.

Il nous importe donc maintenant de savoir – et c'est l'objet de ce vœu – si les recommandations figurant dans ce rapport d'audit seront suivies d'effets concrets. Premièrement, s'agissant de la vidéoprotection, pourra-t-on finalement compter et quand sur l'installation de caméras supplémentaires ? Trois sont installées aujourd'hui sur la dalle, essentiellement sur la partie centrale. Elles sont complétées de quelques caméras de la Préfecture de police autour de la dalle. En revanche, des pans entiers de l'ouvrage dalle ne sont pas couverts. À l'Ouest, les dalles Keller et Bérénice n'ont aucune caméra. À l'Est, la dalle Vega n'en a pas davantage.

S'agissant de la présence policière visible sur les dalles, les riverains ont, bien sûr, constaté un renforcement depuis l'affaire Yuriy mais ils ont aussi constaté que cela ne suffisait pas pour résoudre l'insécurité chronique de

la dalle qui est caractérisée, pour ceux qui connaissent cet endroit, par une situation très instable, c'est-à-dire des moments de relative accalmie et des moments de grande tension.

L'appropriation de l'espace par les bandes s'est poursuivie et les trafics n'ont pas cessé. La question qui se pose maintenant est donc celle de la continuité de cette présence renforcée avec le concours de la police municipale et de la police nationale, des rondiers de la SemPariSeine mais aussi des travaux engagés pour réduire toutes les vulnérabilités de la dalle qui ont été évoquées par mes collègues, c'est-à-dire les recoins, les délaissés urbains, le problème d'éclairage, etc. À cet égard, les attentes des habitants de Beaugrenelle sont extrêmement fortes vis-à-vis de la Sem et il importera que l'étude en cours de finalisation puisse produire des effets rapides.

Je conclurai en rappelant un point qui me semble important : la nécessité de traiter l'ensemble des dalles sans se limiter à la partie de l'ouvrage qui est située entre la rue Linois et la rue du Théâtre comme cela est trop souvent le cas. Malgré les discontinuités, c'est un ensemble urbain d'un kilomètre de long qui représente 4,5 ha et c'est celui-là qu'il faut considérer. La dalle Keller, en particulier, va faire l'objet d'un réaménagement total qui commencera dans quelques semaines et qui va durer environ deux ans. Avec ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE nous avons, bien sûr, invité le propriétaire de cet ouvrage, c'est-à-dire le groupe La Poste, à intégrer dans son projet les conclusions de l'audit afin de ne pas reproduire les erreurs qui ont pu être faites par le passé à d'autres endroits du Front de Seine. Merci.

Monsieur le Maire : Cela lui a d'ailleurs déjà été dit mais il faut insister. Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur AMIEL, vous avez la parole.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Cela a également été rappelé par l'orateur précédent : nous avons tous été terriblement choqués par le lynchage ignoble du jeune Yuriy. Ce phénomène de rixes entre bandes prend malheureusement une ampleur de plus en plus grande et la dalle de Beaugrenelle risque d'en devenir, si ce n'est déjà le cas, un des lieux privilégiés. Le problème, c'est que son architecture conçue dans les années 60 après la destruction des dernières usines ne répond plus aux besoins d'aujourd'hui et la rend propice à la multiplication des violences, des incivilités et des affrontements. Il existe 65 entrées et sorties sur la dalle qui permettent à des individus d'entrer et de sortir sans être interpellés. Les forces de l'ordre, même nombreuses, ne peuvent pas être

partout. Dans ces conditions, les riverains réclament légitimement une aide pour renforcer la sécurité sur la dalle. Nous y sommes très favorables et nous voterons donc ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci pour votre prise de position. Monsieur BRAGÉ, vous avez la parole pour une explication de vote de deux minutes.

Monsieur BRAGÉ : Merci Monsieur le Maire. Pour notre part, nous ne prendrons pas part au vote sur ce vœu pour la raison suivante : ce vœu n'en est pas un. Il s'agit d'une question adressée à la Maire de Paris. Si on raccourcit la phrase finale, nous avons « *les élus demandent à Madame la Maire quelle mesures concrètes seront mises en œuvre dès maintenant et leur calendrier précis.* ». Ce n'est pas un vœu, c'est une question à la Maire. Cela peut être posé sur cette forme-là. L'intérêt du vœu était l'expression des différentes attentes qui ont été exprimées ce soir. Je pense qu'elles sont entendues. Si ce vœu avait été « *souhaitent que soient présentés les résultats de l'audit lors d'une prochaine réunion du CLSPD* », nous aurions pu tout à fait le voter. Là, c'est une question et nous ne prendrons pas part au vote. Merci.

Monsieur le Maire : Je vais donc soumettre ce vœu à votre vote. Monsieur SITBON veut prendre la parole pour une explication de vote de deux minutes.

Monsieur SITBON : Je reprends les remarques de Monsieur BRAGÉ que j'allais également faire. Nous ne prendrons pas part au vote pour les mêmes raisons. Par ailleurs, s'il y a des sujets, il faudra effectivement en discuter mais nous en parlerons au moment du vœu que nous présentons également lors d'une réunion du CSPDA.

Ceci étant, le sujet a tout de même été traité, des actions ont été déployées à la suite de l'audit de sécurité qui a été diligenté par la Ville de Paris et la Préfecture de police. La DPSP assure une présence régulière. La police municipale, aujourd'hui, est renforcée sur la dalle. Un totem de la police municipale a été fixé au 70, avenue Émile-Zola devant Beaugrenelle chaque mardi et vendredi de 11 heures à 11 h 30.

Du côté de la Sem, l'audit d'éclairage a été mené cet automne. Les agents du PC sécurité ont maintenant pour consigne de conserver trace de tous les appels et d'alerter la police qui arbitre alors sur l'opportunité d'une intervention. Comme vous l'avez rappelé, le président de la Sem, Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ est revenu auprès des riverains sur les

conclusions de l'audit en septembre et il a rappelé à cette occasion que cet espace fonctionne comme un espace public et que seule la police nationale est donc légitime à intervenir. Voilà quelques précisions que je voulais apporter.

Monsieur le Maire : Précisions qui ne sont pas forcément toutes avérées et pertinentes. Enfin, nous n'allons pas reprendre le débat.

Nous allons soumettre au vote ce vœu. Qui est pour ? Contre ? NPPV pour les groupes Paris en commun et Indépendants et Progressistes ? Non. Je n'ai pas compris votre vote, Madame IBLED.

Madame IBLED : Excusez-moi, je ne peux pas prendre part au vote mais uniquement en mon nom.

Monsieur le Maire : Vous ne prenez pas part au vote. Très bien. Merci. Madame Claire DE CLERMONT-TONNERRE aussi.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Nous sommes plusieurs élus à être membres du conseil d'administration que ce soit Monsieur SITBON ou Madame IBLED et moi-même.

Monsieur le Maire : Le déontologue a effectivement recommandé très vivement que les membres de conseils d'administration ne prennent pas part au vote et n'interviennent pas.

Monsieur SITBON : Pardon mais il ne s'agit pas d'une délibération.

Monsieur le Maire : En toutes circonstances. Je ne sais pas. Chacun prend ses responsabilités. Donc vous, Monsieur SITBON, vous intervenez et vous prenez part au vote ?

Monsieur SITBON : Je suis intervenu et je ne prends pas part au vote – nous ne prenons pas part au vote - pour les raisons que j'ai exprimées précédemment.

Monsieur le Maire : Je reprends le vote puisque les groupes Paris écologie 15ème et Paris en commun ne prennent pas part au vote pour des raisons de fond et deux de nos collègues ne prennent pas part au vote pour des raisons déontologiques, ce qui est différent. Je soumets au vote pour les autres ce vœu. Je recommence : qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. C'est adopté.

Le vœu est adopté à l'unanimité des votants.

32.V152021037 – Vœu à la Maire de Paris et au Préfet de Police déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Nicolas JEANNETÉ, Anthony SAMAMA, Sylvie CEYRAC et les élus de la majorité du 15ème relatif à l'expulsion des logements sociaux des membres de familles condamnés par la justice pour trafic de drogue

Monsieur le Maire : C'est Monsieur Nicolas JEANNETÉ qui présente ce vœu. Deux minutes.

Monsieur JEANNETÉ : Merci Monsieur le Maire. Aujourd'hui, expulser de leur logement HLM les trafiquants de drogue et leurs familles n'est plus tabou depuis que dans plusieurs affaires récentes les juges ont validé les demandes des bailleurs sociaux dans ce sens. À Paris, 80 procédures ont été introduites par les bailleurs sociaux. Mais pour cela, il faut une excellente coopération entre les bailleurs sociaux d'une part et la justice et la police d'autre part ; meilleure coopération pour fournir aux tribunaux des dossiers étayés, meilleure coopération pour permettre une fois condamné l'expulsion. Le but est, bien sûr, de combattre – vous l'avez compris – le sentiment d'impunité de certains délinquants qui, il faut bien le reconnaître, pourrissent la vie de certains immeubles.

Ce vœu a donc pour objectif de demander à la Maire de Paris et au Préfet de police de faciliter l'expulsion des logements sociaux des délinquants condamnés pour trafic de stupéfiants et de leurs familles lorsqu'elles sont reconnues comme liées au trafic et responsables de troubles publics. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour cette concision. Là aussi, deux Adjoints pour répondre Monsieur SAMAMA et Madame CEYRAC. Monsieur SAMAMA, vous avez la parole.

Monsieur SAMAMA : Je vous remercie. Chers collègues, comme une majorité de Français, nous pensons que l'expulsion des logements sociaux de délinquants condamnés pour trafic de stupéfiants et de leurs familles lorsqu'elles sont reconnues comme liées au trafic et responsables de troubles est juste et nécessaire. Juste car un logement social, cela se mérite et pour le mériter, la moindre des choses est de respecter la tranquillité de ses voisins, leur jouissance paisible des lieux et de ne pas causer de troubles au sein de l'immeuble. Nécessaire car la lutte contre le trafic de drogue est en effet la mère de toutes les batailles. C'est de ce trafic que découlent souvent de multiples nuisances : règlements de

comptes, confiscation des halls d'immeubles et des cages d'escalier, dégradations, agressivité, nuisances sonores et j'en passe. Nous le savons, il suffit parfois de quelques individus malintentionnés pour pourrir la vie de centaines d'habitants.

Alors oui, aucune tolérance pour les trafiquants de drogue et leurs complices, aucune compromission, aucun accommodement. C'est ainsi que nous parviendrons à améliorer le quotidien des habitants et notamment des plus modestes d'entre eux qui sont les premiers à souffrir de ces trafics dans ces immeubles.

Alors oui, lorsqu'un délinquant est condamné par la loi pour trafic de stupéfiants et que sa famille est complice – je précise et j'insiste – rien ne saurait justifier qu'elle bénéficie d'un logement social alors que près de 30 000 ménages en attendent un à Paris. Certes, cette mesure seule ne permettra pas de mettre fin de manière définitive au trafic dans notre arrondissement et à Paris mais c'est profondément une mesure de justice sociale vis-à-vis des habitants qui aspirent à vivre en paix et vis-à-vis des demandeurs de logements sociaux. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des explications de vote ? Madame Aminata NIAKATÉ, vous avez la parole et Madame ROY après. Allez-y, Madame.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous avoue que j'ai été assez étonnée voire choquée de découvrir ce vœu à l'occasion duquel vous mentionnez une jurisprudence récente qui autoriserait l'expulsion de logements non seulement des personnes condamnées pour trafic de stupéfiants, ce qui peut se concevoir et donner lieu à un débat devant le tribunal judiciaire et devant lui seul, mais également l'expulsion de tous les membres de leurs familles quand bien même ils n'auraient pas été directement impliqués pour les faits incriminés, si je comprends bien.

Sans revenir sur cette jurisprudence que je trouve pour le moins critiquable – constat partagé il me semble par certaines associations de défenses du droit au logement – j'ai plusieurs difficultés avec ce vœu. Rien que le titre, pour commencer, me paraît problématique. Vous parlez des familles condamnées par la justice comme si elles étaient jugées et condamnées en bloc par la justice en contradiction totale avec les

principes d'individualisation et de personnalisation des peines. On n'est pas coupable par ricochet des infractions commises par les membres de sa famille et c'est heureux.

Ensuite, vous demandez dans votre vœu à la Maire de Paris de faciliter les expulsions des personnes condamnées et des membres de leurs familles lorsqu'ils sont reconnus comme liés au trafic et responsables de troubles publics. La notion de responsable de troubles publics nous paraît très imprécise et je rappelle que seules les juridictions peuvent prononcer des condamnations pénales ou des expulsions ; ce n'est pas à la Ville ou au Préfet de l'évaluer tout seul.

Autre difficulté : d'un point de vue pratique, votre demande suppose l'accès aux données du casier judiciaire par les bailleurs sociaux. Ce sont des données personnelles extrêmement sensibles et elles sont protégées par la loi informatique et liberté qui proscrit ce type de collecte.

Pour conclure mon propos, le meilleur moyen de sortir un délinquant de la spirale des trafics de stupéfiants n'est certainement pas de le mettre, ainsi que toute sa famille entière, à la rue et je doute fort que cette politique soit le meilleur remède pour lutter contre les trafics de stupéfiants. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Cette pratique a été validée par de multiples tribunaux et est suivie par Paris habitat dans une dizaine de cas par an. Effectivement, nous ne partageons pas du tout les mêmes préoccupations là-dessus puisque nous souhaitons que la tranquillité publique soit restaurée dans ces immeubles. Je pense que si les tribunaux ont été amenés à pratiquer ces expulsions, c'est évidemment qu'il y avait des faits. Ce qui est demandé, c'est que la Ville de Paris et Paris habitat, bien sûr, s'adressent aux tribunaux pour ce faire. Il ne s'agit pas d'expulser sans passer par les tribunaux. Je voulais juste faire cette précision sous le contrôle de Monsieur JEANNETÉ. Madame ROY, vous avez la parole.

Madame ROY : Merci Monsieur le Maire. Je vais aller dans le même sens que ma collègue Aminata NIAKATÉ. Vous parlez de faciliter des expulsions de logements sociaux liées à des trafics de drogue en vous adressant à la Maire de Paris et au Préfet de police. Je pense que vous le savez, mais pour qu'un bailleur obtienne une autorisation pour ce type d'expulsion, il faut une décision de justice. Il n'est donc pas possible ni souhaitable de se substituer à la justice et au droit établi dans notre pays. Pour autant, la Mairie de Paris est tout à fait au courant de ces sujets et des expulsions

ont déjà été appliquées dans ce sens dans différents arrondissements dans le respect de la loi, notamment un cas où une perquisition avait permis de constater que l'appartement de la famille était utilisé pour préparer et stocker de la drogue.

Bien sûr que les bailleurs sont tenus de garantir la paix à leurs locataires et que la sécurité est un droit absolu pour les personnes habitant notamment ces immeubles mais ce vœu, outre le problème juridique que je viens de mentionner précédemment, ouvre également des portes dangereuses car il évoque le fait de faciliter l'expulsion potentielle de familles lorsqu'elles sont reconnues comme liées au trafic et responsables de troubles publics mais comment pourrions-nous être juge, comme Mairie de Paris, de la responsabilité éventuelle des familles ? Cela n'est pas possible. Cela n'est pas de notre responsabilité d'en juger. Nous sommes sur un sujet très sérieux qui peut être lourd de conséquences.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce vœu. Merci.

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas compris que faciliter, cela ne veut pas dire expulser mais saisir les tribunaux pour ce faire puisqu'il n'y a que les tribunaux qui peuvent expulser par définition. C'est donc évident. C'était implicite mais puisqu'il faut l'expliquer, nous l'explicitons. Cependant, je vois que vous n'êtes pas très allants pour rétablir la tranquillité publique dans les ensembles immobiliers sociaux dont la vie de milliers d'habitants est gâchée par des groupes qui n'hésitent pas à menacer, à trafiquer, à commettre des actes délictueux. Chacun est sur une position différente. C'est très clair.

Je vais maintenant soumettre ce vœu au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Paris en commun et Paris écologie. Qui s'abstient ? Le groupe Indépendants et Progressistes. Merci.

Le vœu est adopté à la majorité.

33.V152021038 – Vœu déposé par les élu.e.s du groupe Paris en commun – Groupe des élu.e.s de gauche relatif aux accompagnantes et accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

Monsieur le Maire : Je n'ai pas très bien compris car le vœu est adressé à la Maire de Paris et ne concerne absolument pas la Mairie du 15ème. Enfin, si cela vous donne une tribune à une heure tardive, pourquoi pas ; nous

n'avons que cela à faire. En tout cas, j'imagine qu'il sera déposé en Conseil de Paris. Cependant, je ne vois pas très bien ce qu'il vient faire en Conseil du 15ème. Qui le présente ? Madame ROY, allez-y. Vous avez deux minutes.

Madame ROY : Je sais qu'il est tard mais j'espère que notre assemblée soutiendra ce vœu.

Monsieur le Maire : Mais c'est un vœu à la Maire de Paris et non pas au Maire du 15ème.

Madame ROY : Oui mais vous pourrez vous prononcer. Nous avons présenté ce vœu pour plusieurs raisons que je vais essayer de résumer très vite. Le vœu est assez long en lui-même.

Monsieur le Maire : Oui, et puis, c'est deux minutes.

Madame ROY : Nous avons un devoir et une obligation de solidarité auprès des personnes en situation de handicap et notamment auprès des élèves. Nous avons considéré que l'instauration des pôles inclusifs d'accompagnement localisé, qui ont été mis en place à la rentrée scolaire 2020, s'inscrivait dans une logique de démantèlement de l'accompagnement individuel au profit d'un accompagnement de plus en plus mutualisé qui ne tenait pas compte des réels besoins d'accompagnement de chaque élève. Cela pouvait donner lieu à des situations qui ne permettaient pas un accompagnement personnalisé des enfants avec, par exemple, un accompagnant qui pouvait être affecté sur plusieurs écoles ou établissements dans une semaine voire une journée, des accompagnants à temps partiel imposé qui pouvaient être affectés auprès de six élèves voire plus dont certains peuvent être dans la même classe.

Bref, une situation qui ne convient pas et dont nous avons aussi pu constater des effets dans notre arrondissement avec, depuis la rentrée, de nombreux élèves en situation de handicap qui n'ont pas d'AESH dans les écoles comme dans les collèges et des élèves qui n'ont pas d'accompagnant ou uniquement sur quelques heures de cours. Nous sommes persuadés – et j'espère que vous aussi – que chaque élève doit avoir les mêmes chances de réussite et que les élèves en situation de handicap doivent être scolarisés dans les meilleures conditions possible.

C'est pour cette raison que notre groupe demande que la Ville de Paris se rapproche du ministère de l'Éducation nationale et interpelle le DASEN

afin d'améliorer les conditions de travail des accompagnants des élèves en situation de handicap, d'augmenter le nombre de recrutements pour pourvoir à tous les besoins et de valoriser cette fonction en vue de stabiliser ces personnels dans cette mission essentielle qu'est l'accompagnement des élèves en situation de handicap dans le cadre de la réalisation de l'école inclusive et d'une société inclusive. Merci.

Monsieur le Maire : Même si je peux partager les préoccupations que vous évoquez – et bien sûr que nous les partageons tous dans cette assemblée –, je trouve tout de même un peu curieux que le groupe de la majorité municipale parisienne dépose un vœu au Maire du 15ème qui s'adresse en fait à la Maire de Paris pour une action à entreprendre auprès du ministre de l'Éducation nationale. Je pense qu'il faut tout de même rester dans les limites de nos Conseils d'arrondissement. Enfin, c'est comme ça. C'est Madame ROLGEN qui répond.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, ce vœu présenté par le groupe Paris en commun reprend exactement les termes et l'inquiétude que j'avais témoignée sur ce sujet lors de mon intervention de rentrée. Le manque d'AESH et les restrictions de PIAL ont, en effet, créé des situations très préoccupantes, même si tout de même la situation s'améliore peu à peu. Je pense inutile de redétailler tous les problèmes dont nous nous occupons chaque jour. Le Maire est souvent intervenu lui-même auprès du DASEN pour trouver des solutions à des situations graves et je suis en relation quasiment quotidiennement avec les services pour essayer de pallier ces manquements.

Toute action pour favoriser une meilleure inclusion des enfants en situation de handicap doit bien évidemment être soutenue même si je trouve étrange que le groupe Paris en commun nous propose de demander à la Maire de Paris d'intervenir auprès du rectorat. N'eût-il pas été plus simple que, dès la rentrée, les élus de gauche s'adressent à la Maire de Paris pour s'inquiéter de cette situation même si, bien honnêtement, celle-ci n'a pas attendu ce vœu pour évoquer ce problème des AESH avec le rectorat. En effet, nous avons évoqué cette situation difficile avec Patrick BLOCHE lors de nos réunions des Adjoints chargés des affaires scolaires.

J'espère aussi que le groupe Paris en commun insistera auprès de la Maire de Paris pour que les animateurs qui ont en charge ces enfants sur le temps périscolaire soient formés comme il l'a déjà été demandé par ma collègue au Conseil de Paris Anne-Claire TYSSANDIER. J'espère aussi que

le groupe Paris en commun nous proposera très bientôt un vœu à la Maire de Paris pour demander que le nombre des animateurs et de personnel de service soit respecté dans les écoles car, là encore, la situation est grave.

En attendant, je vous demande d'émettre un vote favorable car le manque d'AESH dans les écoles est très préoccupant et leur affectation ne doit pas se réduire à un nombre comptable mais doit prendre en compte l'intérêt de l'enfant en situation de handicap, c'est-à-dire une présence continue et non pas temporaire lorsque l'AESH est appelé ailleurs pour pallier des manques. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de faire cette proposition pour ce problème très grave. Je soumets au vote le vœu avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

34. V152021039 – Vœu au Maire du 15e arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe Paris en commun – Groupe des élu.e.s de gauche relatif à l'inscription de la Mairie du 15e arrondissement dans le dispositif « En lieu Sûr » de l'association FLAG !

Monsieur le Maire : Madame AGGOUNE, vous avez la parole.

Madame AGGOUNE : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le taux des plaintes des actes et agressions LGBphobes est largement sous-estimé selon les données statistiques ministérielles. C'est au regard de ces données que FLAG !, l'association LGBT+ du ministère de l'Intérieur et de la Justice, a créé et porté un dispositif # En lieu sûr. Ce dispositif a pour but de permettre aux victimes d'agressions verbales ou physiques à caractère homophobe et/ou transphobe de se mettre à l'abri dans un lieu avec un accueil chaleureux et bienveillant dans le respect de sa personne et de son genre. Les accueillants composeront le 17 ou le 112 en son nom tout en lui permettant de rester en lieu sûr jusqu'à l'arrivée de la police ou de la gendarmerie. Les partenaires participant au dispositif poseront un autocollant sur leur vitrine ou porte d'entrée et il sera référencé sur l'application développée par FLAG !. L'adhésion à ce partenariat par notre arrondissement est une marche supplémentaire pour la protection des personnes LGBT+.

C'est dans cet esprit que je vous invite, chers collègues, à voter pour ce vœu. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Réponse de Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur JEANNETÉ : Merci Monsieur le Maire. Nous ne pouvons, bien évidemment, être que favorables à un tel vœu. Cependant, deux petites interrogations : la première, d'un point de vue très pratique, je doute que le site même de la mairie du 15ème puisse être inclus dans ce dispositif. Contrairement à la Région qui a un accueil 24 heures sur 24 avec des gardiens, contrairement à d'autres lieux dans Paris centre, dans le 19ème, qui sont essentiellement des bars de nuit, il y a ici, à la mairie, un gardien de nuit mais nous ne pouvons pas lui donner la responsabilité d'être sur le qui-vive 24 heures sur 24 ; vous imaginez la responsabilité et le stress que cela peut impliquer.

Deuxième petit point : nous avons travaillé ici déjà en Mairie sur le même principe de la recherche de lieux sûrs pour les femmes seules et les femmes victimes de violence. C'est un travail que nous menons actuellement avec Anessa LAHOUASSA et Clotilde DEROUARD qui est justement chargée des victimes et des violences faites aux femmes. C'est un travail de recensement qui est très long, pas facile, car vous le savez, dans le 15ème, il y a très peu de lieux ouverts 24 heures sur 24.

Je vous propose donc pour voter favorablement votre vœu que vous puissiez changer l'alinéa 1. Au lieu de voir inscrire la mairie du 15ème dans le dispositif FLAG « En lieu sûr », je vous propose la phrase suivante : « *que la Mairie du 15ème communique son plan « Lieu sûr » pour les femmes seules et/ou victimes de violence et donc d'y inclure les personnes LGBT+ dès que ce plan sera finalisé.* ». Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien. Une réponse Madame AGGOUNE sur cette proposition d'inclure les femmes seules et en difficulté dans ce dispositif « En lieu sûr » ?

Madame AGGOUNE : Nous pouvons vous proposer d'ajouter votre amendement mais pas de supprimer le fait que la mairie soit dans le dispositif. En fait, c'est cela le principe. Le principe est que nous soyons dans le dispositif et que ce soit la Mairie qui soit porteuse du dispositif. Après, il peut être évidemment étendu à d'autres lieux mais, le principe du lieu, c'est que la mairie soit partie prenante.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si vous avez bien saisi la proposition de Monsieur JEANNETÉ à qui je repasse la parole.

Monsieur JEANNETÉ : Concrètement, le lieu de la mairie du 15ème ne peut pas rentrer dans ce dispositif. Il y a effectivement un gardien de nuit mais, pour être très honnête, il dort un peu la nuit. Nous ne pouvons pas demander au gardien de nuit d'être 24 heures sur 24 un lieu sûr. Nous avons déjà travaillé sur un certain nombre de lieux : des pharmacies, nous avons trouvé un bar de nuit. Nous essayons de trouver des lieux pour le dispositif « Lieu sûr » pour les femmes notamment victimes de violence. Nous pouvons inclure bien évidemment les personnes LGBT dans ce processus.

Monsieur le Maire : Je précise les choses sur le plan réglementaire : le gardien cesse sa mission entre 21 heures et 6 heures du matin. C'est la seule personne qui soit dans la mairie à cette heure-là. Ce n'est donc juste matériellement pas possible. Je veux bien que nous votions cela mais cela serait un vote sans suite ; à moins que la Mairie de Paris nous affecte des personnels pour la nuit mais je ne crois pas que cela soit dans ses projets.

Madame AGGOUNE : Dans ce cas-là, simplement dire que la Mairie s'inscrit dans le dispositif aux heures d'ouverture de la mairie.

Monsieur le Maire : Encore heureux que les gens en difficulté puissent venir en mairie... Je veux bien, mais c'est une évidence.

Madame AGGOUNE : Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que l'autocollant est numéroté et c'est grâce à cela qu'il est mis sur l'application pour être localisé par toutes les personnes qui consultent l'application.

Monsieur le Maire : Monsieur JEANNETÉ, qu'est-ce que vous proposez ?

Monsieur JEANNETÉ : Justement, nous ne pouvons pas mettre l'autocollant sur la mairie car, comme le dit Monsieur le Maire, le gardien cesse ses fonctions à 21 heures. Vous imaginez donc, une personne LGBT qui est agressée dans la rue, qui court devant la mairie, sonne, et on ne peut pas lui ouvrir la porte la nuit. Ce n'est pas possible de façon très concrète. C'est pour cette raison que pour les femmes notamment celles victimes de violence, nous sommes en train de mener un vrai travail avec les pharmaciens et un ou deux bars pour essayer de trouver des lieux d'accueil la nuit.

Monsieur le Maire : Mme AGGOUNE

Madame AGGOUNE : Vous parlez de la nuit mais je vous ai proposé d'inscrire la mairie du 15ème aux horaires d'ouverture de la mairie. Ça non plus, ce n'est pas possible ?

Monsieur le Maire : Il faut en sortir. Il y avait deux choses : ça et aussi le fait de permettre aux femmes... Monsieur JEANNETÉ, vous pouvez rappeler votre proposition ?

Monsieur JEANNETÉ : La proposition est d'inclure à ce dispositif toutes les femmes. Nous avons fait un travail avec Clotilde DEROUARD en direction des femmes seules et/ou victimes de violence.

Monsieur le Maire : Alors, vous ajoutez quoi comme phrase et où ?

Monsieur JEANNETÉ : On ne peut pas inscrire le site de la mairie du 15ème. Ce n'est pas possible. Je vous proposais que la Mairie du 15ème communique son Plan « lieu sûr » avec plusieurs lieux, plan sur lequel nous travaillons déjà pour les femmes seules et victimes de violence, dans lequel nous pouvons inclure les personnes LGBTQI+ dès que celui-ci sera finalisé. Nous ne pouvons pas faire mieux.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous voulez une suspension de séance ?

Madame AGGOUNE : Oui.

Monsieur le Maire : Elle est de droit. Suspension de séance de cinq minutes, ce qui vous permettra de discuter peut-être avec Monsieur JEANNETÉ et d'autres. Merci.

La séance est suspendue.

Monsieur le Maire : Merci de regagner vos places, le Conseil n'est pas fini. Monsieur VERMOREL, Monsieur Jean-Philippe PIERRE, Monsieur JOZEFOWICZ, je sais que cela ne fait que 4 heures que nous siégeons mais si nous pouvions légèrement accélérer. Merci de vous asseoir pour que nous puissions reprendre nos travaux dans la sérénité. Monsieur JEANNETÉ a la parole.

Monsieur JEANNETÉ : Oui, Monsieur le Maire. Je vous rassure, nos délibérations, tractations, ont été fructueuses.

Monsieur le Maire : Je n'en doute pas.

Monsieur JEANNETÉ : Le vœu reste comme il est présenté et nous rajoutons notre alinéa qui deviendra le troisième à la fin. Il s'agit de la phrase que j'ai déjà indiquée : « *Que la Mairie du 15ème communique son Plan « En lieu sûr » pour les femmes seules et victimes de violence et pour les personnes LGBTQI+ dès que celui-ci sera finalisé.* ». J'émettrai donc un avis favorable.

Monsieur le Maire : Donc avec ce troisième alinéa, est-ce que tout le monde est d'accord ? Je mets au vote ce vœu ainsi amendé. Qui est pour ?

Madame BERETÉ : Explication de vote.

Monsieur le Maire : Madame BERETÉ, allez-y.

Madame BERETÉ : Vous connaissez l'action de la majorité présidentielle sur toutes les questions relatives aux droits des LGBTQI+. Madame MORENO a présenté le plan national d'action pour l'égalité des droits contre la haine et les discriminations 2020–2023. Le quotidien de ces personnes lesbiennes, gays, bi, trans, demeure dans notre pays empreint de discrimination voire de violence. Mille huit cent soixante-dix victimes d'actes homophobes ou transphobes ont été recensées en 2019. 55 % des personnes LGBT+ ont subi des actes anti LGBT+ au cours de leur vie. Une personne LGBT+ sur quatre a été victime d'au moins une agression LGBphobe dans le monde professionnel.

Dans ce contexte, doté de 42 actions concrètes, le nouveau plan national d'action du gouvernement repose sur quatre axes : la reconnaissance des droits de ces personnes, le renforcement de leurs accès au droit, la lutte contre la haine anti LGBT, l'amélioration de la vie quotidienne des personnes LGBT+. Le vœu de nos collègues amendé va dans le bon sens et nous voterons donc pour.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Je soumets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

35.V152021040 – Vœu au Maire du 15 e arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe Paris en commun – Groupe des élu.e.s de gauche relatif à l'organisation d'une séance du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans le 15e

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON, vous avez la parole.

Monsieur SITBON : Je vais être bref : depuis le 18 octobre, la police municipale est en place. Nous avons inauguré la première promotion sur le parvis de l'hôtel de ville. Nous étions nombreux à y être. Il est prévu la mise en place d'un dispositif de parcours de tranquillité publique et d'îlotage dissuasif permettant aux riverains d'entrer plus facilement en contact avec les agents de la Ville et visant à pacifier et réguler l'espace public par une présence rassurante. Cela est inclus dans ce que nous avons étudié tout au début de notre Conseil avec le pacte de proximité. Il y a également des totems qui sont mis en place. Nous en avons également parlé à l'occasion du vœu sur Beaugrenelle ; la Mairie du 15ème ayant choisi d'y installer le premier d'entre eux.

Notre vœu demande qu'à l'avenir, puisque la Mairie du 15ème est évidemment décisionnaire et en tout cas partie prenante dans le choix de ces parcours de tranquillité et des emplacements de ces totems, que le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance de l'arrondissement du 15ème se réunisse le plus vite possible de manière à ce que nous soient présentés ces parcours, leurs évolutions possibles à l'avenir et que nous nous penchions collectivement et que nous puissions co-construire les choses pour cette police municipale dont nous nous réjouissons - groupe Paris en commun - de la mise en place.

Monsieur le Maire : Réponse de Monsieur SAMAMA, Adjoint compétent.

Monsieur SAMAMA : Merci. Chers collègues, quelle ne fut pas notre surprise en découvrant ce vœu de la part des élus du groupe Paris en commun. En effet, vous nous demandez de communiquer sur les parcours des policiers municipaux dans l'arrondissement et donc de publier à chaque instant où les policiers de notre arrondissement se trouvent. Cela pose a minima deux problèmes. D'abord, de faire courir un risque énorme aux agents sur le terrain à l'endroit que nous aurions effectivement communiqué :

- risque d'être pris à partie par des voyous malintentionnés et préparés à en découdre ;
- risque de guet-apens. Nous l'avons déjà vu par le passé dans notre arrondissement ;
- risque de se retrouver en grand danger, en infériorité numérique et malheureusement non armés.

Deuxième problème : en communiquant où se trouvent les agents de la police municipale à un instant T, cela signifie que l'on communique aussi sur où ils ne se trouvent pas. Cela peut donc créer de nombreux troubles et un certain sentiment d'impunité précisément à ces endroits-là. Je vais prendre un exemple très simple : les rixes entre bandes dans notre arrondissement. Nous savons que ce sont souvent des rendez-vous qui sont donnés entre deux bandes rivales. Vous pensez bien que justement, ces rendez-vous se feront précisément aux endroits où il n'y aura pas de policiers municipaux. Au lieu de venir perturber l'organisation de ces rixes, vous voudriez que nous leur offrions l'emploi du temps précis des policiers municipaux dans notre arrondissement.

Quant à la tenue des totems, ils sont déjà publics. Chacun peut les retrouver en deux clics sur Internet sur le site de la Mairie. Vous avez mentionné l'un d'entre eux.

Dernier point concernant l'organisation d'un conseil de sécurité et de prévention de la délinquance : ces réunions ont pour objectif la coordination concernant le contrat local de prévention et de sécurité et non d'organiser les parcours des policiers municipaux. Elles sont organisées par le coordinateur local du contrat. Vous n'êtes pas sans savoir que le précédent coordinateur a, malheureusement, été malade de longs mois, que nous l'avons remplacé il y a quelques semaines et que la nouvelle coordinatrice mène à nos côtés un travail formidable ; dans un premier temps, en réalisant le bilan du précédent contrat local et en lançant sa refonte au prochain trimestre, date à laquelle se réunira le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance.

Mes chers collègues, ce vœu est donc un vœu fourre-tout entre des actions qui mettraient en danger la vie de nos policiers municipaux, d'autres qui sont déjà menées et d'autres qui prouvent une méconnaissance du fonctionnement des instances locales. C'est pourquoi, je vous invite à rejeter ce vœu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur BRAGÉ, explication de vote. Deux minutes.

Monsieur BRAGÉ : Ce sera moins long que ça. Pour notre part, nous soutiendrons ce vœu...

Monsieur le Maire : Comment ?

Monsieur BRAGÉ : Pour notre part, nous soutiendrons ce vœu. Nous estimons en effet qu'il est nécessaire de suivre de près le déploiement de la police municipale. C'est la première demande et la plus importante de ce vœu. Je ne comprends pas votre appréhension à partager avec les membres du CLSPD le parcours : ou vous ne faites pas confiance à ses membres et cela est assez préoccupant, ou il n'y a pas de problème. Ce sont des choses sur lesquelles nous pouvons débattre et travailler ensemble. Cela serait de bon sens. Nous vivons chacun et chacune dans des territoires différents de notre arrondissement avec une connaissance des problèmes. Nous pouvons en échanger à cette occasion et c'est même le but de ces réunions.

Donc, pour notre part, nous soutiendrons ce vœu et nous espérons également qu'à l'ordre du jour de ce prochain CLSPD sera également vu le problème de la dalle Beaugrenelle en écho au vœu qui a été déposé tout à l'heure.

Monsieur le Maire : Nous persistons à penser que ce n'est pas le rôle d'un conseil qui réunit près d'une centaine de membres que d'établir les itinéraires des patrouilles de la police et que cela est du domaine de l'exécutif et même de la police municipale elle-même avec nos propositions. Nous pouvons évoquer la délinquance dans tel et tel quartier. Nous pouvons proposer telle ou telle équipée dans un secteur mais, il y a d'autres sujets. D'ailleurs, il y aura, je crois, un programme assez chargé lors de cette prochaine réunion du conseil parisien de sécurité.

Je vais donc soumettre aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ce vœu ? Paris en commun, les Verts et le groupe Indépendants et Progressistes. Qui est contre ? La majorité. Il est rejeté.

Le vœu est rejeté à la majorité.

36.V152021041 – Vœu déposé par les élu.e.s du groupe Paris en commun – Groupe des élu.e.s de gauche relatif à la gratuité des transports publics pendant les sorties scolaires

Monsieur le Maire : C'est également un vœu qui ne nous concerne pas trop directement mais je laisse Paris en commun le présenter par l'intermédiaire de Madame ROY.

Madame ROY : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'un vœu très pratico-pratique. Comme vous le savez tous, les tickets de métro sous forme

papier vont disparaître à court terme or, quand il y avait des sorties scolaires, les tickets de métro étaient distribués pour pouvoir faire rentrer dans le métro les différents élèves. Cela va poser des problèmes de logistique pour les voyages scolaires. Ce sont des inquiétudes que nous ont fait remonter plusieurs membres de la communauté scolaire. Notre vœu consiste à ce que le Conseil du 15ème puisse nous soutenir pour émettre un vœu à Île-de-France mobilités pour qu'il y ait gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires d'Île-de-France lors des sorties scolaires et que ceux-ci soient dispensés d'obligation de valider un titre de transport dans ces occasions. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame ROLGEN va vous répondre.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, dans ce vœu, il y a deux problèmes. Si je comprends bien, le groupe Paris en commun demande une simplification logistique de la validation des titres de transport suite à la disparition progressive des tickets de métro et il est surtout demandé que la gratuité des transports aux écoles soit maintenant accordée par IDF mobilités et ceci dans toute l'Île-de-France.

Je ne veux pas du tout parler de l'Île-de-France car IDF mobilités a toujours envisagé la non-gratuité des transports. En revanche, je vais vous parler de la situation actuelle de Paris. En effet, les tickets de transport sont fournis gracieusement par la Mairie de Paris, via les CASPE, aux écoles ou aux centres de loisirs qui en font la demande pour leurs sorties. Ces tickets, je me suis renseignée, continueront à être distribués par les CASPE jusqu'à épuisement des stocks, c'est-à-dire certainement jusqu'à la fin de l'année scolaire, selon les renseignements fournis par la CASPE.

Avant la distribution des tickets individuels, les écoles disposaient de bons de transport collectif et, là encore, c'était la Mairie de Paris qui prenait en charge le coût de ce transport. Donc, les transports ont toujours été gratuits pour les écoliers de Paris car pris en charge par la Mairie de Paris.

Le passage à une autre forme de paiement ne doit en rien changer cette prise en charge. Il s'agit simplement de s'adapter à une nouvelle forme de validation des titres de transport, peut-être en trouvant le moyen de distribuer à tous les enfants inscrits dans les établissements scolaires du premier degré le pass junior vendu par IDF mobilités au prix de 24 € mais remboursé par la Mairie de Paris ou alors, de façon beaucoup plus simple, d'attribuer à chaque école une carte de transport rechargeable en

fonction des demandes. L'important est donc que, quels que soient les moyens de paiement de ces transports, tous les élèves puissent continuer à voyager gratuitement comme auparavant et c'est donc à la Mairie de Paris, qui assurait jusqu'alors cette mission, de trouver une organisation pour continuer à assurer la gratuité et l'organisation de la validation du titre de transport.

Pour toutes ces raisons, je vous demande d'émettre une réponse négative à ce vœu.

Monsieur le Maire : Je vais soumettre au vote de notre Conseil ce vœu avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Paris en commun, Paris 15 écologie, le groupe Indépendants et Progressistes. Contre ? L'exécutif municipal. Merci.

Le vœu est rejeté à la majorité.

37.V152021042 – Vœu présenté par Catherine IBLED et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à la création de caniparcs dans le 15ème arrondissement

Monsieur le Maire : Madame IBLED, allez-y.

Madame IBLED : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, à Paris, on compte plus de 100 000 chiens et les propriétaires de chiens sont souvent en recherche d'espaces pour leurs compagnons à quatre pattes. Dans notre arrondissement, il existe effectivement déjà des caniparcs et des parcs à chiens mais en tant qu'arrondissement le plus peuplé de Paris, la demande est vraiment forte. C'est d'ailleurs un sujet que nous avions, avec le groupe Indépendants et Progressistes, porté pendant notre campagne municipale et il y avait une véritable attente sur ce point.

Nous souhaitons donc que de nouveaux sites soient étudiés afin que les détenteurs de chiens puissent accéder à des espaces aménagés qui permettent aux chiens de se dépenser en toute liberté et en sécurité. Ces aménagements sont peu complexes à mettre en place. J'imagine donc que des projets pourraient voir le jour rapidement. À titre d'exemple, nous avions identifié éventuellement le parc André-Citroën sur les quais ou encore une petite parcelle dans un passage situé rue du Colonel-d'Ornano pas très loin de la mairie.

Voilà, c'était assez rapide mais c'est pour que vous puissiez voter ce vœu qui, à mon avis, fera plaisir à beaucoup de propriétaires de chiens dans le 15ème arrondissement. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Réponse de Monsieur RACAPÉ, Adjoint à la condition animale.

Monsieur RACAPÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 15ème arrondissement est depuis de nombreuses années un arrondissement qui a à cœur le bien-être animal. Ainsi, une première allée aux chiens a vu le jour il y a quelques années en bordure du parc Brassens. Cette année, nous avons organisé la première fête des animaux du 15ème au square Saint-Lambert. Nous sommes d'ailleurs un des seuls arrondissements parisiens à l'avoir organisée et ce fut un véritable succès avec plusieurs centaines de participants tout au long de l'après-midi. Au-delà de la petite ferme présente, différents stands concernaient le bien-être animal, l'ostéopathie pour animaux ou encore des conseils vétérinaires. Cette fête a d'ailleurs vocation à se renouveler tous les ans et ainsi à se pérenniser. Ces exemples ne sont que des exemples parmi tant d'entre d'autres de nos actions en faveur de la cause animale et en particulier en faveur des chiens.

Concernant les espaces canins, il est vrai qu'il en faut plus dans le 15ème comme dans Paris en général. Cette réalité est d'autant plus vraie que lors de la pandémie, le nombre d'animaux de compagnie a augmenté à Paris comme partout en France. Néanmoins, si je suis d'accord avec vous sur le fait que les espaces canins constituent un aménagement peu complexe à réaliser, il y a un certain nombre de paramètres à prendre en compte qui expliquent la relative lenteur de ces créations. J'en prendrai juste deux : premièrement, il faut trouver un espace suffisamment grand pour que les chiens puissent se promener. Deuxièmement : trouver un espace ne donnant pas directement sur des habitations. En effet, lorsque les caniparcs sont trop proches des fenêtres, les désagréments sonores, aboiements, suscitent de nombreuses plaintes de riverains. À titre d'exemple, vous proposez dans votre vœu, la rue du Colonel-d'Ornano. Ce site serait, vu sa configuration, une vraie caisse de résonance et est donc non adapté. Autre exemple récent à Paris démontrant qu'il faut bien choisir l'endroit d'un caniparc : dans le Centre de Paris, le conflit entre les riverains et les propriétaires de chiens. Le Maire du Centre de Paris a été obligé de revenir sur sa décision d'ouverture deux heures par jour aux

quadrupèdes du jardin de l'hôtel Lamoignon suite à de nombreuses plaintes de riverains.

Comme vous, nous souhaitons l'implantation de davantage d'espaces canins et c'est pour cela que fin juillet, avec ma collègue Marion PARISET nous avons rencontré des riverains du quartier Citroën, quartier où la demande est particulièrement forte. Enfin, nous rencontrons la mission « Animal en ville » à la fin du mois pour identifier de potentiels futurs sites.

Nous sommes en accord avec votre vœu mais tout en précisant bien que différents projets sont déjà à l'étude et que contrairement à ce qui est annoncé, la réalisation d'un espace canin prend un certain nombre de mois.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur BRAGÉ pour une explication de vote et Madame ROY.

Monsieur BRAGÉ : Madame IBLED, je vous remercie d'évoquer ce sujet ce soir. Comme vous le notez dans l'exposé de votre vœu, notre arrondissement est bien mal doté pour accueillir nos amis canins. Alors que nous venons d'honorer Monsieur Michel KLEIN pour son œuvre vétérinaire, nous n'honorons malheureusement pas ceux auxquels il a voué sa vie. En effet, l'espace dont l'accès est permis aux chiens ne cesse de se réduire notamment dans les parcs et jardins de l'arrondissement. Quant aux parcs actuels, ils sont pour le moins minuscules.

Aussi, ce vœu nous semble aller dans le bon sens et c'est dans cet esprit que nous aimerions le compléter dans l'espoir de rendre sa portée la plus vaste possible. Tout d'abord, j'aimerais rappeler la nécessité de réhabiliter les espaces existants notamment l'allée aux chiens, qui a été évoquée précédemment, qui est située au niveau du parc Georges-Brassens, et ensuite de bien intégrer dans la conception des futurs espaces la façon dont ils sont utilisés. Il conviendra notamment d'inclure dans leur conception les horaires. Je m'explique : comme l'attestent les nombreuses personnes qui jouent devant la mairie tous les soirs avec leurs amis à quatre pattes, de 19 heures à 20 heures, ce sont des horaires auxquels on peut s'occuper de ces animaux, ce qui est beaucoup plus difficile à 17 heures. Or, malheureusement, la plupart des parcs ferment aujourd'hui à 17 heures. Il faudra donc penser à des emplacements pour ces nouveaux sites qui permettent un accès en continu aux animaux et à leurs humains. Je vous invite, mes collègues, à voter en faveur de ce vœu.

Monsieur le Maire : Si j'ai bien compris, vous proposez de l'amender.

Monsieur BRAGÉ : C'est un complément oral. Il n'y a pas spécialement besoin d'en faire un amendement pour autant.

Monsieur le Maire : Très bien. Parfait. Merci. Madame ROY.

Madame ROY : Pour rappeler que la Ville de Paris travaille activement au développement de nouveaux espaces canins sur le territoire. Il y a six nouveaux espaces canins qui ont été ouverts depuis le début de la mandature. Comme cela a été rappelé, il est vrai qu'il n'y en a pas beaucoup dans le 15ème arrondissement. Comme l'a rappelé Laurent RACAPÉ, il y a des contacts avec la mission « Animal en ville » pour essayer d'identifier d'autres sites dans le 15ème arrondissement. Je crois qu'André-Citroën figure dans la liste.

Nous trouvons aussi que ce vœu est effectivement très intéressant et nous nous prononcerons favorablement sur celui-ci. Merci.

Monsieur le Maire : Je le soumets donc à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est adopté à l'unanimité. Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

38. V152021044 – Vœu déposé par Aminata Niakate, Thibault Bragé et Arthur Wolff relatif à la situation des travailleuses sociales et travailleurs sociaux à Paris et dans le 15ème arrondissement

Monsieur le Maire : Il nous reste un dernier vœu adopté en procédure d'urgence. Je suppose que c'est Monsieur WOLFF qui le présente. Allez-y.

Monsieur WOLFF : Merci Monsieur le Maire. Simplement vous rappeler que nous avons déposé ce vœu avec mes collègues Europe écologie les Verts pour faire résonance aux actions de mes camarades du groupe Génération.s à la Mairie de Paris en faveur des travailleurs sociaux et avec comme objectif de pouvoir travailler tous ensemble, notamment au sein de ce Conseil, à l'amélioration des conditions de travail de ces travailleurs sociaux. Ceux-ci connaissent aujourd'hui un certain nombre de difficultés dans leur quotidien. Je ne vais pas toutes vous les lister. Je vais tout de même vous rappeler que les publics concernés sont les assistantes sociales et assistants sociaux, les éducateurs et éducatrices spécialisées,

instructeurs et instructrices de dossiers, les agents d'accueil ou encore les agents administratifs des services sociaux.

En complément : ces services sociaux sont tout de même le premier rempart que nous avons aujourd'hui pour lutter contre la précarité. Ils rencontrent de grandes difficultés notamment suite à la crise Covid que nous connaissons bien. Pour illustrer, je ne vais pas vous énumérer 15 chiffres mais simplement la hausse des demandeurs du RSA de 15 % en un an qui est franchement très significative et qui me paraît bien résumer la situation.

En termes de pur travail, on peut parler de l'accroissement de la charge de travail, du manque de reconnaissance, du manque de personnel. Bref, les difficultés s'accumulent et c'est pour cela que nous vous proposons de débattre de ces sujets. Nous cherchons par ce vœu à remettre au cœur du débat la question sociale hautement importante en cette période difficile et j'ose espérer que ce sujet fera consensus au sein de notre assemblée, que ce soit pour débattre au niveau de l'arrondissement ou au niveau de notre Ville. Merci pour votre attention.

Monsieur le Maire : C'est Madame CEYRAC qui vous répond.

Madame CEYRAC : Monsieur le Maire, en cette fin de Conseil, enfin. Ce vœu est assez inédit dans sa forme. L'exposé des motifs est, d'une part, très long et d'ailleurs assez fouillis et, d'autre part, il précède la niche que le groupe Génération.s a déposé au prochain Conseil de Paris du 16 novembre où il a là la possibilité de rédiger une délibération, des propositions concrètes destinées à être débattues ou amendées par ce Conseil de Paris.

Ce métier des travailleurs sociaux est effectivement difficile - je vous rejoins tout à fait sur cela - encore plus à présent où la situation sociale se dégrade et où les conséquences de la crise sanitaire se font sentir de façon plus importante : problèmes multifactoriels, problèmes financiers, problèmes intrafamiliaux, problèmes psychiques, psychiatriques, etc. Le service social de proximité du 15ème a 40 postes de travailleurs sociaux et n'a à ce jour qu'un seul poste vacant et ne rencontre pas de problèmes particuliers de recrutement dans notre arrondissement. Il est, cependant, vrai que depuis quelques années, la Ville de Paris a supprimé le concours spécifique du CASVP qui avait lieu deux fois par an et l'a remplacé par un concours Ville de Paris annuel qui donne accès à l'ensemble des postes

soit du CASVP, de l'ASE, de l'EPI, du SSP, etc. Un projet de remettre en action ce concours spécifique est à l'étude.

Je profite de cette occasion pour rendre hommage à ces travailleurs de l'ombre - et pas forcément vu comme travailleurs de première ligne - qui, pendant le premier confinement, ont continué à garder le contact par téléphone avec les personnes suivies en maintenant ainsi un lien essentiel dans une période particulièrement difficile. Dans le cadre du projet le « Paris de l'action sociale » en cours, le 15ème verra le regroupement physique de l'ensemble des services sociaux (CASVP, SSP, M2A, ASE) en lien avec l'EPI qui, lui, restera à Armand-Moisant. Ce lieu favorisera un accès inconditionnel, facile et transversal.

Toutefois, ce long vœu nous propose de nous engager sur les conclusions d'un débat qui n'a pas eu lieu et qui fera intervenir les sept groupes du Conseil de Paris et bien sûr l'exécutif. Comme je ne prédis pas l'avenir, que je n'ai pas de boule de cristal, je ne peux pas le voter en l'état. Mon groupe votera donc contre.

Monsieur le Maire : Bien. Je soumets ce vœu au vote avec un avis défavorable de l'exécutif. Madame BERETÉ souhaite s'exprimer pour une explication de vote. Allez-y, je vous en prie.

Madame BERETÉ : Avant de me prononcer sur le vote, j'aimerais rappeler à nos collègues que l'État a pris ses responsabilités depuis le premier jour de ce quinquennat. Effectivement, vous avez de bonnes idées de vœux mais cela commence toujours de la même manière : des attaques, des attaques, des attaques. Après un an et demi de travail avec vous, nous en avons un petit peu marre. J'aimerais donc vous rappeler, sur la première partie de vos éléments, que nous avons supprimé les cotisations chômage et maladie des salariés ; c'est de l'argent en plus pour les salariés au SMIC. Nous avons augmenté la prime d'activité ; c'est encore de l'argent en plus. Nous avons rétabli l'exonération des cotisations sur les heures supplémentaires. Toujours et encore, nous avons renforcé l'apprentissage. Nous sommes passés de 280 000 personnes à 500 000 personnes. Nous avons supprimé la taxe d'habitation pour 80 % des Français. Il y a quelques jours, nous avons décidé d'octroyer une indemnité inflation, soit une aide exceptionnelle de 100 € versée à plus de 38 millions de Français. Alors, s'il vous plaît, la question des travailleurs sociaux est effectivement importante, mais vous pourriez tout à fait poser ce vœu sans pour autant attaquer le gouvernement systématiquement. Cependant, nous vous soutiendrons.

Monsieur le Maire : Ce débat dépasse un peu le cadre de notre modeste Conseil d'arrondissement. Comme il est tôt, nous pouvons le prolonger avec une explication de vote de Monsieur SITBON pour finir en beauté. Deux minutes. Allez-y Monsieur SITBON, ne vous laissez pas déstabiliser.

Monsieur SITBON : Nous n'allons pas être dans la même configuration. Nous trouvons pertinents les attendus du vœu et la mise en avant faite par le groupe Génération.s et le groupe GEP ici, d'autant plus que tout à l'heure, dans une autre intervention, l'on mettait en avant la maison des solidarités qui va bientôt naître dans le 15ème.

Néanmoins, c'est plus pour une question de forme que nous ne prendrons pas part au vote car il fait référence à un débat qui n'a pas encore eu lieu. Il y a un côté retour vers le futur en cette fin de Conseil. Nous n'allons donc pas prendre part au vote mais uniquement pour cette raison-là. Sinon, nous trouvons pertinent que ces questions soient mises sur la table. Nous aurons sans doute un débat très riche au Conseil de Paris la semaine prochaine.

Monsieur le Maire : Nous l'attendrons avec impatience. Je soumets donc au vote ce vœu avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Les groupes Paris en commun, écologiste Paris 15ème et GIP. Qui est contre ? L'exécutif. Il est donc rejeté. Excusez-moi, NPPV du groupe Paris en commun.

Le vœu est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Pour ne pas se quitter trop brutalement, quelques informations diverses :

- mercredi 10 novembre : à 18 h 30, commémoration de l'armistice sur le parvis ; à 19 heures, inauguration de la biennale de la photo en salle des fêtes ;
- mercredi 17 novembre : à 19 heures, inauguration de la biennale de la peinture en salle des fêtes ;
- jeudi 25 novembre : journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes avec des stands d'information et de sensibilisation dans le hall de la mairie.

Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le lundi 29 novembre à 18 heures. Pour vos agendas, les autres dates de Conseil seront les lundis 24 janvier, 7 mars, 16 mai et 20 juin. La séance est levée.

Philippe GOUJON

Maire du XVe arrondissement